



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

**Aménagement de la RD 938T
entre Fontenay-le-Comte et
la Charente-Maritime**

**Concertation publique
du 06 juin au 05 juillet 2024**

Dossier de concertation

Contexte et objectifs du projet

Les étapes du projet

Réalisation de l'état initial et définition des enjeux

Inventaires faune, flore, zones humides, études acoustiques, air, diagnostic agricole, etc.

Proposition de variantes et comparaison

Tracé de variantes tenant compte des enjeux identifiés et réalisation d'une analyse multi-critères

Concertation publique

Concertation prévue par le Code de l'Urbanisme (article L.103-2)

Définition du tracé retenu

Prise en compte dans la mesure du possible des contributions faites lors de la concertation

Dossiers réglementaires

Rédaction / Dépôt du dossier / Instruction du dossier par les services de l'Etat

Enquête publique

Piloter par la préfecture / Recueil des observations du public

Délivrance des autorisations

Utilité Publique, Autorisation environnementale

Acquisitions

Travaux

Plan

- 1) Contexte et objectifs du projet (pages 04 à 11)**
- 2) Etat initial (pages 13 à 42)
- 3) Présentation et comparaison des variantes (pages 43 à 116)
 - Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée (pages 45 à 62)
 - Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix (pages 63 à 80)
 - Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé (pages 81 à 98)
 - Secteur 4 – Le Thairé / Ile-d'Elle (pages 99 à 116)
- 4) Aménagement de la traversée de l'île d'Elle (pages 117 à 128)

Contexte et objectifs du projet

La Concertation publique, une étape importante

Elle permet au public de prendre connaissance du projet et de formuler ses avis et observations. A l'issue, le Département tire un bilan de la concertation dans lequel est explicité les éventuelles précisions et modifications apportées au projet.

Comment prendre connaissance du projet ?

Trois réunions publiques ont été organisées : le 3 juin à Fontenay-le-Comte, le 5 juin aux Velluire-sur-Vendée et le 6 juin à l'Ile-d'Elle.

Le dossier de concertation et les plans des différentes variantes sont consultables :

- en mairies concernées par le projet : Fontenay-le-Comte, Auchay-sur-Vendée, Doix-lès-Fontaines, Montreuil, Vix, Les Velluire-sur-Vendée, Le Gué-de-Velluire et L'Ile-d'Elle
- sur le site internet du Département de la Vendée

Six permanences sont assurées par le Département en mairie :

- de Fontenay-le-Comte le 14 juin de 9h à 12h et le 21 juin de 13h15 à 17h00
- de Vix le 25 juin de 14h à 17h et le 5 juillet de 9h à 12h
- de l'Ile-d'Elle, le 18 juin de 9h à 12h et le 2 juillet de 14h à 17h.

Comment participer ?

Les contributions peuvent être faites du 6 juin 2024 à 9h00 au 5 juillet 2024 à 17h :

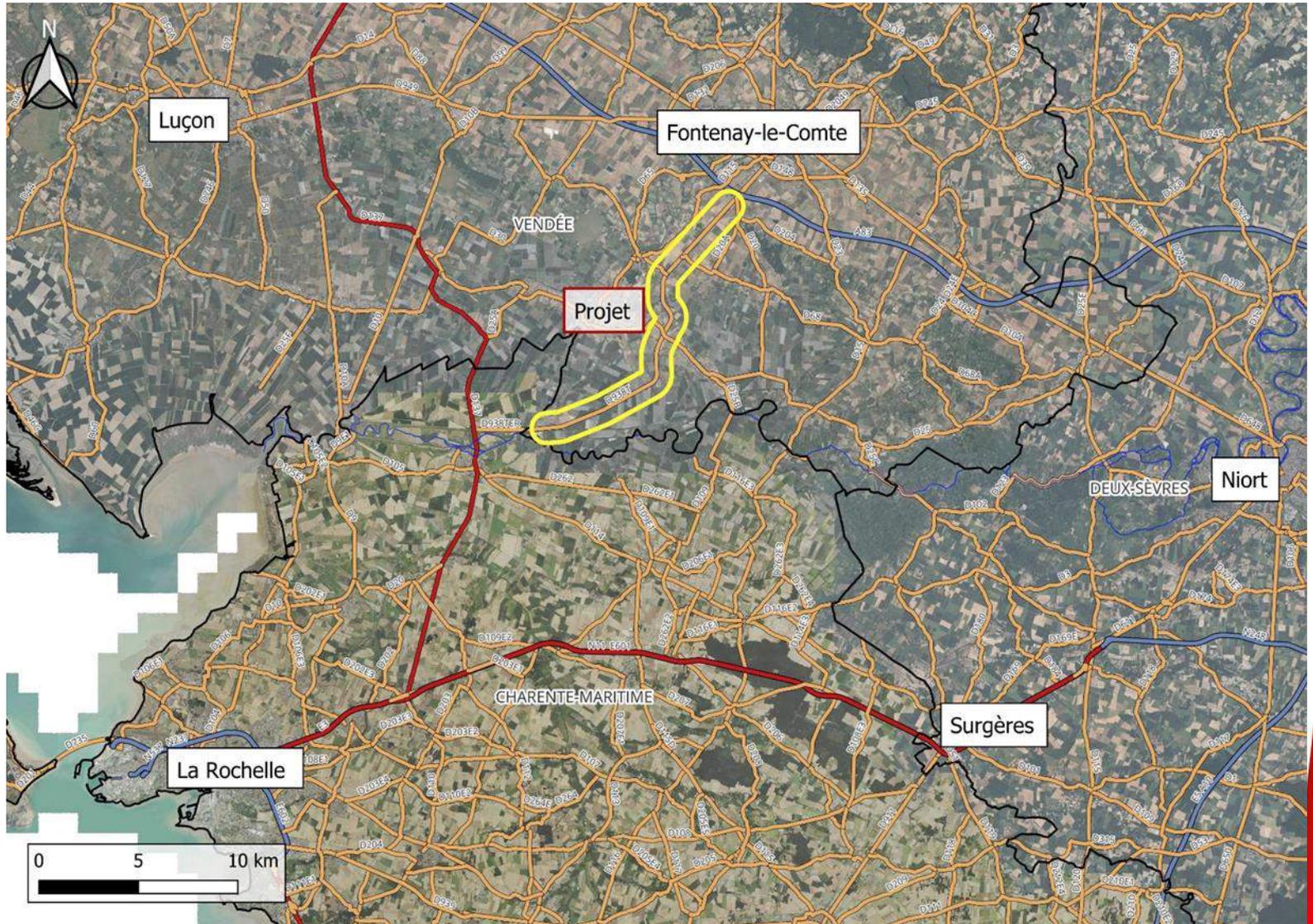
- Directement dans les registres papiers des huit communes concernées par le projet aux horaires habituels d'ouvertures ;
- Par courrier à l'adresse suivante : Département de la Vendée – Pôle Infrastructures et Désenclavements – Direction des Routes, des Mobilités et de l'Habitat – 40 rue du Maréchal Foch – 85923 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9
- Par courriel à l'adresse suivante : setn@vendee.fr



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Contexte et objectifs du projet

Localisation de la RD 938T



Contexte et objectifs du projet

Les principes d'aménagement

Pourquoi un aménagement ?

La RD 938T relie le bassin de Fontenay-le-Comte à la Charente-Maritime. Cet axe bidirectionnel de 17 km de long entre Fontenay-le-Comte et l'Île-d'Elle assure notamment la desserte économique locale entre Fontenay-le-Comte et la Charente-Maritime.

Le trafic moyen journalier mesuré sur cet axe entre L'Île-d'Elle et Vix (au Thairé) est de 4 256 véh/j (comptage 2022) et est quasi-exclusivement local. La part de poids-lourds est de 13 % (558 PL), principalement liée à l'activité économique du territoire.

La RD 938T dessert également plusieurs communes situées de part et d'autres de la voie. Aussi, cet axe comporte plusieurs intersections qu'il convient de sécuriser.

Les besoins exprimés par les élus et les entreprises sont essentiellement :

- **Assurer la fluidité.** L'axe est rectiligne et efficace mais il est constaté une difficulté à dépasser un véhicule lent et les nombreux carrefours non aménagés entraînent des ralentissements ;
- **Assurer la sécurité.** La demande porte sur la sécurisation des mouvements de dépassement et des mouvements de tourne à gauche, Il est notamment constaté de nombreux chocs arrières au niveau des carrefours.

L'aménagement de la RD 938T répond donc à un besoin d'assurer la sécurité et la fluidité des échanges économiques locaux entre Fontenay-le-Comte et la Charente-Maritime tout en gardant son caractère local et donc sans attirer de trafic de transit national.

Contexte et objectifs du projet

Les principes d'aménagement

Les principes d'aménagements retenus :

- Aménager la RD 938 Ter sur place, par un aménagement à 3 voies permettant les dépassements sécurisés et la création de carrefours en tourne-à-gauche (TAG) favorisant la fluidité et la sécurité des mouvements tournants, pour l'ensemble des modes de déplacement ;
- Limiter les emprises foncières sur les terres agricoles ;
- Assurer la faisabilité du projet en évitant les enjeux environnementaux forts : pas d'emprise en zone Natura 2000.

Pour la traversée de l'Île-d'Elle :

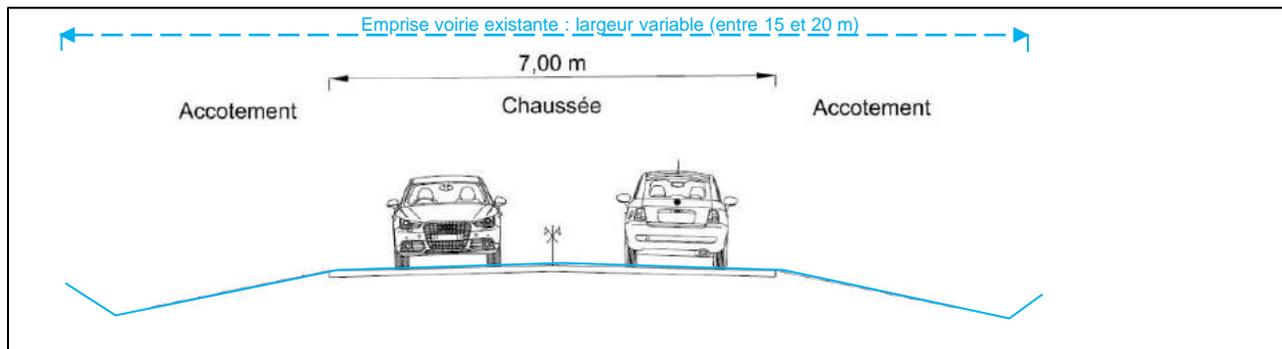
- Pas de déviation au regard des fortes contraintes environnementales sur la commune et d'un trafic restant mesuré ;
- Garantir des aménagements visant à apaiser les vitesses ;
- Assurer la bonne cohabitation des différents usages : transit routier, circulations douces, stationnement riverains et commerces ;
- Assurer une complémentarité avec les projets de la commune.

Contexte et objectifs du projet

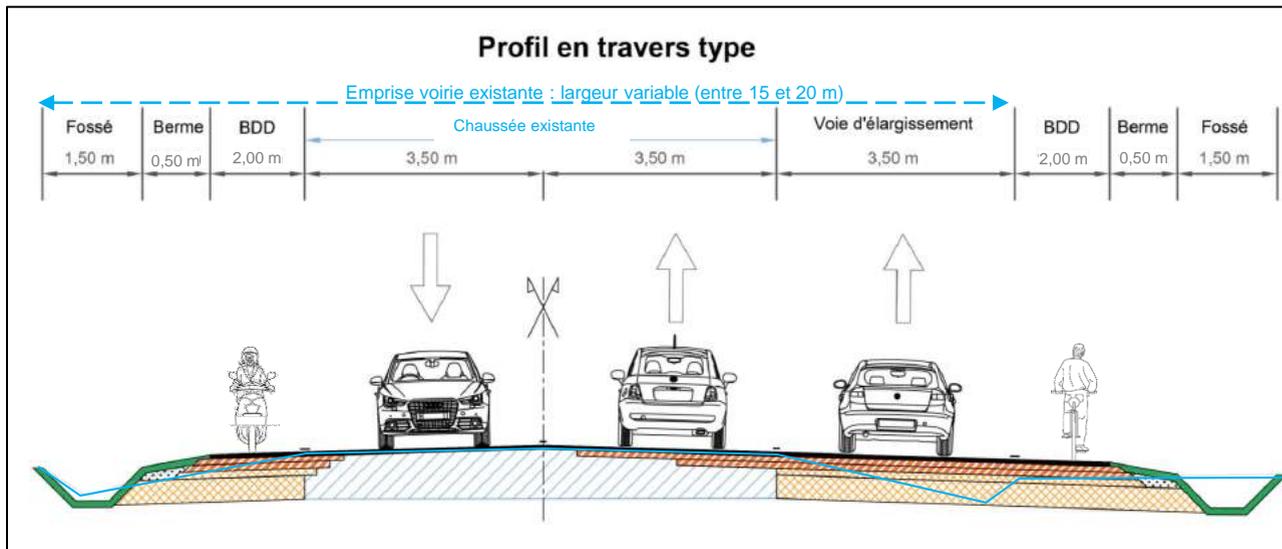
Les principes d'aménagement – Profil en travers type

Les profils en travers types existant et projet sont présentés ci-dessous :

Avant travaux



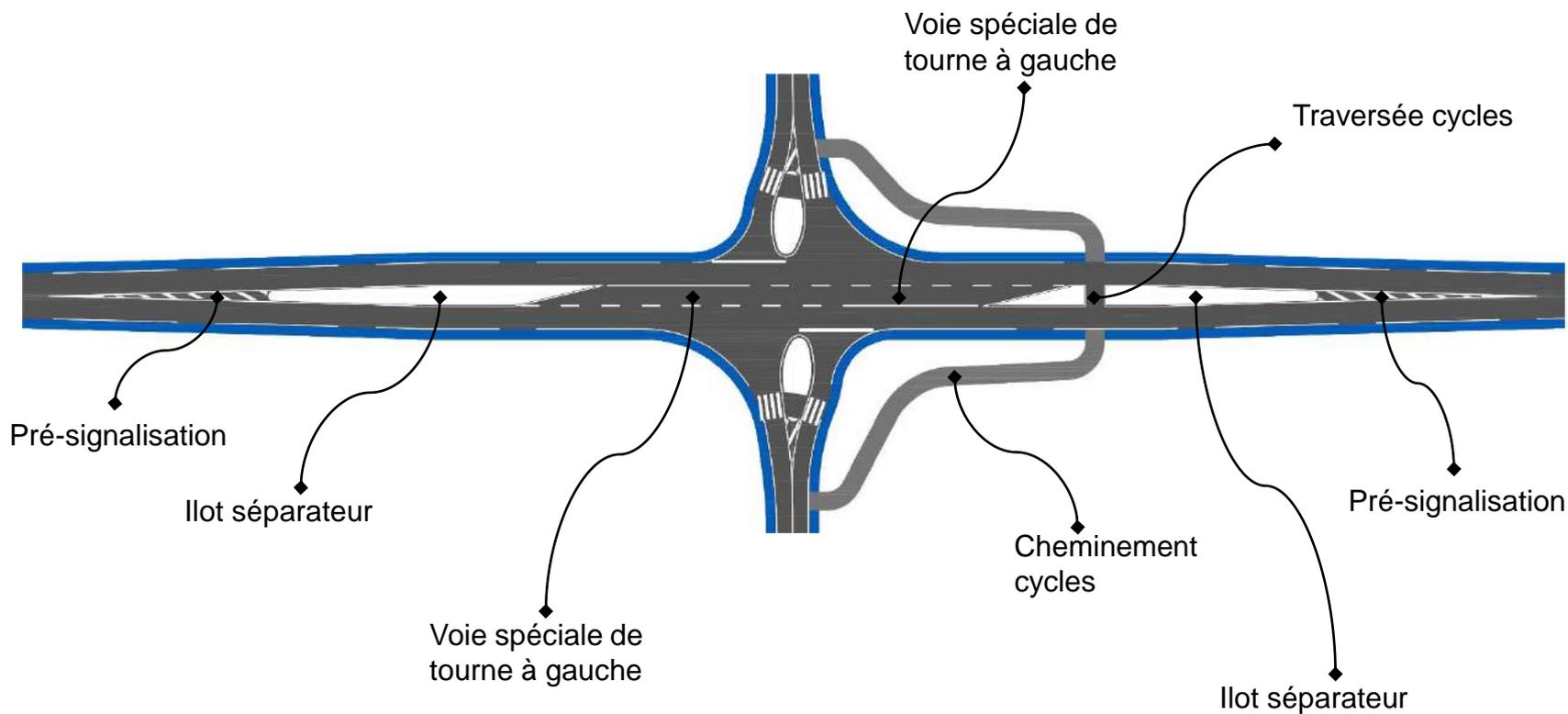
Après travaux



Contexte et objectifs du projet

Les principes d'aménagement – Carrefour Tourne-à-gauche (TAG)

L'aménagement type d'un carrefour Tourne-à-Gauche (TAG) est présenté ci-dessous :



Contexte et objectifs du projet

Enjeux et Objectifs

Les objectifs du projet :

Le projet vise à garantir une desserte de qualité du secteur Sud-Est vendéen . Les objectifs sont :

- Assurer la sécurité et la fluidité des échanges départementaux entre le bassin de Fontenay-le-Comte et celui de La Charente-Maritime ;
- Améliorer la liaison d'intérêt local Fontenay-le-Comte, L'Ile-d'Elle, La Charente-Maritime sans attirer le trafic de transit national ;
- Contribuer à la sécurisation, tous modes de déplacement, de la traverse d'agglomération de L'Ile-d'Elle et améliorer le cadre de vie ;

Les enjeux :

- Atteindre les objectifs de sécurité et de fluidité;
- Ne pas générer de trafic de transit sur un axe de desserte essentiellement locale ;
- Rétablir les dessertes agricoles et les cheminements doux ;
- Tenir compte du cadre de vie des habitants ;
- Tenir compte des contraintes environnementales.

Les enjeux de la traversée de l'Ile-d'Elle :

- Apaiser la circulation routière par des aménagements maîtrisant la vitesse ;
- Prendre en compte la circulation des modes actifs (piétons vélos) et sécuriser les traversées ;
- Organiser le stationnement des véhicules lié aux commerces et habitations riveraines.

Plan

1) Contexte et objectifs du projet (pages 04 à 11)

2) Etat initial (pages 13 à 42)

3) Présentation et comparaison des variantes (pages 43 à 116)

Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée (pages 45 à 62)

Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix (pages 63 à 80)

Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé (pages 81 à 98)

Secteur 4 – Le Thairé / Ile-d'Elle (pages 99 à 116)

4) Aménagement de la traversée de l'île d'Elle (pages 117 à 128)

État initial

Le trafic – TMJ 2023*

Période hivernale :

Entre Fontenay-le Comte et Vix, le trafic journalier cumulé moyen dans les deux sens de circulation est de 7 124 véhicules dont 646 PL ce qui représente une part de trafic PL de 9%. Après Vix, ce trafic est de 3 908 véhicules dont 525 PL, soit 13,4%.

La traversée de L'Île-d'Elle supporte un trafic journalier cumulé moyen de 5 667 véhicules dont 528 PL, soit 9,3%.

On constate une hétérogénéité du trafic le long de la RD 938T allant de 3 051 véhicules au niveau du carrefour de la Chaume entre Vix et L'Île-d'Elle à 8 021 véhicules entre Fontenay-le Comte et Vix.

Par ailleurs, l'étude origine/destination réalisée montre que le trafic sur la RD 938T est essentiellement local et lié à la desserte des différentes communes et à leurs activités économiques. Le trafic de transit, traversant la zone d'étude (du giratoire A83 / RD 938T à Fontenay-le Comte au carrefour RD137 / RD 938T à Marans) représente seulement 14%.

Dans les deux sens de circulation, on constate une heure de pointe le matin entre 8h et 9h et une heure de pointe le soir entre 17h et 18h. La journée la plus circulée de la semaine est le vendredi et la moins circulée le dimanche. Ceci étant caractéristique des mouvements pendulaires.

* TMJ : Trafic Moyen Journalier

État initial

Le trafic – TMJ 2023*

Période estivale :

Avant Vix, le trafic journalier cumulé moyen dans les deux sens de circulation est de 7 663 véhicules dont 572 PL ce qui représente une part de trafic PL de 7,5%. Après Vix, ce trafic est de 4 310 véhicules dont 297 PL, soit 6,9%.

La traversée de l'Île-d'Elle supporte un trafic journalier cumulé moyen de 6 331 véhicules dont 517 PL soit 8%.

La saisonnalité influe donc peu sur le trafic journalier cumulé moyen : **de +7,5% entre Fontenay-le-Comte et Vix à 11,7% dans L'Île-d'Elle.**

On observe une forte circulation sur le secteur le samedi ce qui n'est pas le cas lors de la période hivernale. Cela est dû notamment à un délestage de la RD 137, axe supportant le trafic national vers La Charente-Maritime en été, lié à la gestion du péage autoroutier par le concessionnaire. **Toutefois, le trafic de transit y reste faible.**

En période hivernale comme en période estivale, des remontées de files ont pu être observées derrière des véhicules lents.

* TMJ : Trafic Moyen Journalier



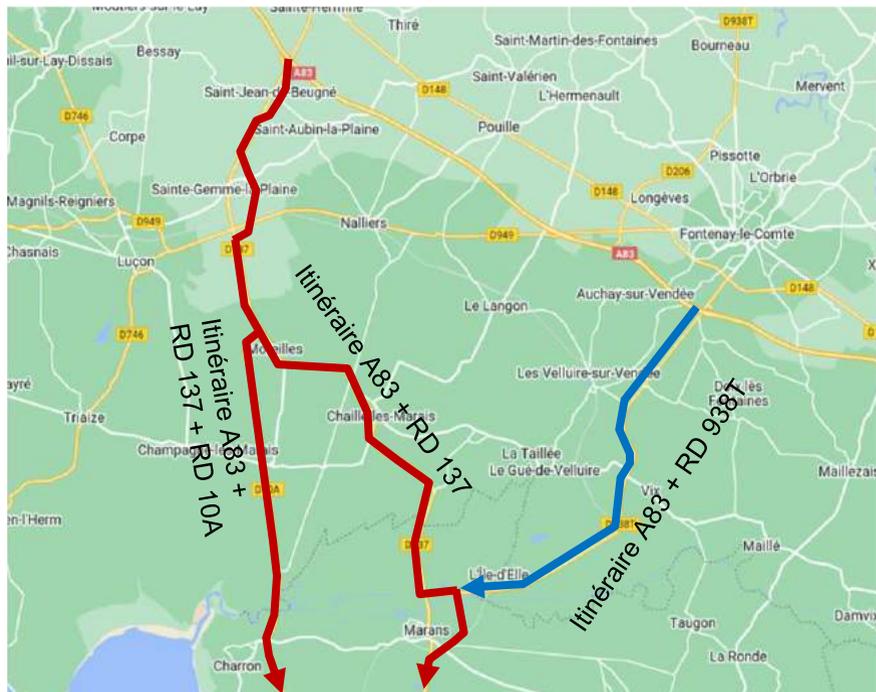
VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

État initial

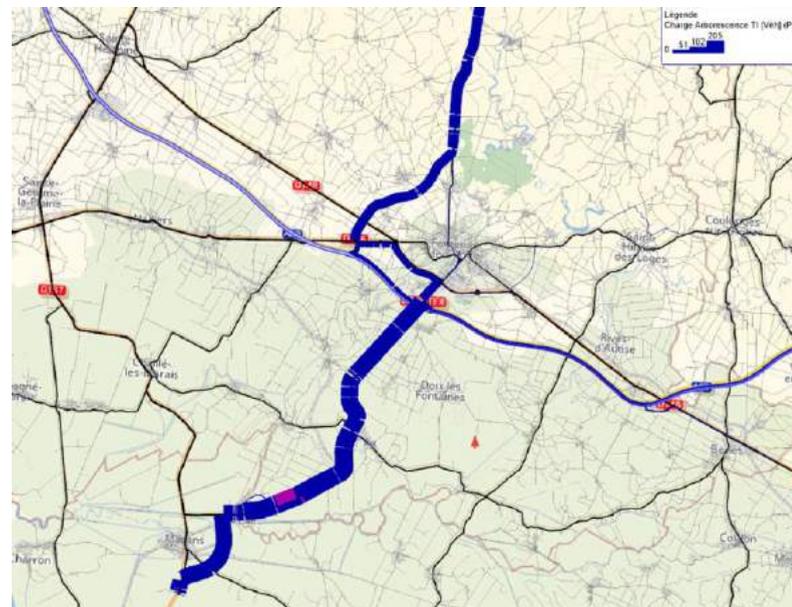
Le trafic – Etude prospective

Objectif : Vérifier que la création d'une 3 voies et de la déviation de Marans n'entraînent pas un transfert de trafic national vers la RD 938T.

Il s'agit de modéliser les éventuels reports de trafic, principalement depuis l'itinéraire A83 + RD137/RD10A vers l'itinéraire A83 + RD 938T, suite à une mise à 3 voies de la RD 938T en prenant en compte la future 2x2 voies entre Sainte-Hermine et Luçon et la future déviation de Marans.



Résultat : L'arborescence ci-dessous montre d'où vient le trafic (en bleu) qui passe sur le secteur de route choisi (en rose), ici placé entre L'Île-d'Elle et Vix.



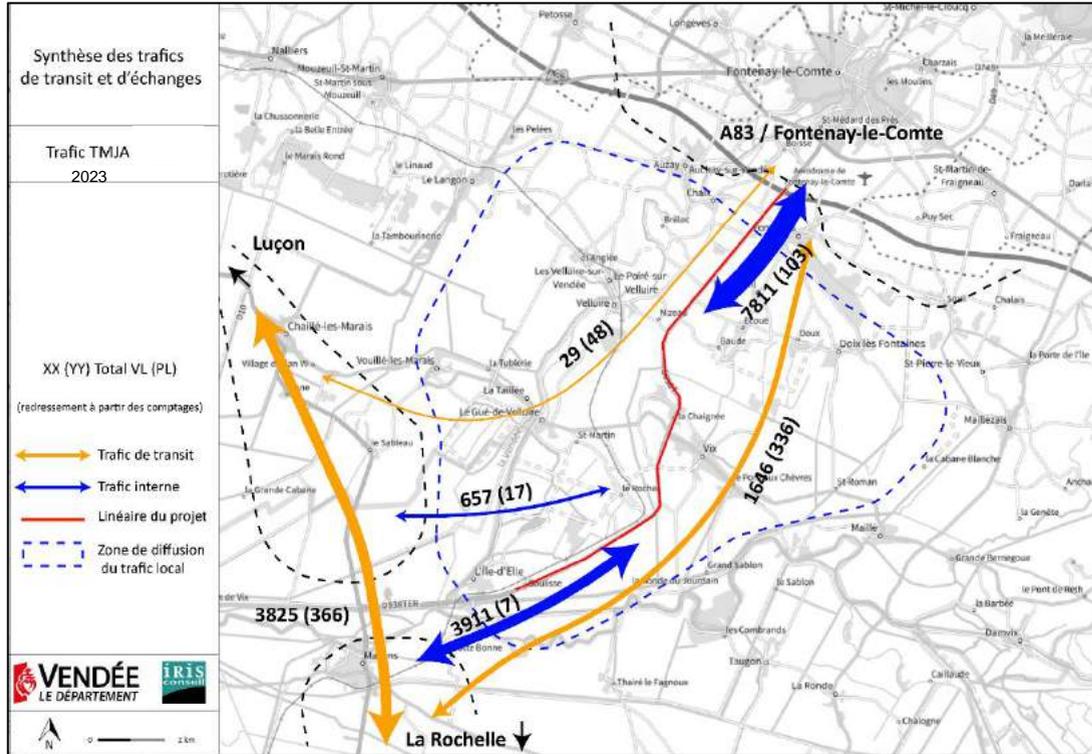
Le trafic reste bien local : venant du secteur de Fontenay-le-Comte, du bocage Sèvre-Autise, et du Nord de Niort. **Aucun trafic ne vient de l'A83 Nord** (en provenance de Nantes ou d'Angers).

L'itinéraire A83 + RD137/RD10A reste toujours plus rapide de quelques minutes, mais également moins cher car moins long de 13km, avec moins de trajet autoroutier payant.



État initial

Le trafic – TMJA* 2023



La cartographie ci-contre présente les flux de transit TMJA et les échanges internes pratiqués sur la RD938T.

On constate une **faible proportion de flux de transit (14%), conférant donc à la RD 938 T un rôle de desserte avant tout locale.**

Le trafic de transit en provenance ou en direction de la Charente-Maritime par Marans emprunte majoritairement l'axe RD 137 (70 %).

A noter que le trafic national vers La Charente-Maritime emprunte désormais majoritairement la RD 10A par le pont du Brault.

* TMJA : Trafic Moyen Journalier Annuel

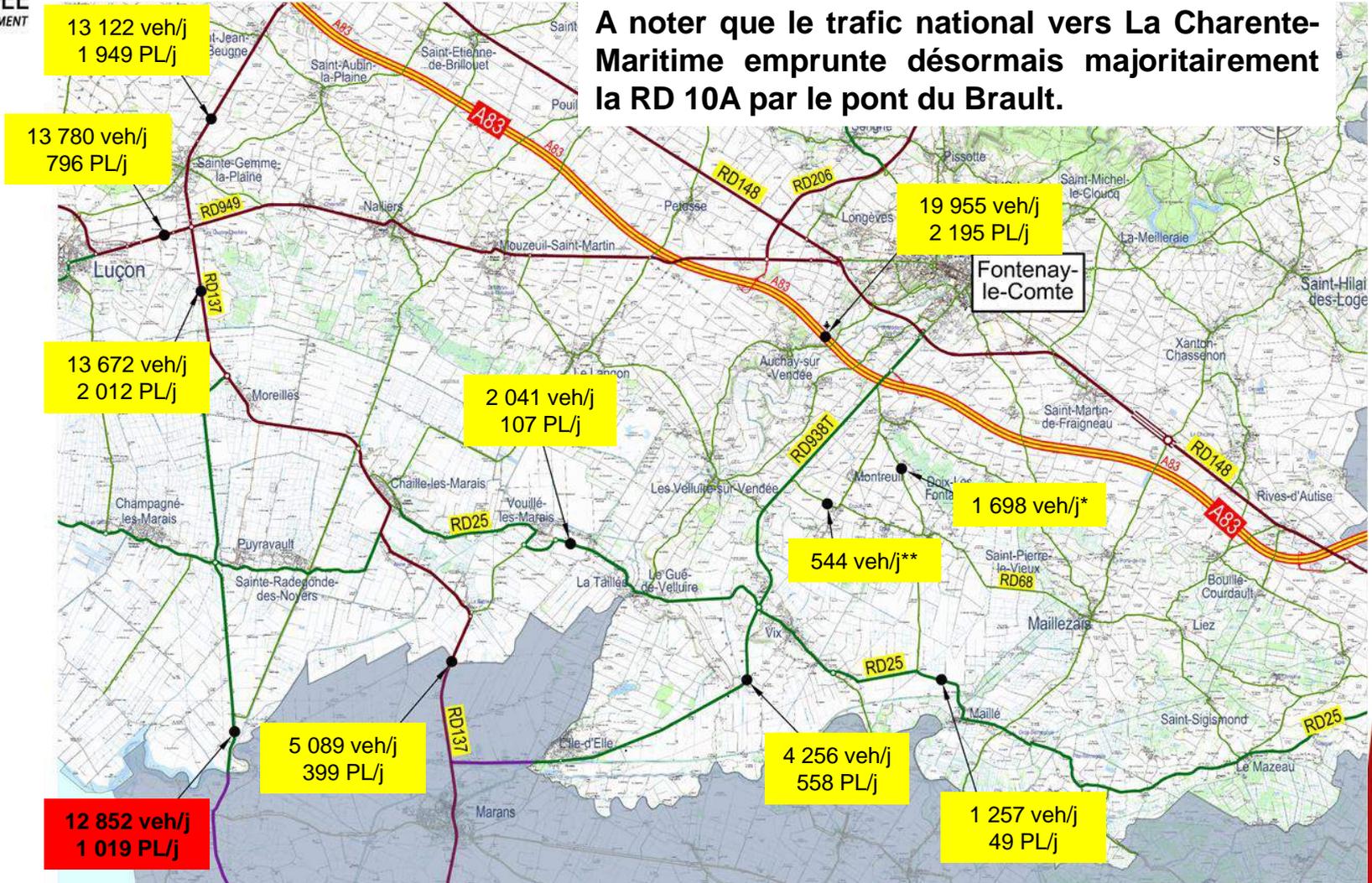
Estimation TMJA basée sur les résultats de l'enquête hivernale réhaussés en fonction de la différence entre les trafics observés en janvier/ février et les trafics TMJA 2023



État initial

Le trafic – TMJA* 2022

A noter que le trafic national vers La Charente-Maritime emprunte désormais majoritairement la RD 10A par le pont du Brault.



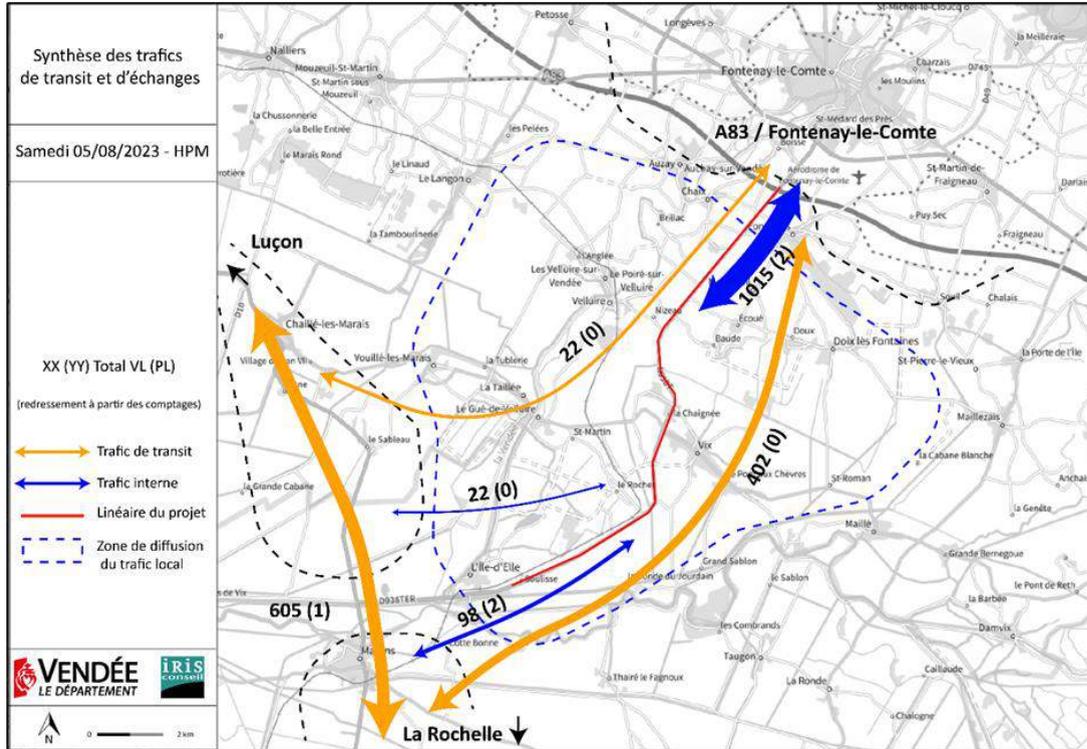
* : compteur temporaire du 10/09/2020 au 15/09/2020

** : compteur temporaire du 21/07/2020 au 26/07/2020



État initial

Le trafic – samedi 05/08/2023 en HPM*



La cartographie ci-contre présente les flux de transit le samedi 05/08/2023 en HPM* et les échanges internes pratiqués sur la RD 938T.

En heure de pointe, en période estivale le flux de transit reste faible sur la RD 938T (27%).

	Somme (tous véhicules)	Part (en %)
Flux interne	1 139	73%
Flux de transit sur la RD 938T	424	27%

* HPM : Heure de Pointe Matin

État initial

Le trafic – les enjeux

Au regard des trafics constatés, les enjeux sont les suivants :

- **Ne pas transférer de trafic de transit national sur un axe de desserte essentiellement locale :**
La création de créneaux de dépassement à 3 voies n'augmente pas significativement la capacité de l'axe, ni sa vitesse d'exploitation. Le trafic national vers la Charente-Maritime emprunte l'A83 puis la RD 137 et la RD 10A depuis l'échangeur de Sainte-Hermine. Par ailleurs, le projet départemental de desserte de Luçon depuis l'A83 permet la création de 8 km de 2x2 voies et les déviations des communes de Saint-Jean-de-Beugné et de Sainte-Gemme-la-Plaine améliorant considérablement la capacité de cet axe. **Le trafic national restera donc sur la RD 137 et la RD 10A sans basculer sur la RD 938T.**
- **Sécuriser et fluidifier la circulation entre Fontenay-le-Comte et la Charente-Maritime :**
 - Réduire les risques lors des dépassements via la création de créneaux dédiés ;
 - Regrouper et sécuriser les carrefours projetés et les mouvements de tourne à gauche via la mise en œuvre de voies dédiées ;
- **Améliorer le cadre de vie et la sécurité des riverains de la RD 938T.**

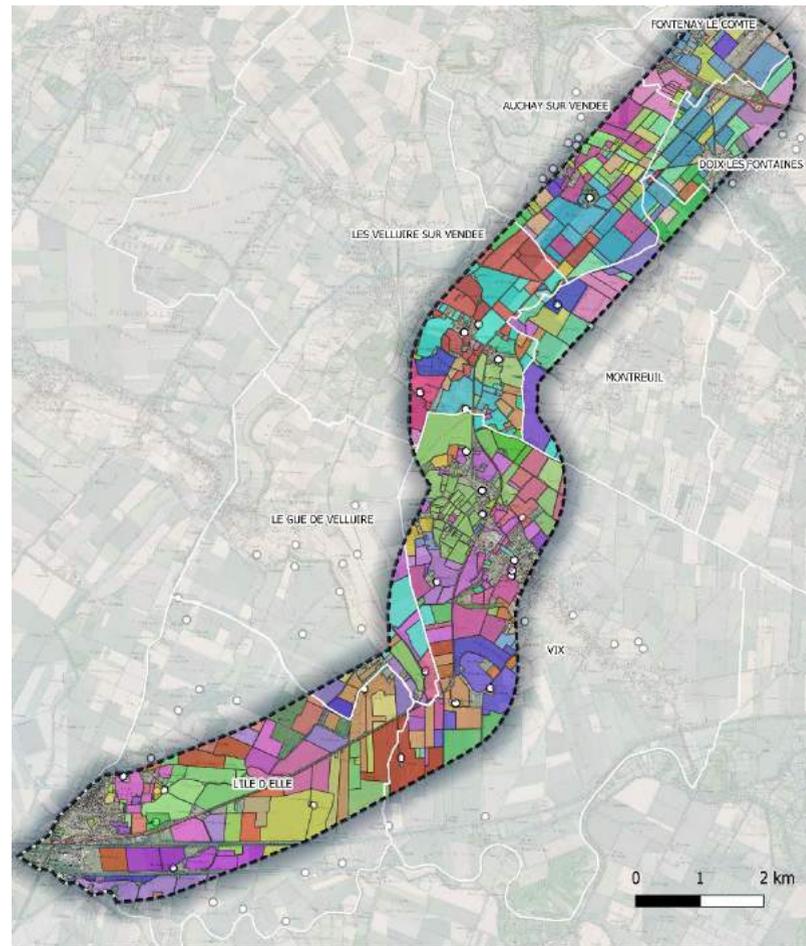


État initial

Agriculture : le parcellaire agricole

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

- Le périmètre d'étude correspond à une bande de 1 km de part et d'autre de la RD 938T;
- Un périmètre de 2942 ha de surfaces agricoles utiles, 78 entreprises agricoles et 546 ilots d'une surface moyenne de 5,5 ha ;
- Un parcellaire moyennement structuré avec des ilots agricoles mieux regroupés sur la partie sud (Ile-d'Elle, Vix) et des ilots plus petits et déstructurés sur la partie nord ;
- Le secteur de marais du sud de Vix à L'île-d'Elle comporte des surfaces de drainage très importantes. De Fontenay-le-Comte au Nord de Vix, en plaine, ce sont les surfaces irriguées qui prédominent ;
- Un réseau d'itinéraires agricoles principaux structuré mais comportant :
 - de nombreuses traversées de la RD 938T,
 - 30 accès agricoles directs le long de la RD 938T constituant pour la quasi-totalité les seules dessertes aux parcelles.



Surfaces agricoles différenciées par exploitation



○ Bâtiments agricoles

▭ Périmètre d'étude

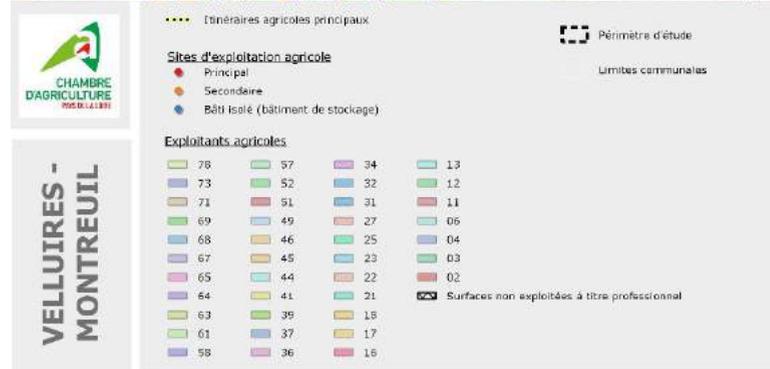
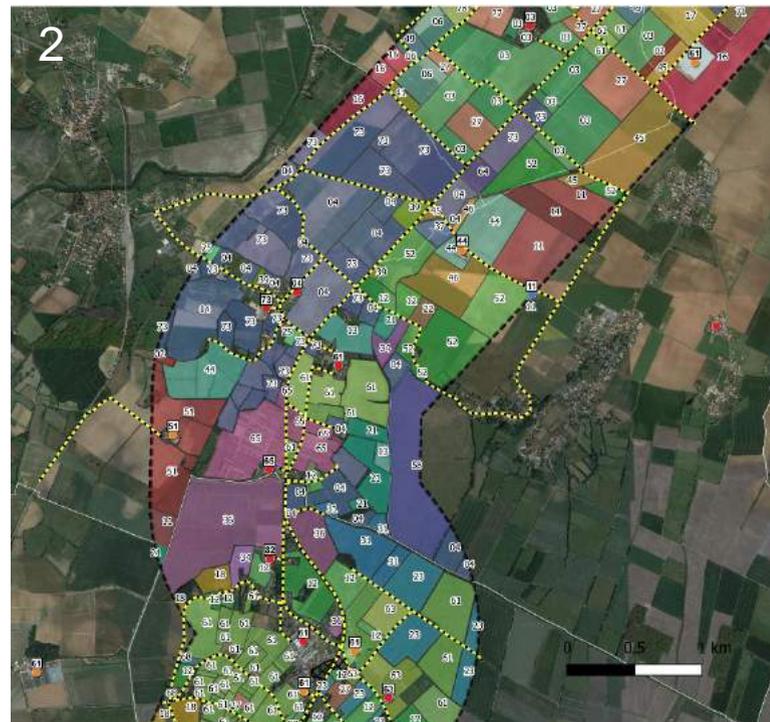
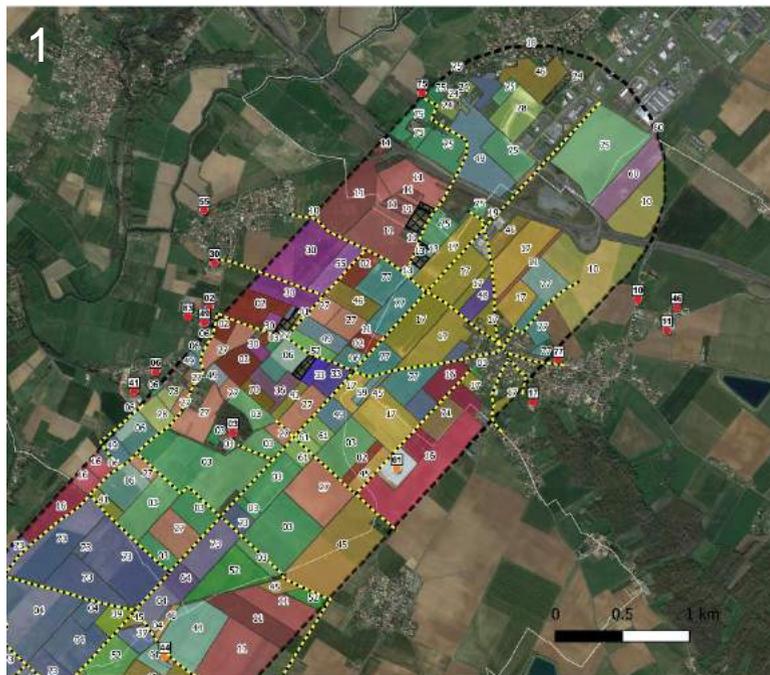
▭ Limites communales



État initial

Agriculture : les sièges et les cheminements agricoles

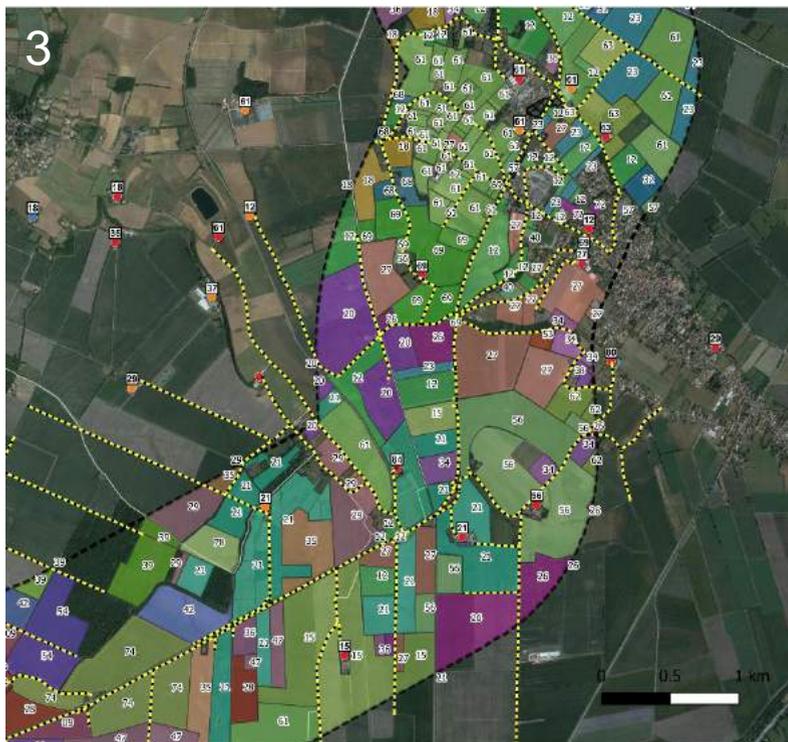
VENDÉE
LE DÉPARTEMENT





État initial

Agriculture : les sièges et les cheminements agricoles



--- Itinéraires agricoles principaux

Sites d'exploitation agricole

- Principal
- Secondaire
- Bâti isolé (bâtiment de stockage)

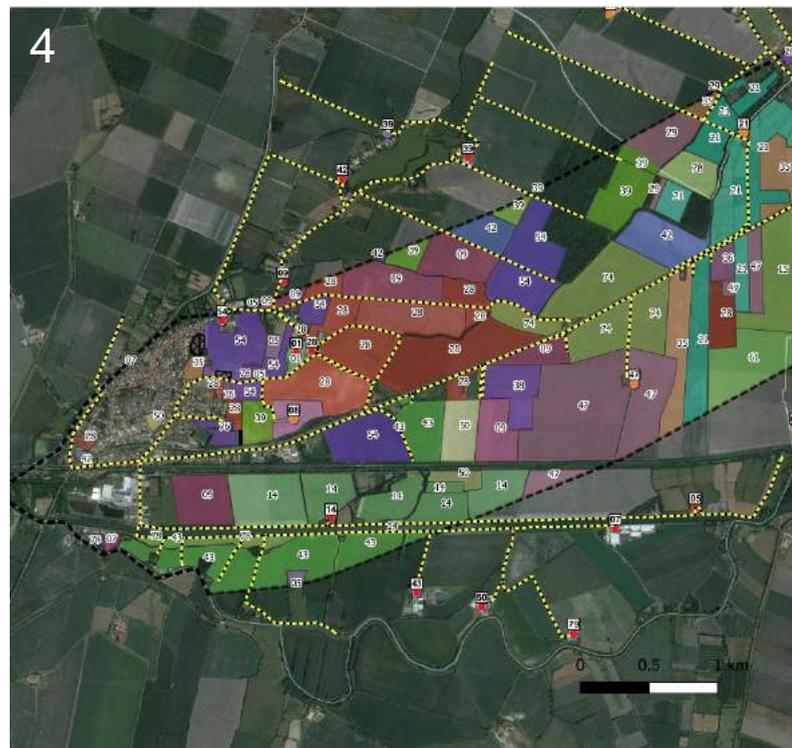
▭ Périmètre d'étude

--- Limites communales

Exploitants agricoles

- | | | | |
|----|----|----|---|
| 78 | 57 | 36 | 21 |
| 74 | 56 | 35 | 20 |
| 72 | 54 | 34 | 18 |
| 69 | 53 | 32 | 15 |
| 68 | 47 | 31 | 12 |
| 66 | 42 | 29 | 09 |
| 63 | 40 | 28 | 04 |
| 62 | 39 | 27 | ☒ Surfaces non exploitées à titre professionnel |
| 61 | 38 | 26 | |
| | | 23 | |

VIX - VEUILURE



--- Itinéraires agricoles principaux

Sites d'exploitation agricole

- Principal
- Secondaire
- Bâti isolé (bâtiment de stockage)

▭ Périmètre d'étude

--- Limites communales

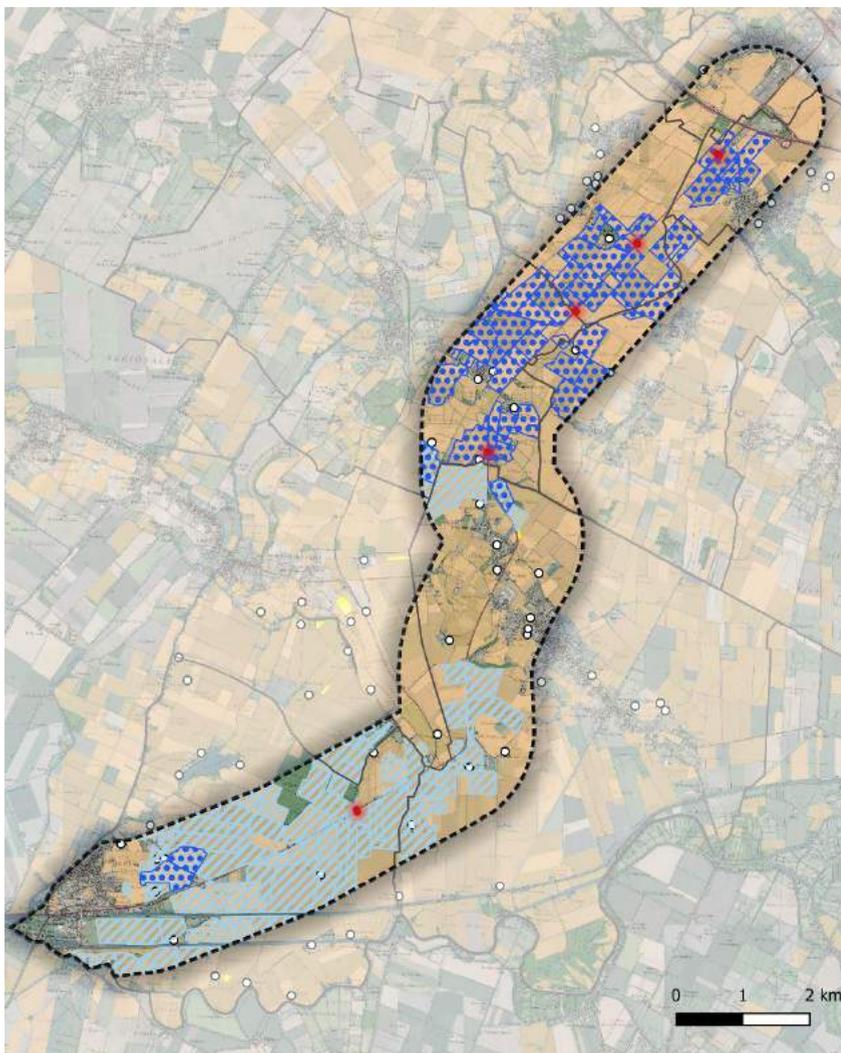
Exploitants agricoles

- | | | | |
|----|----|----|---|
| 78 | 43 | 28 | 07 |
| 76 | 42 | 21 | 05 |
| 74 | 39 | 20 | 01 |
| 61 | 38 | 15 | ☒ Surfaces non exploitées à titre professionnel |
| 54 | 36 | 14 | |
| 50 | 35 | 09 | |
| 47 | 29 | 08 | |

L'ÎLE D'ELLE

État initial

Agriculture : les équipements



Equipements

-  Surfaces irriguées
-  Surfaces drainées
-  Réserves d'irrigation
-  Canalisations d'irrigation

-  Bâtiments agricoles
-  Périmètre d'étude
-  Limites communales

Des surfaces de drainage très importantes à l'Ile-d'Elle et au sud de Vix et des surfaces irriguées conséquentes au nord de Vix :

- 958 ha de surfaces drainées ;
- 612 ha de surfaces irriguées ;
- 5 canalisations d'irrigation traversent la RD 938T
- 1 réserve d'irrigation le long de la RD 938T

État initial

Agriculture biologique et AOC



11% des surfaces exploitées au sein de l'aire d'étude sont en agriculture biologique.

Par ailleurs, des parcelles de vignes au Sud de Vix bénéficient d'une AOC (Appellation d'Origine Contrôlée).

État initial

Agriculture – les enjeux

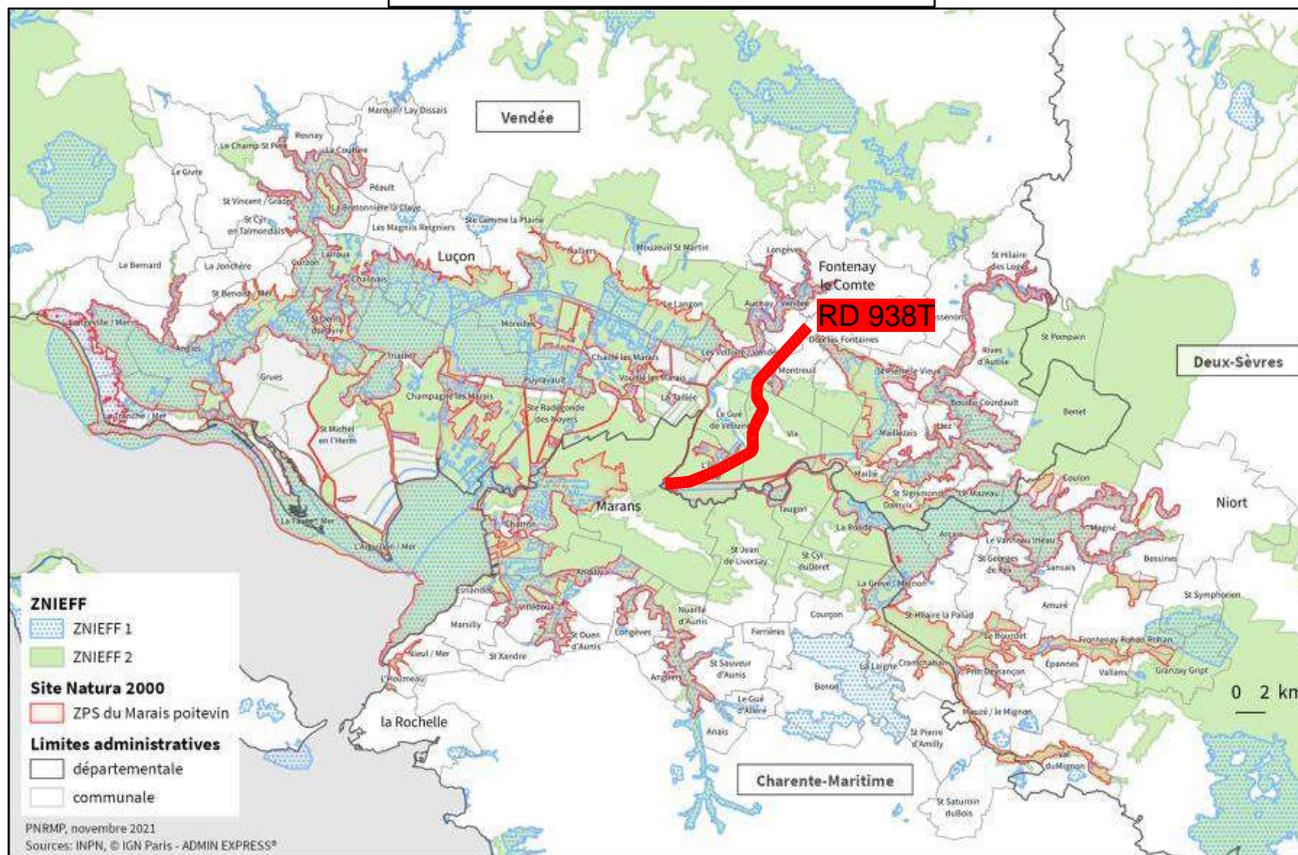
Les enjeux sont les suivants :

- Limiter la consommation de foncier agricole ;
- Limiter les coupures d'exploitation ;
- Rétablir des accès et cheminements agricoles permettant d'assurer les liaisons dans de bonnes conditions ;
- Faciliter le rétablissement de structures foncières groupées ;
- Rétablir les réseaux d'irrigation et de drainage en place.

État initial

Environnement : les zonages réglementaires

Espaces protégés du Marais Poitevin



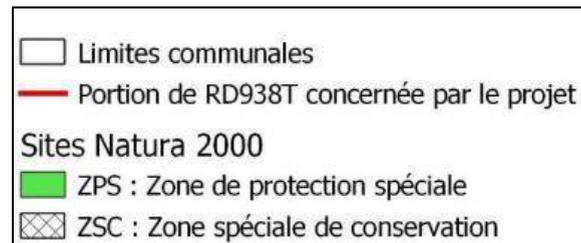
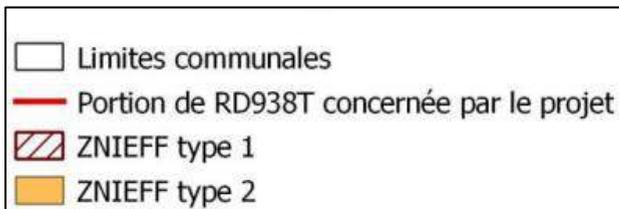
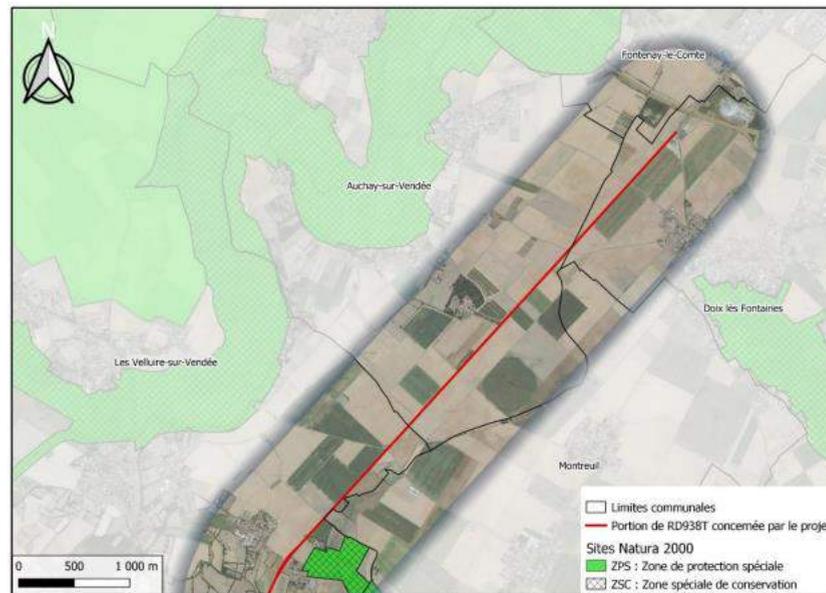
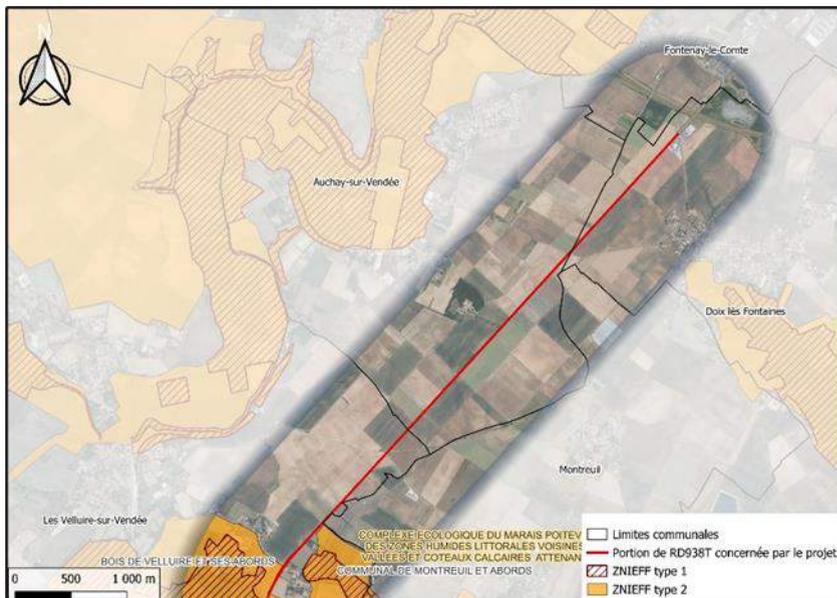
A proximité de la RD 938T se trouvent un site Natura 2000 ZSC et ZPS (sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels) ainsi que 6 ZNIEFF de type I (secteurs de grand intérêt biologique ou écologique) et une ZNIEFF de type II (grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes).

Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin est présent sur la totalité de l'aire d'étude.



État initial

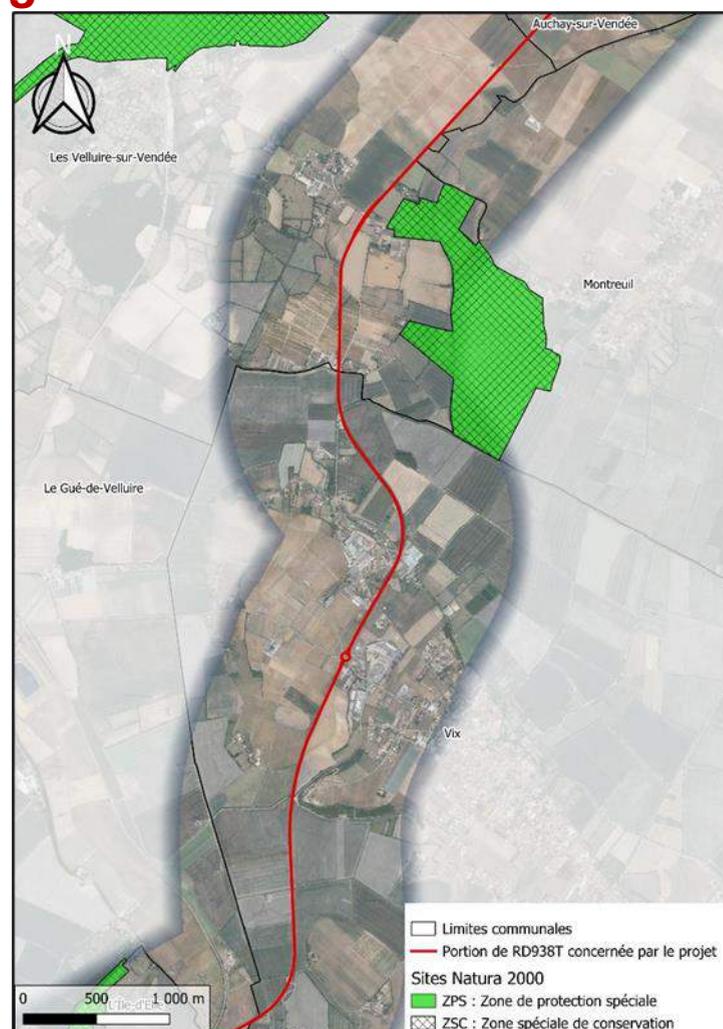
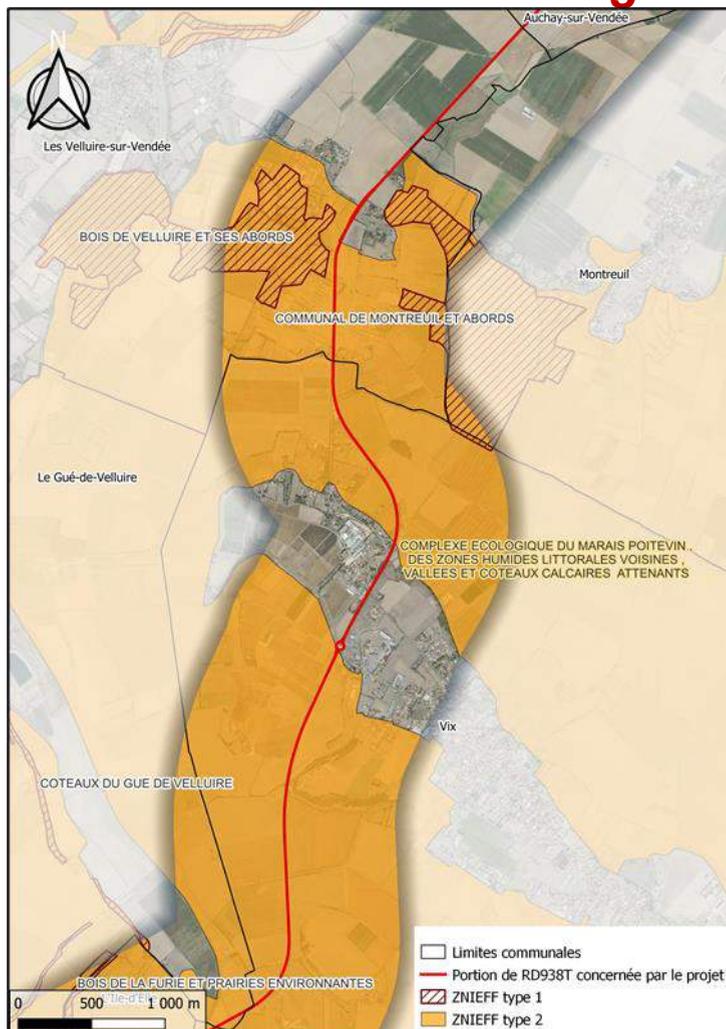
Environnement : les zonages réglementaires



Le secteur 1 est peu concerné par les zonages réglementaires excepté dans la partie Sud au niveau de la Fraignée.

État initial

Environnement : les zonages réglementaires



Les secteurs 2 et 3 sont concernés par des ZNIEFF de type 2.

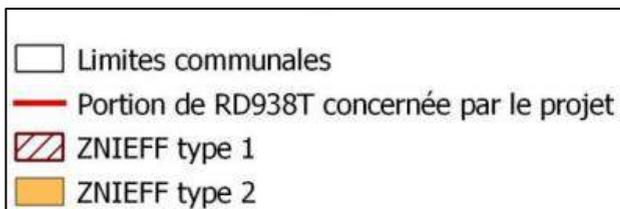
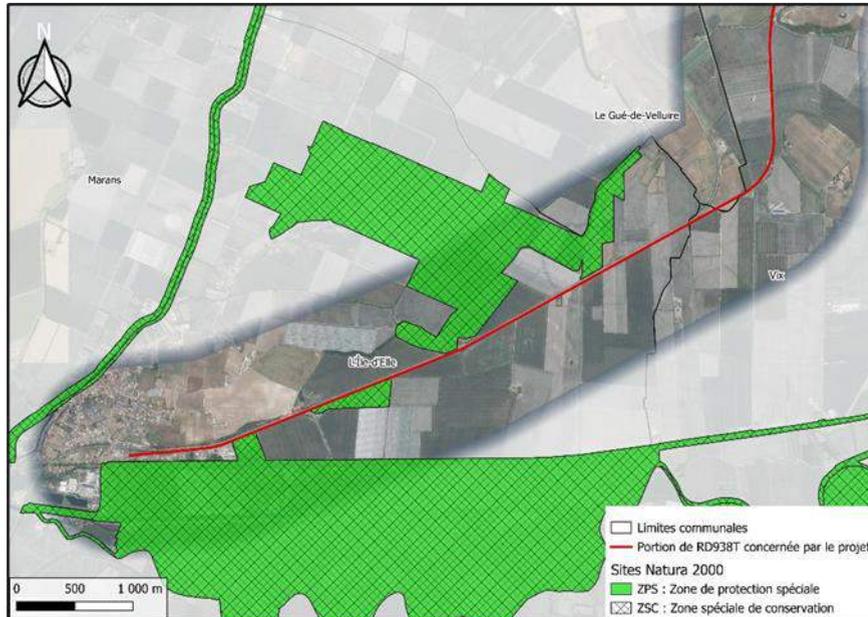
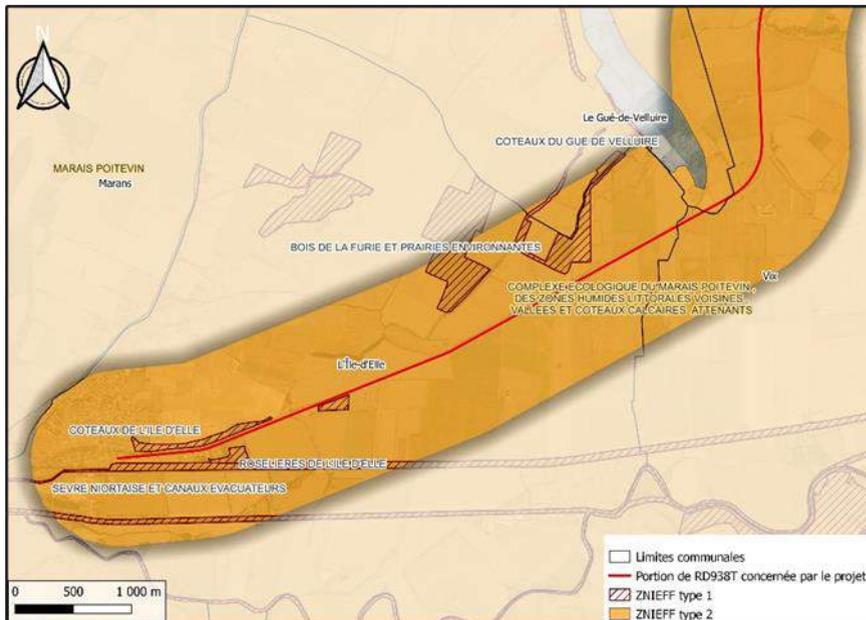
Deux ZNIEFF de type 1 sont également présentes sur le secteur 2.

Sur la commune de Montreuil, à l'Est de la RD 938T, on retrouve un site zone Natura 2000.



État initial

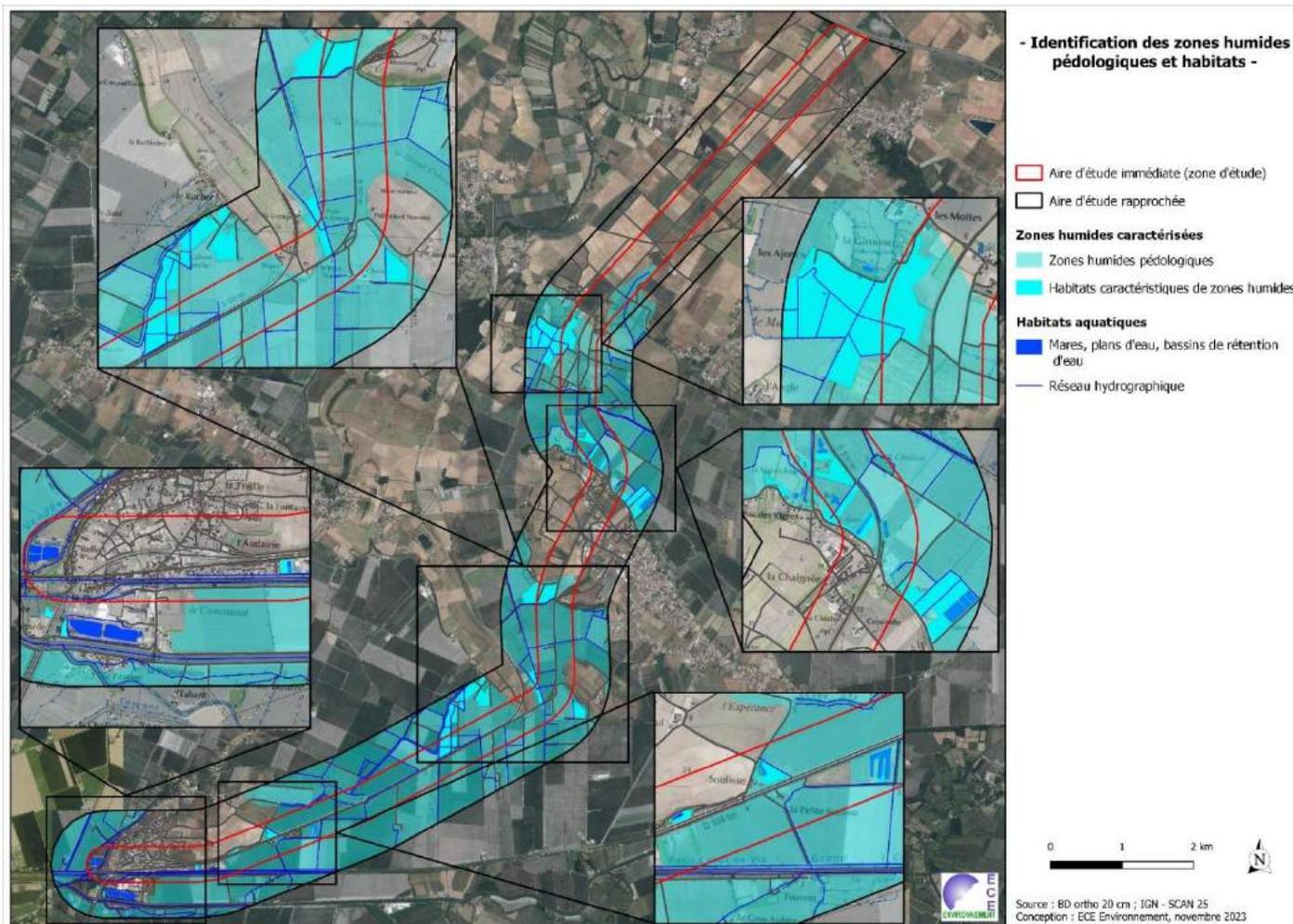
Environnement : les zonages réglementaires



Le secteur 4 et la traversée de L'Île d'Elle sont concernés par des ZNIEFF de type 1 et 2.
La commune de L'Île d'Elle est ceinturée par des sites Natura 2000.

État initial

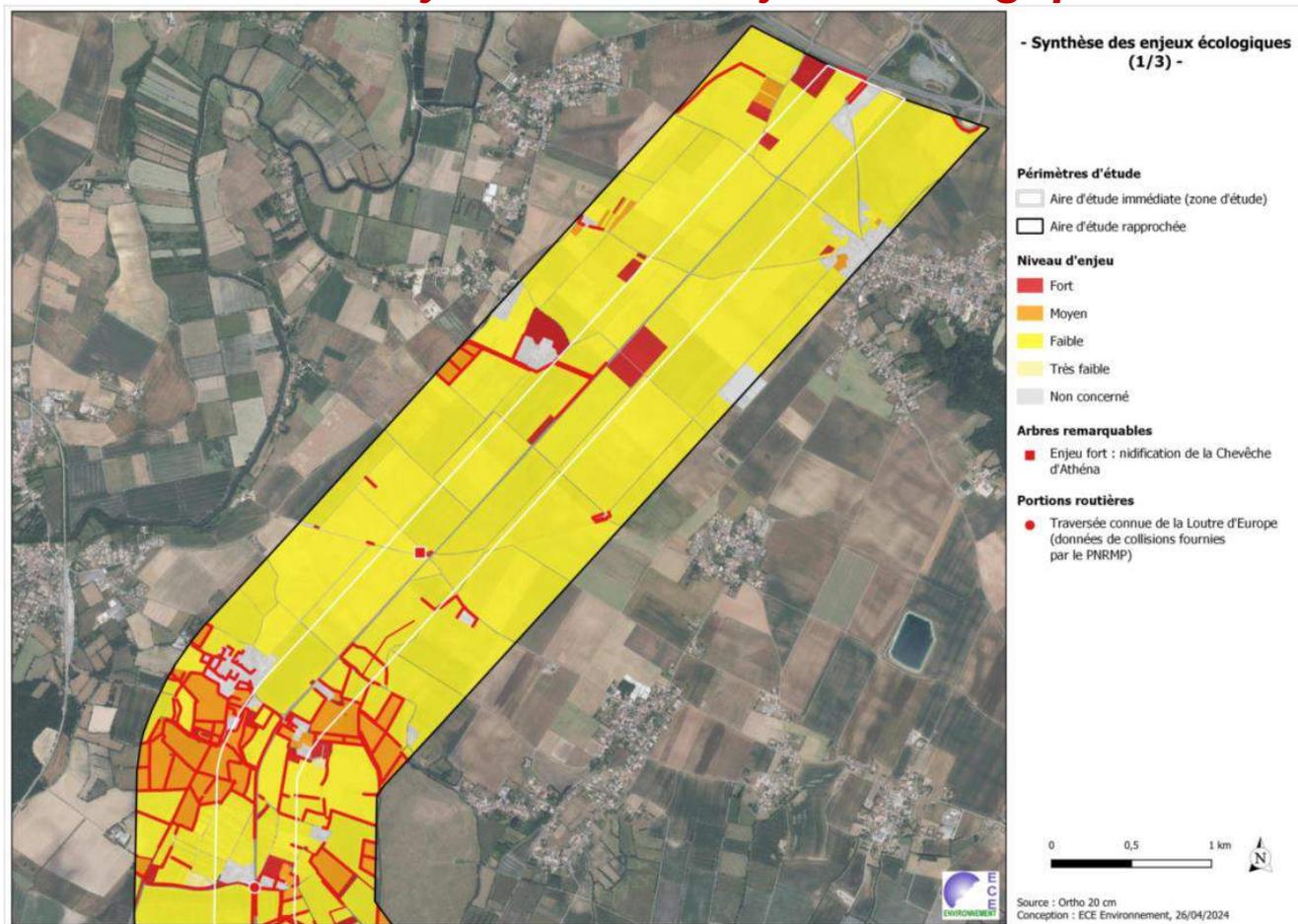
Environnement : Les Zones Humides



A l'exception du secteur 1 (Communes de Fontenay-le-Comte, Auchay-sur-Vendée, Doix-les-Fontaines) et du Giratoire de Vix, la zone d'étude est concernée par de nombreuses zones humides et un important réseau hydrographique. La majorité des zones humides rencontrées sont des zones humides pédologiques.

État initial

Environnement : Synthèse des enjeux écologiques

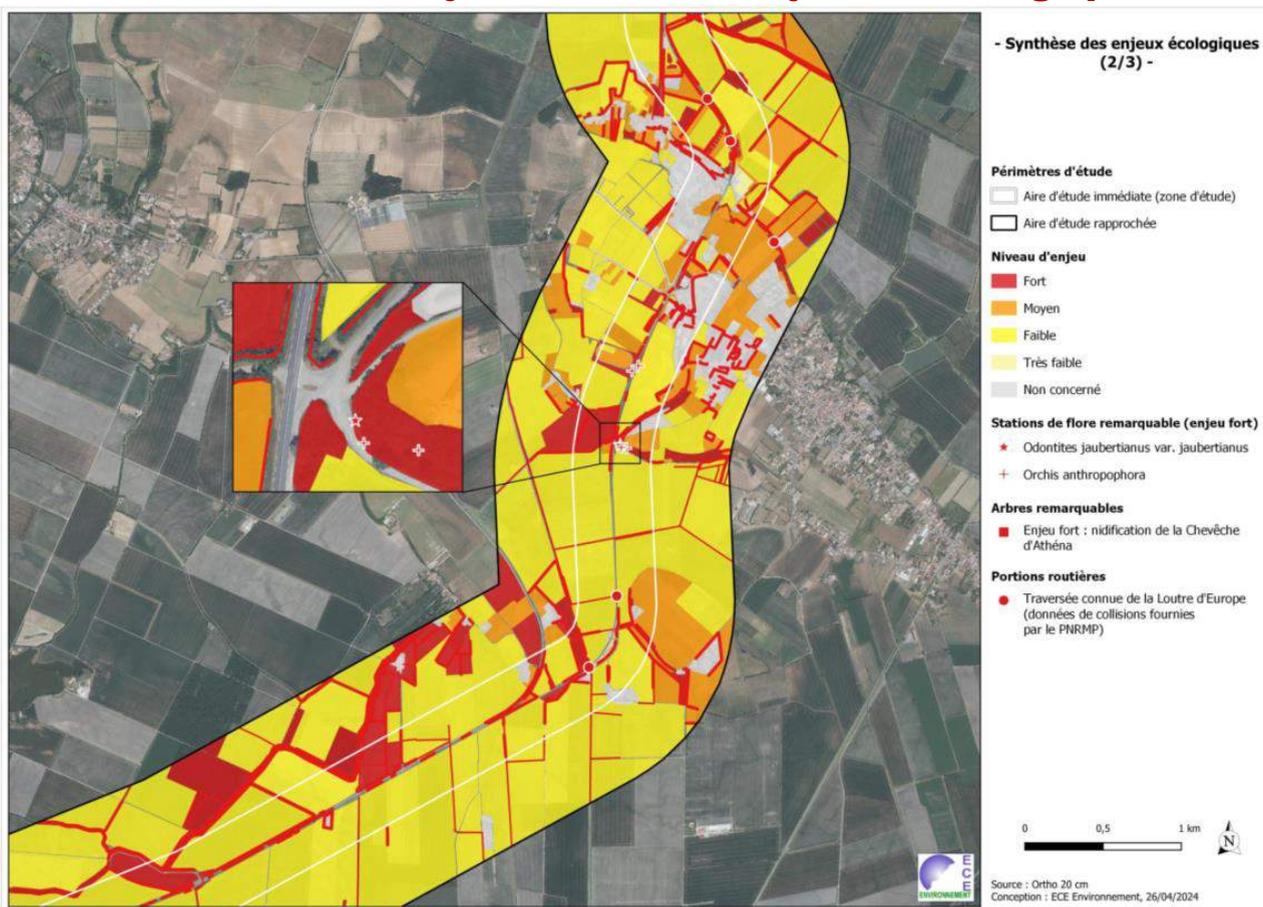


Des enjeux forts ont été recensés :

- Des boisements notamment à proximité de l'A83 et de la Forêt Nesdeau pour la présence de chiroptères et d'oiseaux comme le Verdier d'Europe, la Tourterelle des bois et le Roitelet Huppé ;
- Des vignes présentes en bordure de la RD 938T qui peuvent abriter des oiseaux comme le Bruant Proyer en nidification ;
- Une zone de nidification de la Chevêche d'Athéna au carrefour avec la RD 68 au Sud.

État initial

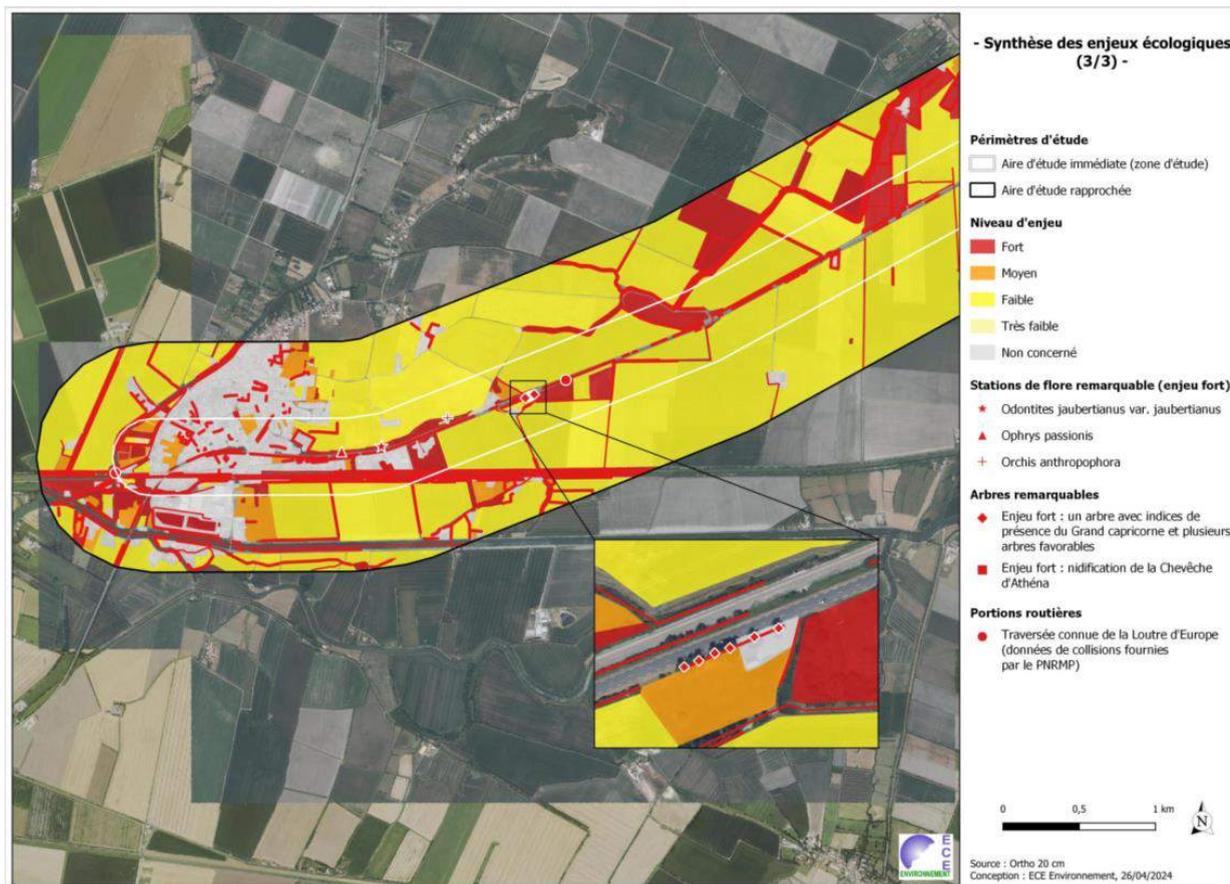
Environnement : Synthèse des enjeux écologiques



- Des traversées potentielles de la RD 938T par la Loutre d'Europe;
- Un réseau hydrographique : présence de chiroptères, amphibiens et Loutre d'Europe;
- Des prairies, milieux ouverts où nichent des oiseaux notamment le Bruant Proyer et la Cisticole des joncs;
- Des friches et fourrés au sud de Vix en bordure de la RD 938T (carrefour de la Chaume) hébergeant notamment de la flore patrimoniale (Odontite de jaubert, Orchis homme pendue);
- Des boisements entre l'Île-d'Elle et Vix implantés au nord de la voie ferrée : présence notamment de chiroptères et d'oiseaux comme le Verdier d'Europe, la Tourterelle des bois et le Roitelet Huppé.

État initial

Environnement : Synthèse des enjeux écologiques



- Des traversées potentielles de la RD 938T par la Loutre d'Europe ;
- Le réseau hydrographique (chiroptères, amphibiens, Loutre d'Europe) ;
- Les prairies, milieux ouverts où nichent des oiseaux notamment le Bruant Proyer et la Cisticole des joncs ;
- Des fourrés sur le coteau à l'entrée de l'île d'Elle en bordure de la RD 938T hébergeant notamment de la flore patrimoniale (Odontite de Jaubert, Orchis homme pendue, Ophrys de la passion) ;
- Des zones de nidification de la Chevêche d'Athéna à La Petite Soulisse ;
- Des boisements entre l'île-d'Elle et Vix implantés au nord de la voie ferrée (présence notamment de chiroptères et d'oiseaux comme le Verdier d'Europe, la Tourterelle des bois et le Roitelet Huppé).

État initial

Environnement : les enjeux

Les enjeux principaux sur la zone d'étude portent sur :

- Les zones classées Natura 2000 ZSC et ZPS, qu'il a été choisi d'éviter ;
- Les ZNIEFF de type I et de type II ;
- Les nombreuses zones humides répertoriées le long de la RD 938T des Velluire-sur-Vendée à l'île d'Elle ;
- Les boisements et haies bocagères qui constituent des habitats favorables au développement de nombreuses espèces ;
- La présence d'une faune et d'une flore remarquable sur des portions du projet.

Le choix d'un aménagement de la route existante permet d'éviter les impacts sur les enjeux environnementaux les plus forts.

État initial

Étude acoustique : échelle de bruit

SENSATION MOYENNE	NIVEAU SONORE	TYPE D'AMBIANCE EXTERIEURE	CONVERSATION
Très bruyant	80 dB(A)	Autoroute, Périphérique, chantier,...	Difficile
Bruyant	70 dB(A)	Rue animée, Grand boulevard,...	En parlant fort
Bruit urbain modéré	60 dB(A)	Centre ville, Rue de distribution,...	
Relativement calme	50 dB(A)	Secteur résidentiel, Rue de desserte,...	A voix normale
Bruit de fond calme	40 dB(A)	Intérieur cour, campagne	
Très calme	30 dB(A)	Ambiance nocturne en milieu rural	A voix basse
Silence	20 dB(A)	Désert	



État initial

Étude acoustique : quelques notions

Définitions :

dB(A) : unité physique de la pression acoustique, pondérée « A » pour tenir compte de la sensibilité de l'oreille humaine en fonction de la fréquence du son.

Niveau LAeq (T) : niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A, intégrant l'ensemble des bruits perçus au cours de la période T.

Ambiance sonore modérée : sont considérées comme habitation en zone d'ambiance sonore modérée, les habitations recevant un niveau de bruit inférieur à 60 dB(A) de jour et 55 dB(A) de nuit.



Une variation du niveau de bruit de 1 dB(A) est à peine perceptible



Une variation du niveau de bruit de 3 dB(A) est perceptible



Une variation du niveau de bruit de 10 dB(A) correspond à une sensation de « deux fois plus fort »

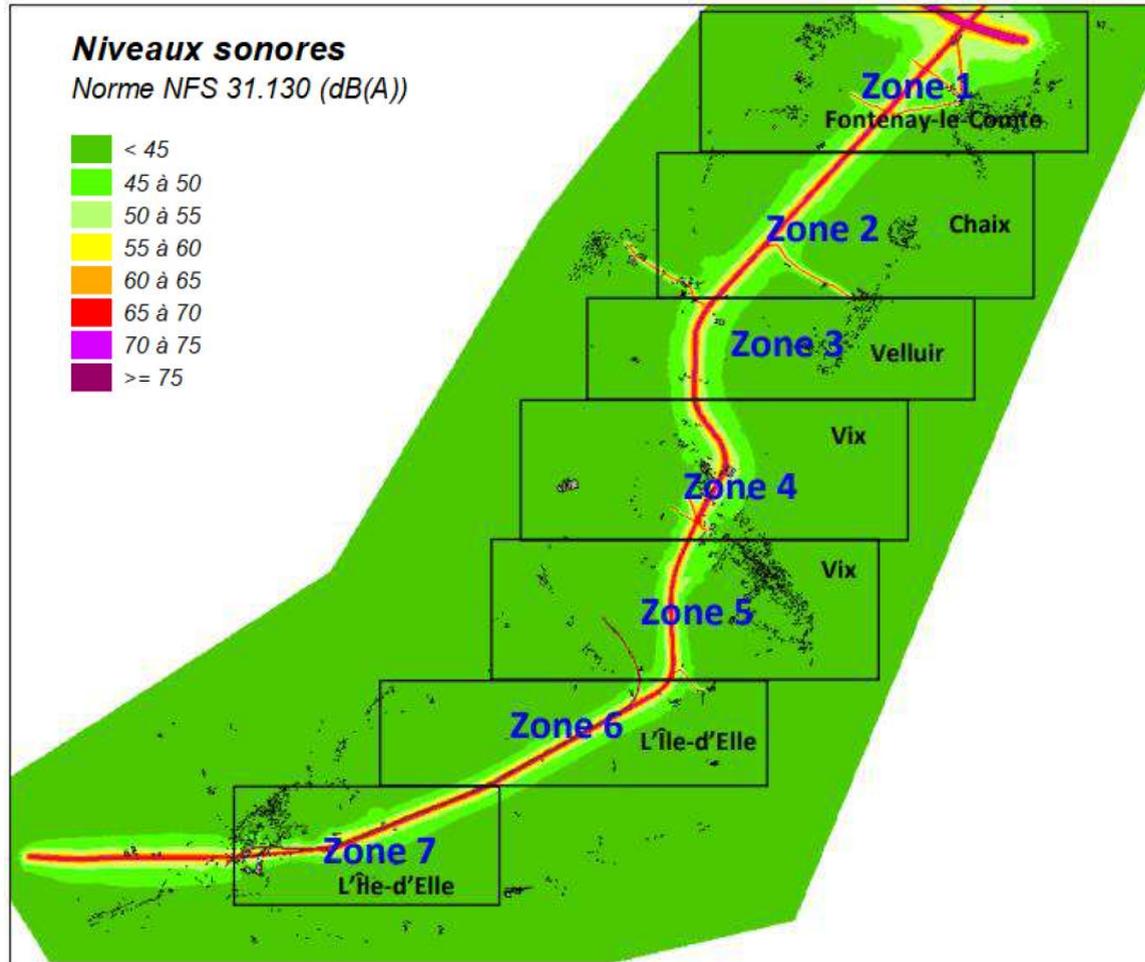


État initial

Étude acoustique

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Carte isophonique en période diurne (6h – 22h)



Les habitations les plus proches de la route reçoivent les niveaux de bruit les plus importants.

Les habitations situées à proximité de la RD 938 Ter sont globalement en ambiance sonore modérée, à l'exception de quelques bâtiments dans le secteur de la Chaignée à Vix (zone 4), le secteur du Petit Thairé (zone 6) et à l'île-d'Elle (zone 7).



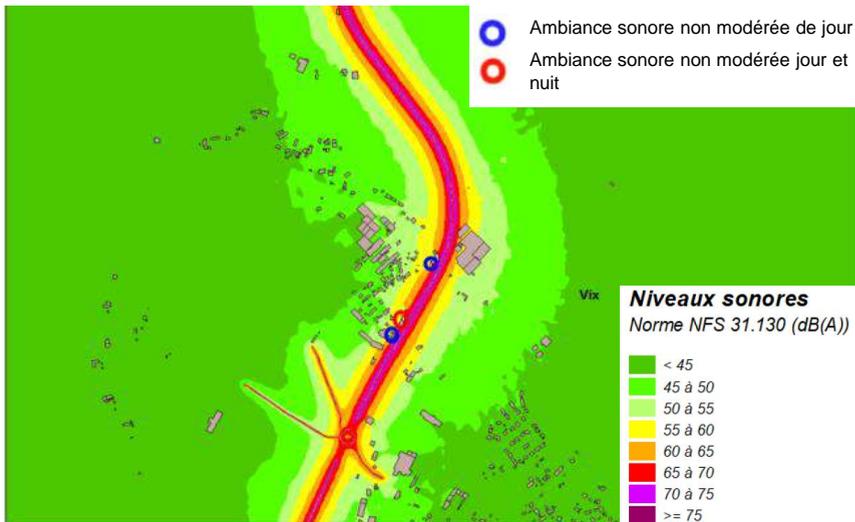
État initial

Étude acoustique

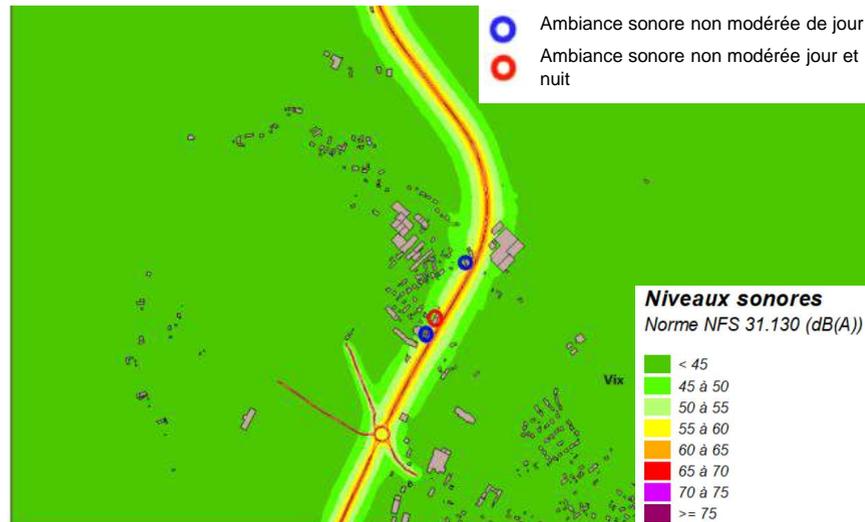
VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Zone 4 – secteur de la Chaignée

Période diurne (6h-22h)



Période nocturne (22h-6h)



Deux bâtiments qui sont repérés par des cercles bleus, sont situés en zone d'ambiance sonore non modérée de jour mais modérée de nuit.

Un seul bâtiment repéré par un cercle rouge est situé en zone d'ambiance sonore non modérée.

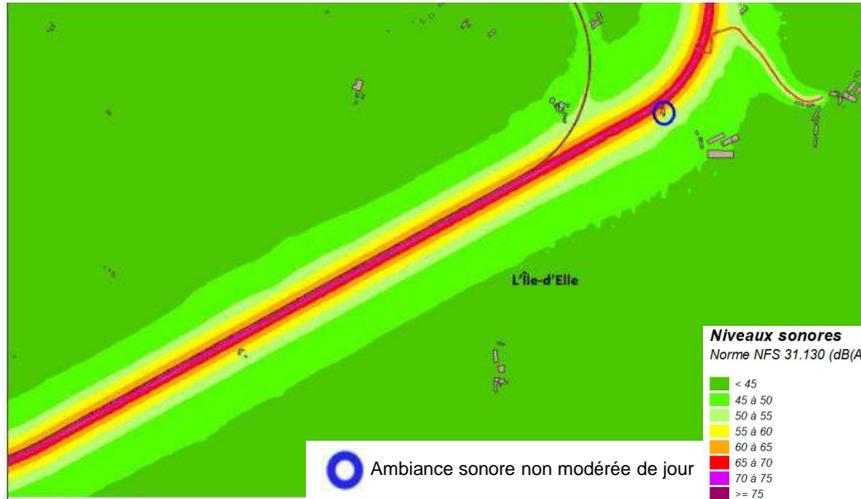


Etat Initial – Acoustique

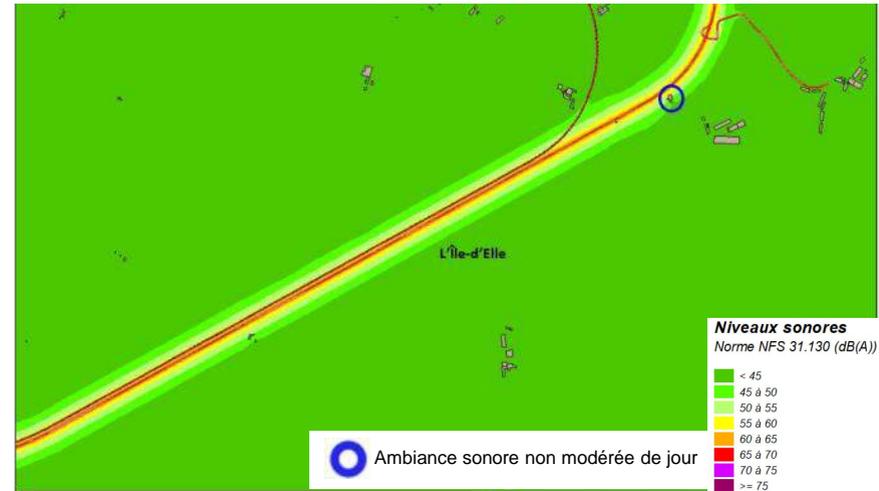
VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Zone 6 – secteur le Petit Thairé

Période diurne (6h-22h)



Période nocturne (22h-6h)



Un seul bâtiment repéré par un cercle bleu est situé en zone d'ambiance sonore non modérée de jour mais modérée de nuit.



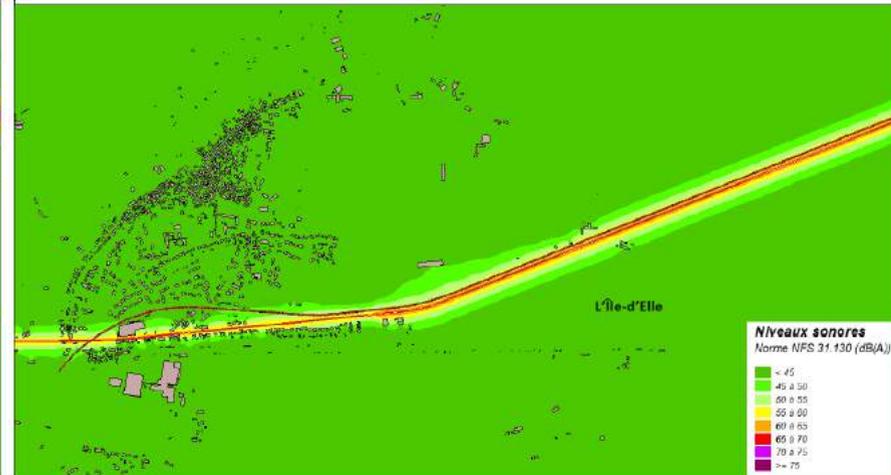
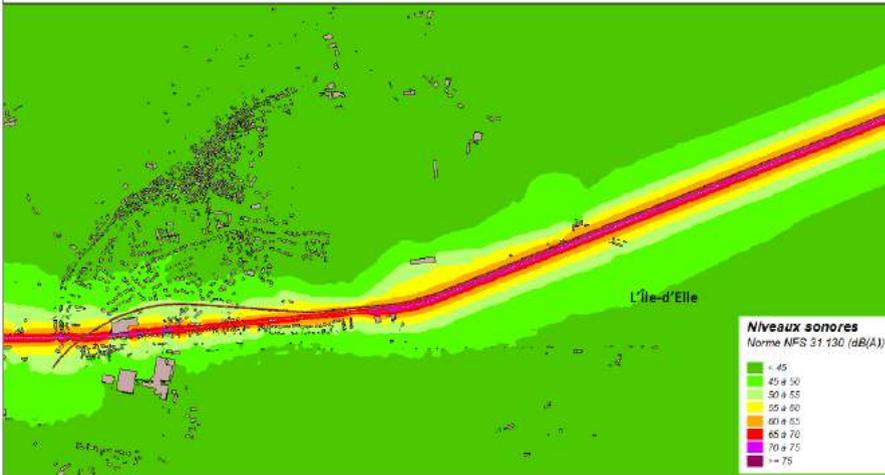
VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Etat Initial – Acoustique

Zone 7 – secteur de L'île d'Elle

Période diurne (6h-22h)

Période nocturne (22h-6h)



Les habitations en front bâti direct sur la RD 938T sont quasiment toutes en zone d'ambiance sonore non modérée de jour (≥ 65 dBA) et de nuit (≥ 60 dBA). Celles en retrait de la RD 938T (avec un mur ou une clôture en limite de propriété) sont en zone d'ambiance sonore modérée de jour (< 65 dBA) et de nuit (< 60 dBA).

État initial

Étude acoustique – les enjeux

Dans le cas d'un aménagement sur place, la réglementation impose de vérifier si le projet entraîne une modification significative ou non.

Réglementairement, une modification significative correspond à une augmentation du niveau sonore supérieure à 2 dB(A) entre l'état fil de l'eau (en 2048) et l'état fil de l'eau avec aménagement (en 2048). En effet, l'oreille humaine ressent une différence à partir de 2 dB(A).

Si le projet n'entraîne pas de modification significative, il n'y a aucune obligation réglementaire quant à la mise en place de dispositifs de protection acoustique.

En cas de modification significative seulement, les dispositions suivantes doivent être respectées :

- Pour les habitations en zone d'ambiance sonore modérée, les niveaux sonores doivent respecter les seuils de 60 dB(A) de jour et 55 dB(A) de nuit ;
- Pour les habitations dont les niveaux sonores sont compris entre 60 et 65 dB(A) de jour et/ou 55 et 60 dB(A) de nuit, les niveaux sonores avec aménagement doivent être identiques à ceux préexistants ;
- Pour les habitations dont les niveaux sonores sont supérieurs à 65 dB(A) de jour et/ou 60 dB(A) de nuit, l'aménagement doit permettre d'atteindre un niveau de bruit de 65 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit.

Plan

- 1) Contexte et objectifs du projet (pages 04 à 11)
- 2) Etat initial (pages 13 à 42)
- 3) Présentation et comparaison des variantes (pages 43 à 116)**
 - Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée (pages 45 à 62)
 - Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix (pages 63 à 80)
 - Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé (pages 81 à 98)
 - Secteur 4 – Le Thairé / Ile-d'Elle (pages 99 à 116)
- 4) Aménagement de la traversée de l'île d'Elle (pages 117 à 128)

Présentation et comparaison des variantes

Analyse multicritères

Dans le cadre de la concertation, le public est amené à exprimer son avis librement sur les différentes variantes proposées. Les critères d'évitement et de réduction, vis-à-vis de l'étude de l'état initial effectuée précédemment, ont été considérés dans la conception de ces variantes.

Les carrefours ont été positionnés de sorte à offrir des conditions de sécurité optimales et à permettre le rétablissement de l'ensemble des accès particuliers.

Les côtés d'élargissement et tracé de voies de dessertes, peuvent faire l'objet d'adaptations selon le contexte local.

Couleurs et significations retenues pour les comparaisons des critères des variantes :

Impacts positifs ou absence d'impacts	
impact négligeable	
Impacts moyens	
Impacts négatifs	

Plan

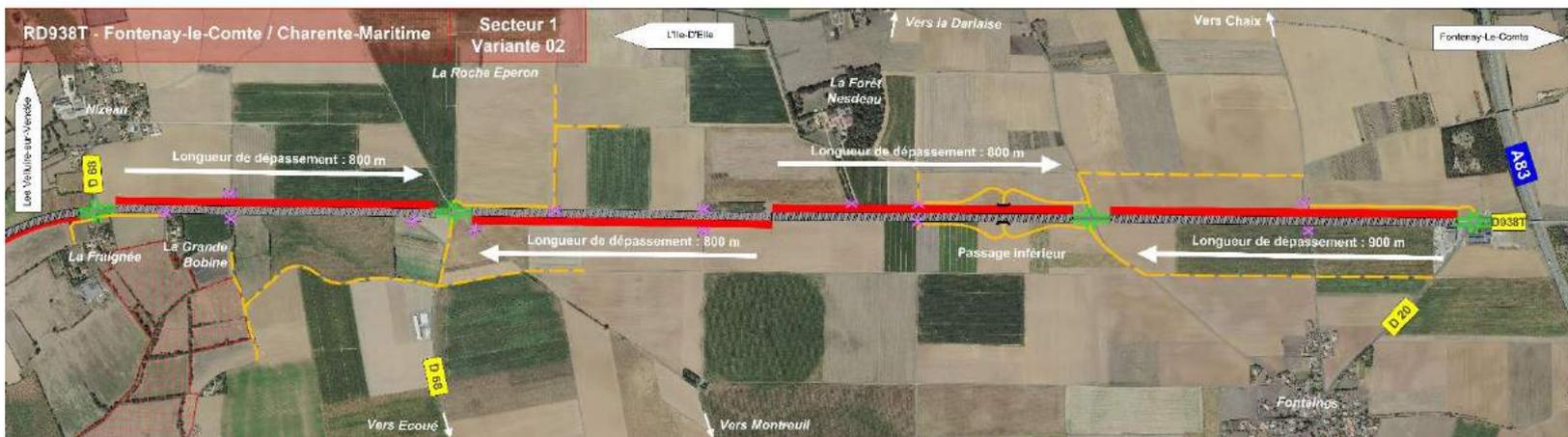
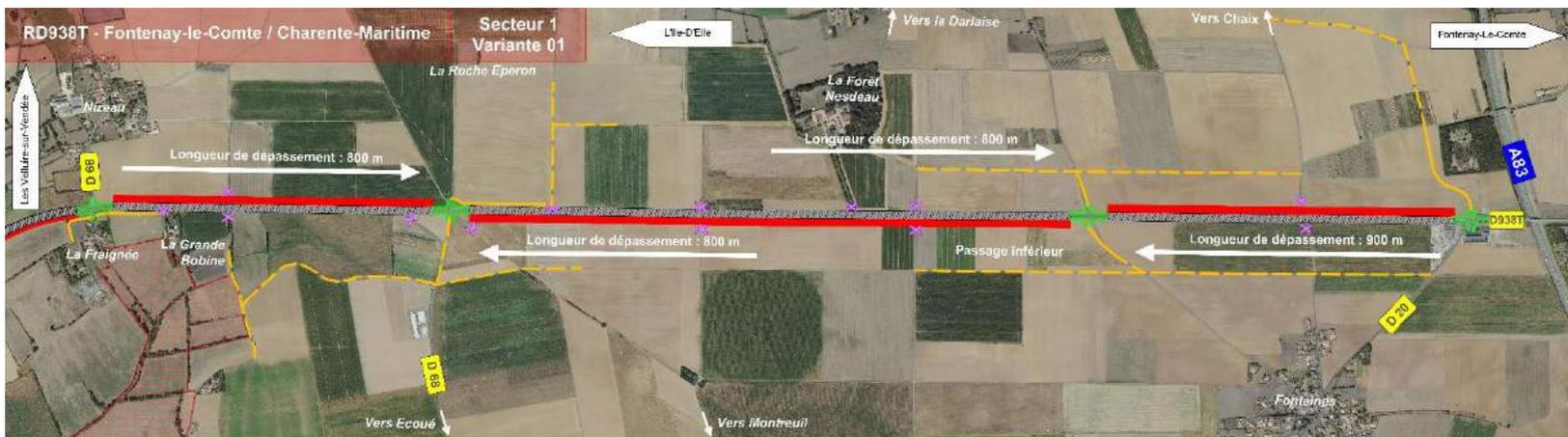
- 1) Contexte et objectifs du projet (pages 04 à 11)
- 2) Etat initial (pages 13 à 42)
- 3) Présentation et comparaison des variantes (pages 43 à 116)**
 - Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée (pages 45 à 62)
 - Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix (pages 63 à 80)
 - Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé (pages 81 à 98)
 - Secteur 4 – Le Thairé / Ile-d'Elle (pages 99 à 116)
- 4) Aménagement de la traversée de l'île d'Elle (pages 117 à 128)

Présentation et comparaison des variantes

Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

LEGENDE

- Carrefour T.A.G. 
- Voirie existante 
- Sens de dépassement 
- Côté d'élargissement de la RD938T 
- Voie de rétablissement à créer 
- Voie de rétablissement existante 
- Accès à la RD938T supprimé 
- Zone Natura 2000 



Présentation et comparaison des variantes

Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

Sur ce secteur deux variantes sont présentées. Elles ont été réalisées en tenant compte des principes suivants :

- Création de 4 créneaux de dépassement délimités par 4 carrefours avec voies spéciales de tourne à gauche :
 - Au niveau du croisement avec la RD 20,
 - Au niveau du Chemin de la Forêt,
 - Au niveau du croisement avec la RD 68 menant à Ecoué,
 - Au niveau du croisement avec la RD 68 menant à Les Velluire-sur-Vendée;
- Rétablissement des accès riverains et des dessertes locales notamment agricoles existants par la création de voies de rétablissement.

Différences entre les variantes :

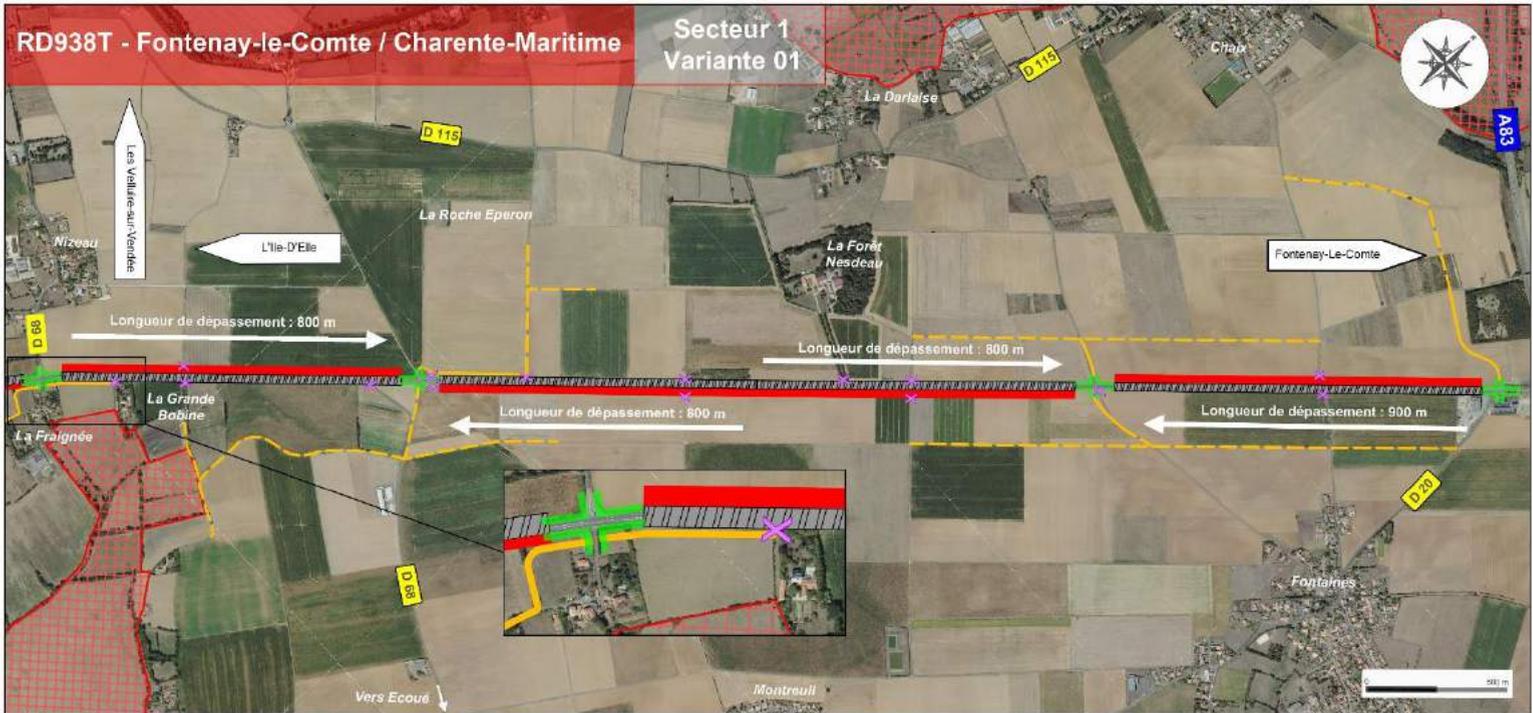
Les variantes diffèrent par la desserte vers la route de Fontaines et Chaix ainsi que par la desserte vers la Forêt de Nesdeau. La variante 2 prévoit une traversée sous la RD 938T entre la Forêt Nesdeau et le chemin de la Forêt. Elles diffèrent également par le côté d'élargissement du 2^{ème} créneau de dépassement, qui est du côté Sud dans la variante 1 et du côté Nord dans la variante 2.



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

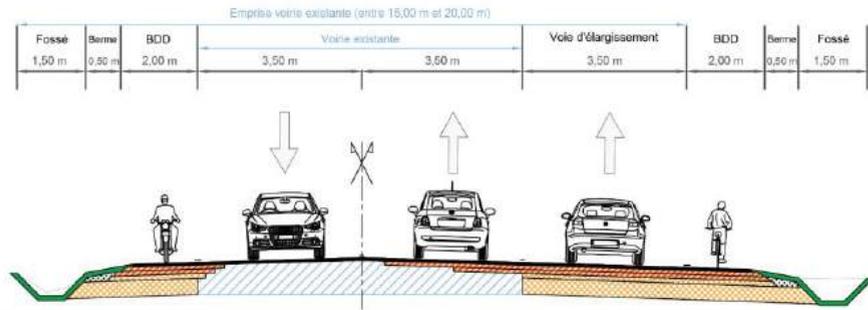
Variante 1



LEGENDE

- Carrefour T.A.G. 
- Voirie existante 
- Sens de dépassement 
- Côté d'élargissement de la RD938T 
- Voie de rétablissement à créer 
- Voie de rétablissement existante 
- Accès à la RD938T supprimé 
- Zone Natura 2000 

Profil en travers type





Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

Variante 1

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

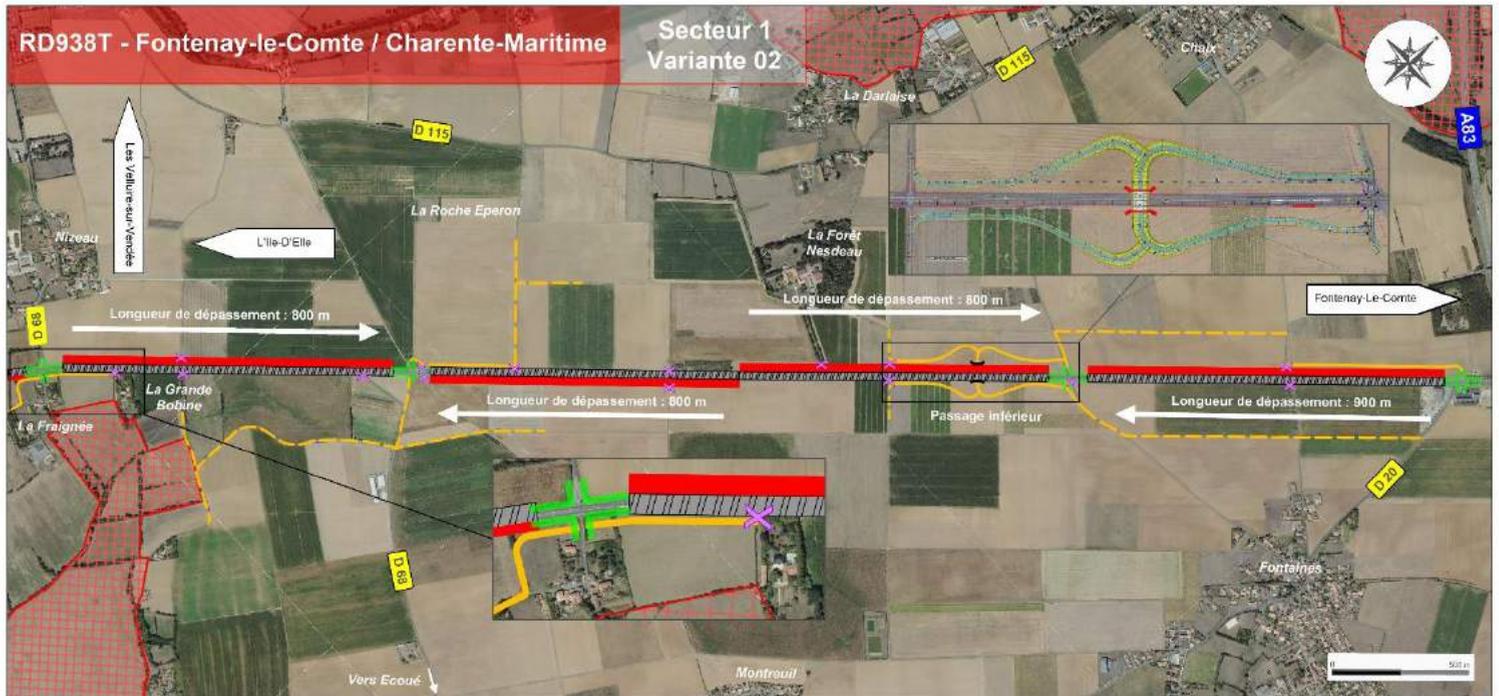
Descriptif de la variante 1 :

- 4 créneaux de dépassement : deux dans le sens Fontenay-le-Comte > Ile-d'Elle et deux dans l'autre sens ;
- Les 4 créneaux de dépassement sont délimités par 4 Tourne-à-gauche (TAG) permettant la desserte locale et le rétablissement de chemins agricoles existants :
 - TAG au croisement avec la RD 20 :
 - A l'Ouest, voie de rétablissement créée se raccordant à la voie communale existante reliant Chaix avec desserte des parcelles agricoles alentours ;
 - A l'Est, la RD 20 se raccordant au bourg de Fontaines et voie rurale existante avec desserte des parcelles agricoles alentours;
 - TAG au croisement avec le Chemin de la Forêt :
 - A l'Ouest, reconfiguration de la voie communale existante, desserte de la Forêt Nesdeau et desserte des parcelles agricoles alentours ;
 - A l'Est, reconfiguration de la voie communale existante, desserte du bourg de Fontaines, et desserte des parcelles agricoles alentours ;
 - TAG au croisement avec la RD 68 menant à Ecoué :
 - A l'Ouest, la voie communale existante reliant la Roche Eperon ainsi que les parcelles agricoles alentours ;
 - A l'Est, la RD 68 se raccordant à Ecoué, aménagement d'une voie de raccordement et desserte des parcelles agricoles alentours ;
 - TAG au croisement avec la RD 68 menant à Les Velluire-sur-Vendée :
 - A l'Ouest, la RD 68 se raccordant à Les Velluire-sur-Vendée;
 - A l'Est, la voie existante desservant la Fraignée et une voie de raccordement créée pour desservir la Grande Bobine.



Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

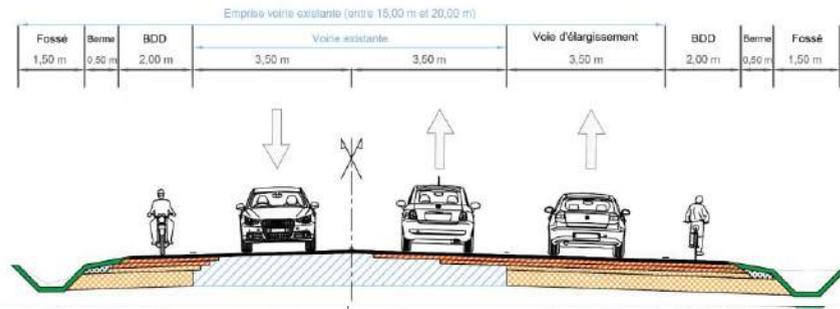
Variante 2



LEGENDE

- Carrefour T.A.G. 
- Voirie existante 
- Sens de dépassement 
- Côté d'élargissement de la RD938T 
- Voie de rétablissement à créer 
- Voie de rétablissement existante 
- Accès à la RD938T supprimé 
- Zone Natura 2000 

Profil en travers type



Descriptif de la variante 2 :

- 4 créneaux de dépassement : deux dans le sens Fontenay-le-Comte > Ile-d'Elle et deux dans l'autre sens ;
- Aménagement d'un passage inférieur à proximité de la Forêt Nesdeau relié au TAG du Chemin de la Forêt;
- Les 4 créneaux de dépassement sont délimités par 4 Tourne-à-gauche (TAG) permettant la desserte locale et le rétablissement de chemins agricoles existants :
 - TAG au croisement avec la RD 20 :
 - A l'Ouest, voie de rétablissement créée en parallèle de la RD 938T se raccordant à la voie communale existante reliant Chaix avec desserte des parcelles agricoles alentours ;
 - A l'est, la RD 20 se raccordant au bourg de Fontaines et voie rurale existante avec desserte des parcelles agricoles alentours;
 - TAG au croisement avec le Chemin de la Forêt :
 - A l'Ouest, reconfiguration de la voie communale existante, desserte de la Forêt Nesdeau, du passage inférieur et des parcelles agricoles alentours ;
 - A l'Est, reconfiguration de la voie communale existante, desserte du bourg de Fontaines, du passage inférieur et des parcelles agricoles alentours ;
 - TAG au croisement avec la RD 68 menant à Ecoué :
 - A l'Ouest, la voie communale existante reliant la Roche Eperon ainsi que les parcelles agricoles alentours ;
 - A l'Est, la RD 68 se raccordant à Ecoué, aménagement d'une voie de raccordement et desserte des parcelles agricoles alentours ;
 - TAG au croisement avec la RD 68 menant à Les Velluire-sur-Vendée :
 - A l'Ouest, la RD 68 se raccordant à Les Velluire-sur-Vendée;
 - A l'Est, la voie existante desservant la Fraignée et une voie de raccordement créée pour desservir la Grande Bobine.



Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

Comparaison des variantes - Fonctionnalités

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Fonctionnalités	Suppression des accès directs Sécurité des mouvements tournants grâce au TAG	Suppression des accès directs Passage inférieur permettant la traversée de la RD 938T en dehors du flux de circulation Sécurité des mouvements tournants grâce au TAG
Rétablissements	Les lieudits possédant des accès directs sur la RD 938T, ont des accès rétablis sur la RD 938T L'ensemble des parcelles est désenclavé	Les lieudits possédant des accès directs sur la RD 938T, ont des accès rétablis sur la RD 938T L'ensemble des parcelles est désenclavé.
SYNTHESE		

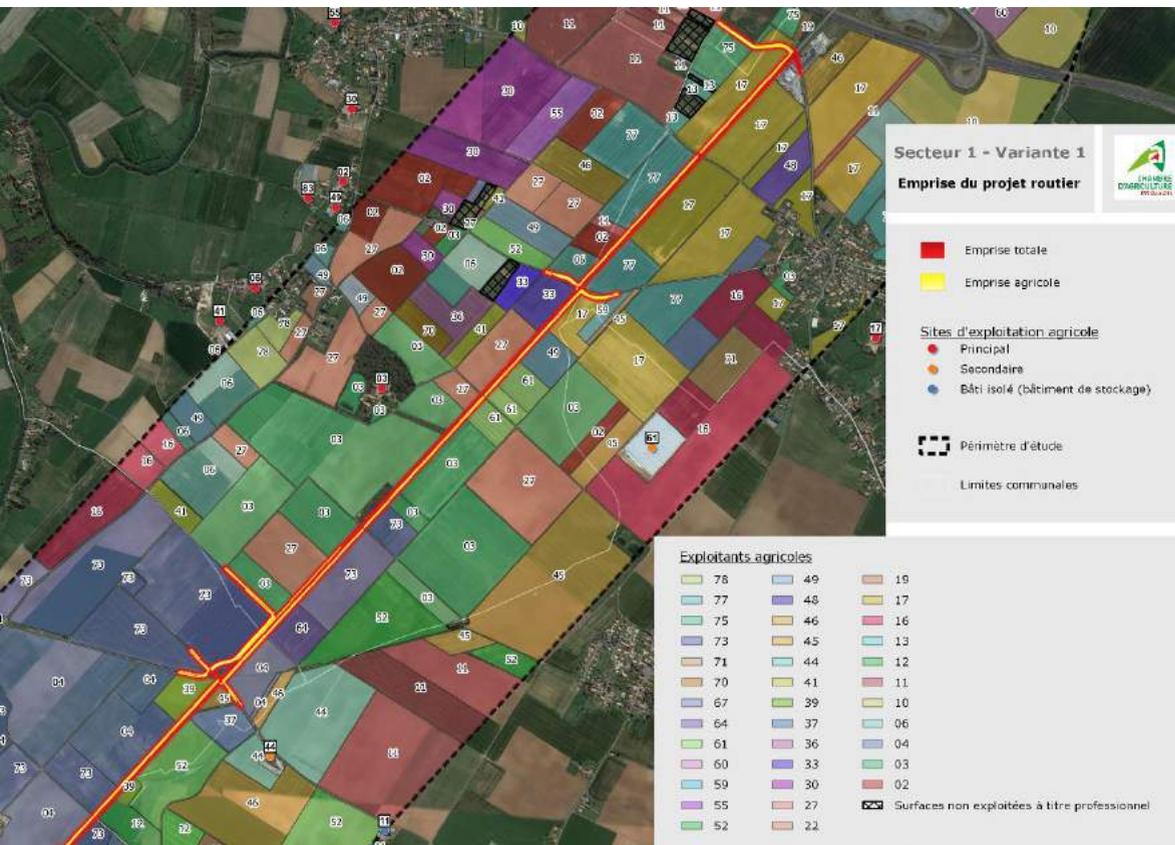
Les variantes permettent toutes deux le rétablissement d'accès à la RD 938T pour l'ensemble des lieudits actuellement desservis et pour l'ensemble des parcelles.

Par ailleurs, les variantes permettent toutes deux d'assurer la fluidité de la circulation sur la RD 938T tout en sécurisant les mouvements de tourne-à-gauche.

Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la première section.



Variante 1



EXPLOITATIONS AGRICOLES IMPACTÉES	SURFACE TOTALE IMPACTÉE (HA)
02 -	0,07
03 -	0,41
04 -	0,76
06 -	0,10
11 -	0,02
17 -	0,78
27 -	0,01
33 -	0,004
39 -	0,21
45 -	0,01
49 -	0,11
59 -	0,01
61 -	0,19
64 -	0,12
73 -	0,88
75 -	0,18
77 -	0,24
TOTAL	4,19

TYPE D'IMPACTS	QUANTITE
Canalisations traversantes (nbre)	3
Fermeture de carrefours et d'accès entraînant des allongements de parcours	6
Coupe d'îlots avec destruction foncière	0
Délaissés (ha)	1,60

L'emprise totale de cette variante est d'environ 11,30 ha, dont environ 4,20 ha de terres agricoles exploitées, soit environ 37% de l'emprise totale. Les impacts sur le foncier agricole restent contenus du fait d'un aménagement sur place en élargissement.

Cette variante touche 30 îlots agricoles exploités par 17 exploitations agricoles distinctes.

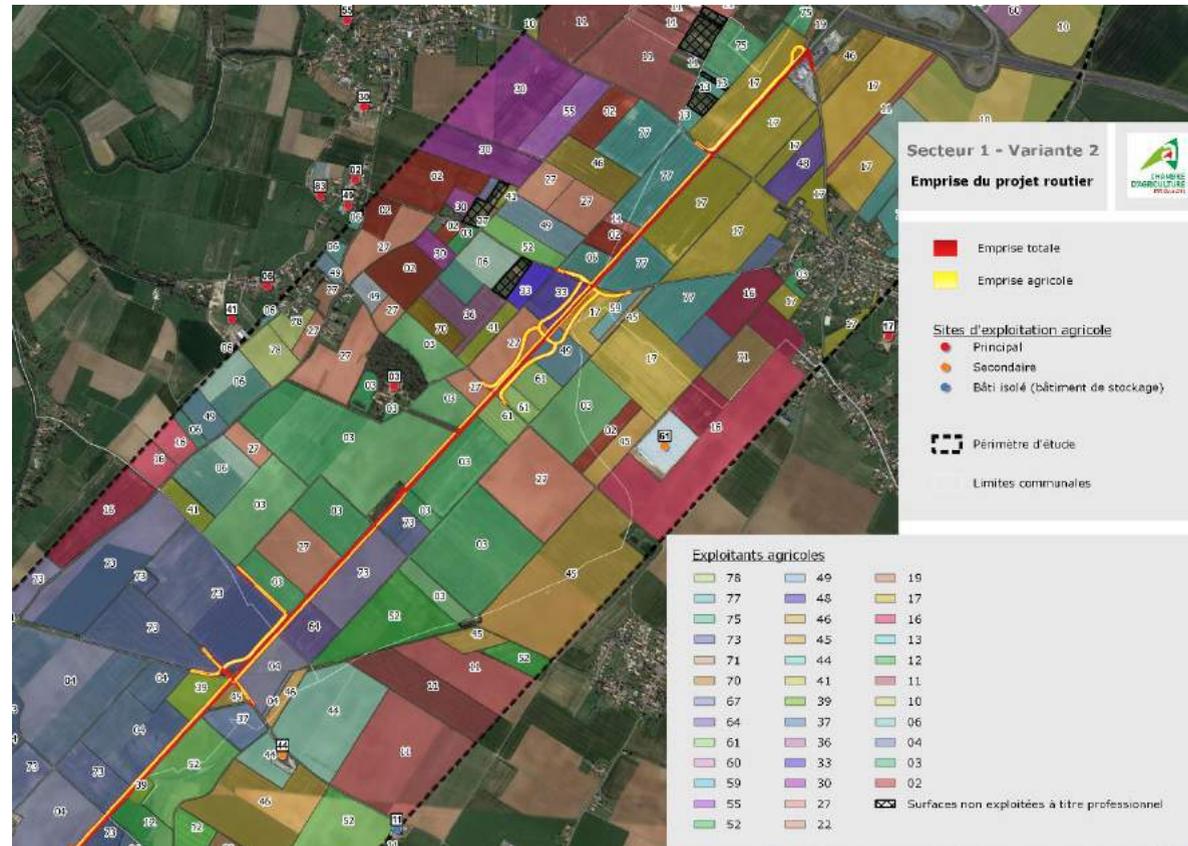


Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

Comparaison des variantes – Agriculture

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Variante 2



EXPLOITATIONS AGRICOLES IMPACTÉES	SURFACE TOTALE IMPACTÉE (HA)	
02 -		0,07
03 -		0,31
04 -		0,76
06 -		0,20
11 -		0,02
17 -		1,29
27 -		0,69
33 -		0,38
39 -		0,21
46 -		0,01
49 -		0,25
59 -		0,01
61 -		0,24
64 -		0,12
73 -		0,86
77 -		0,24
TOTAL		5,65

TYPE D'IMPACTS	QUANTITE
Canalisations traversantes (nbre)	3
Fermures de carrefours et d'accès entraînant des allongements de parcours	6
Coupeure d'îlots avec déstructuration foncière	0
Délaissés (ha)	4,05

L'emprise totale de cette variante est d'environ **12,83 ha (hors délaissés)**, dont environ **5,65 ha de terres agricoles exploitées**, soit environ 44% de l'emprise totale. Bien que le projet consiste toujours en l'élargissement de la voie existante, **l'emprise foncière est plus importante dans cette variante du fait de la création d'un passage inférieur et des voies de rétablissement associées.**

Cette variante touche 30 îlots agricoles exploités par 16 exploitations agricoles distinctes.

Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

Comparaison des variantes - Agriculture

	VARIANTE 1	VARIANTE 2
EMPRISE	4,19 ha	5,65 ha
DELAISSES	1,6 ha	4,05 ha
COUPURE D'ILOT	0	0
NOMBRE D' ILOTS IMPACTES	30	30
DONT ILOTS DRAINÉS	0	0
DONT ILOTS IRRIGUÉS	15	15
% IMPACT/SAU	0,2 %	0,3 %
FONCTIONNALITE AGRICOLE	Allongement de parcours fort (2 sites d'exploitation concernés)	Allongement de parcours moyen (2 sites d'exploitation concernés)
SYNTHÈSE		

La variante 2 est légèrement plus favorable du point de vue des fonctionnalités agricoles. En effet, l'aménagement d'un passage inférieur permet de limiter les effets d'allongements de parcours et de faciliter des traversées agricoles en dehors du flux de la circulation, Toutefois, **en termes de consommation de foncier agricole, la variante 1 est plus favorable**, elle permet l'économie de près de 4 hectares de terres agricoles.



Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

Comparaison des variantes - Acoustique



L'état fil de l'eau 2048 correspond à l'état futur en l'année 2048 sans aménagement de la RD 938T



Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

Comparaison des variantes - Acoustique

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Variante 1 :

Que ce soit en période diurne ou nocturne, **le projet n'entraîne pas de modification significative des niveaux sonores et ne nécessite donc pas de protection acoustique d'un point de vue règlementaire.** Par ailleurs une légère diminution des niveaux de bruit de jour et de nuit est constaté pour l'habitation situé à La Grande Bobine.

Variante 2 :

Tout comme la variante1, la variante 2 du **projet n'entraîne pas de modification significative des niveaux sonores et ne nécessite donc pas de protection acoustique d'un point de vue règlementaire.** Par ailleurs une légère diminution des niveaux de bruit de jour et de nuit est constaté pour l'habitation situé à La Grande Bobine.

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Acoustique	Pas de modification significative Légère diminution des niveaux de bruit R4 (-0.5 à -1 dB(A))	Pas de modification significative Légère diminution des niveaux de bruit R4 (-0.5 à -1 dB(A))

Les deux variantes sont quasiment similaires concernant l'acoustique.

Ce critère n'est pas discriminant pour cette section.

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Activités économiques (Accès...)	Légère modification des conditions d'accès aux propriétés, accès sécurisés via les carrefours tourne à gauche.	Légère modification des conditions d'accès aux propriétés, accès sécurisés via les carrefours tourne à gauche.
Bâti	Pas de démolition de bâtiments existants.	Pas de démolition de bâtiments existants.
SYNTHESE		

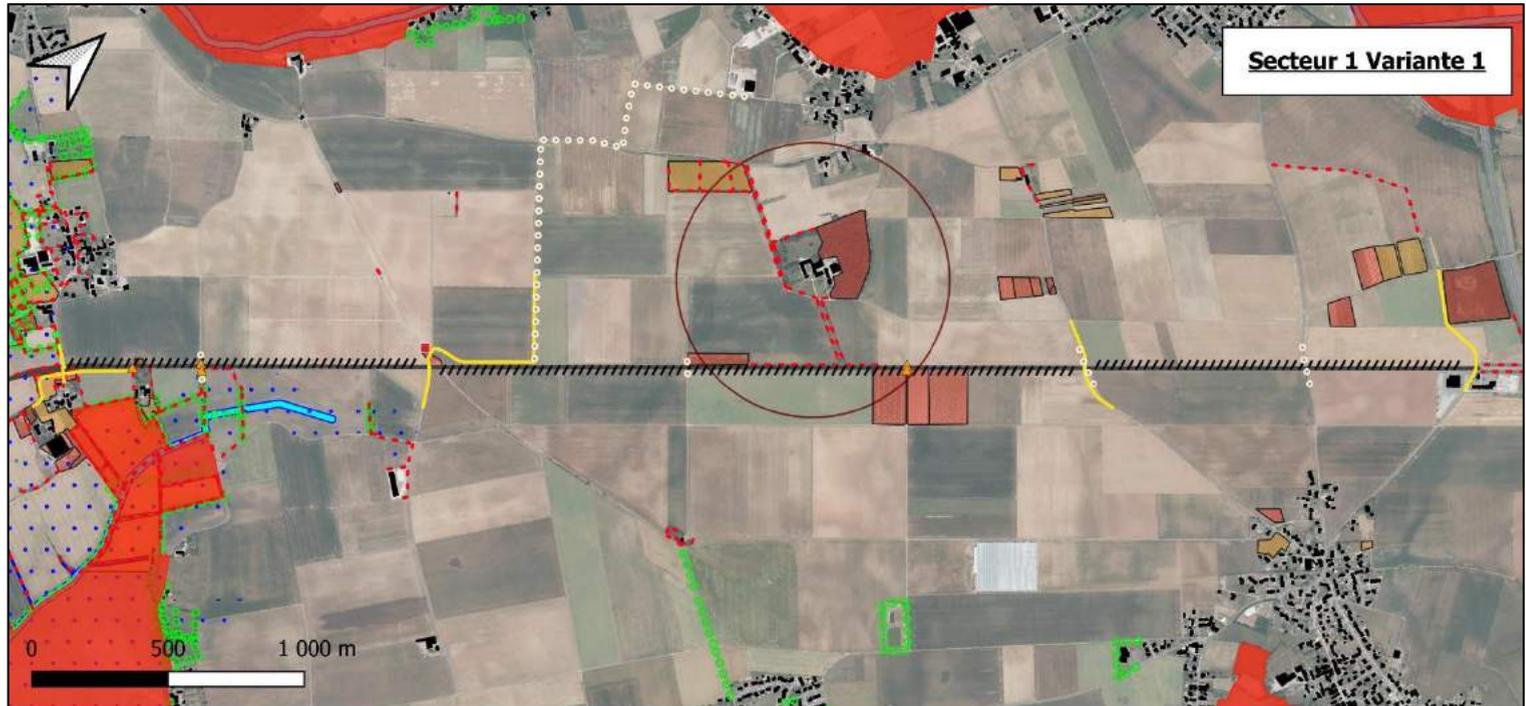
La variante 1 et la variante 2 sont similaires en termes d'accès et pas d'impact sur le bâti.

Ce critère n'est pas discriminant pour cette section.



Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

Comparaison des variantes – Environnement



Légende

— RD938T

Projet

//// Créneau de dépassement

— Voie de rétablissement à créer

■ Bâti

— Cours d'eau DDTM

Enjeux agricoles

▲ Accès agricole

... Axe prioritaire

Enjeux écologiques

■ Site Natura 2000

--- Réseau de haies

— Réseau hydrographique

■ Mares, plans d'eau, bassins de rétention

■ Habitats de zone humide

• Enjeu loutre

■ Arbres remarquables

Niveau d'enjeu

■ Fort

■ Moyen

○ Périmètre de Protection Monument Historique

Elements inscrits aux PLU

●●● Haie à protéger

■ Espace Boisé Classé

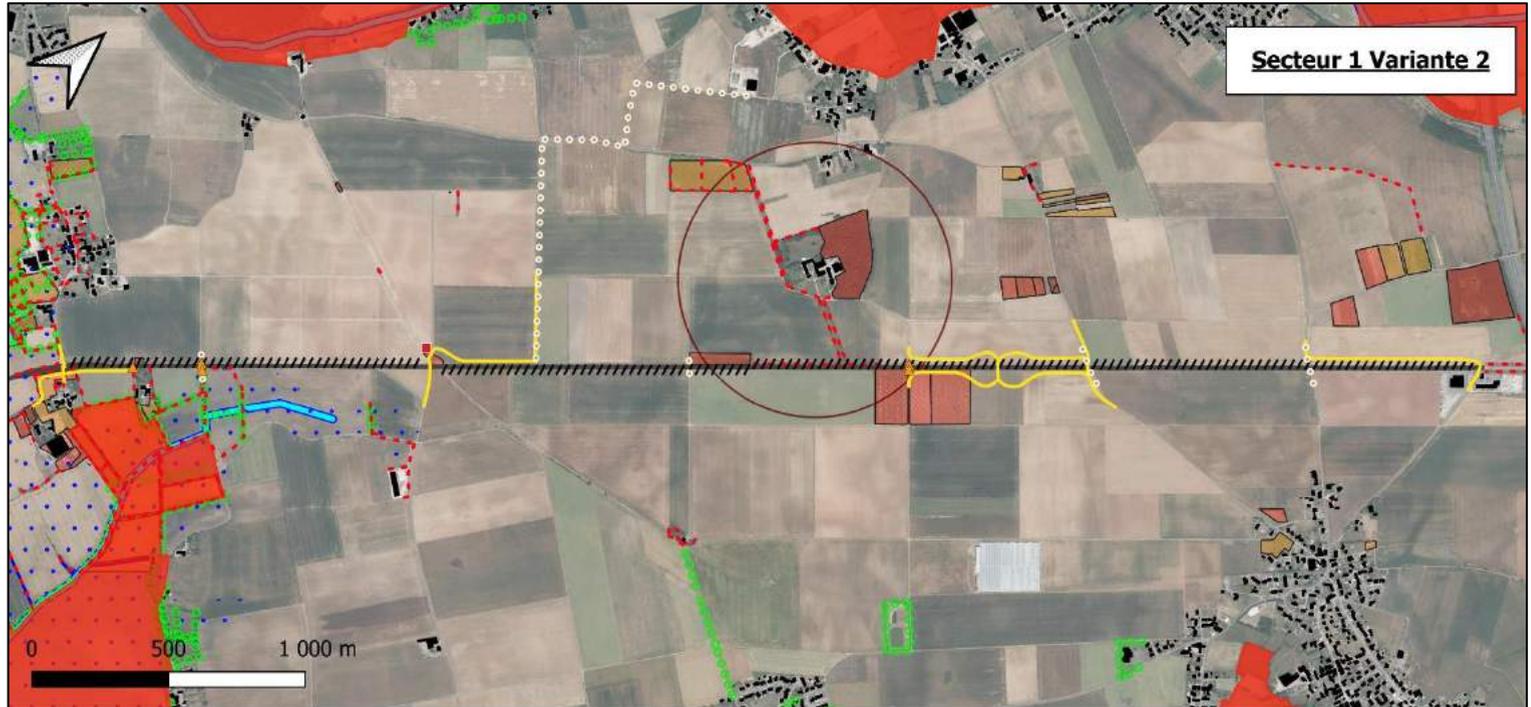
■ Zone agricole protégée - Appellation d'Origine Fiefs Vendéens

●●● Zone humide



Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

Comparaison des variantes – Environnement



Légende

— RD938T

Projet

//// Créneau de dépassement

— Voie de rétablissement à créer

■ Bâti

— Cours d'eau DDTM

Enjeux agricoles

▲ Accès agricole

••••• Axe prioritaire

Enjeux écologiques

■ Site Natura 2000

- - - Réseau de haies

— Réseau hydrographique

■ Mares, plans d'eau, bassins de rétention

■ Habitats de zone humide

• Enjeu loutre

■ Arbres remarquables

Niveau d'enjeu

■ Fort

■ Moyen

○ Périmètre de Protection Monument Historique

Elements inscrits aux PLU

••••• Haie à protéger

■ Espace Boisé Classé

■ Zone agricole protégée - Appellation d'Origine Fiefs Vendéens

••••• Zone humide

Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

Comparaison des variantes – Environnement

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Milieu physique		
Réseau hydrographique réglementaire	Aucun cours d'eau traversé	Aucun cours d'eau traversé
Enjeux écologiques		
Sites Natura 2000	Évités par l'ensemble des variantes	
Zonages d'inventaires et de connaissances du milieu naturel	Aucun zonage concerné	Aucun zonage concerné
Réseau de haies	40 m de haies impactées (Rétablissement de l'accès à la Grande Bobine et au niveau du lieudit la Fraignée)	500 m de haies impactées (Créneau et rétablissement de l'accès à la Grande Bobine et au niveau du lieudit la Fraignée)
Réseau hydrographique	Pas de réseau hydrographique intercepté	Pas de réseau hydrographique intercepté
Zone humides inventoriées	Aucune zone humide inventoriée	Aucune zone humide inventoriée
Enjeu écologique	Impact moindre sur des parcelles à enjeu fort	Impact supérieur sur des parcelles à enjeu fort du fait de la création d'un passage inférieur
Milieu humain		
Documents d'urbanisme	Zone humide inventoriée au PLU de Velluire-sur-Vendée (Rétablissement au niveau du lieudit la Fraignée)	Zone humide inventoriée au PLU de Velluire-sur-Vendée (Rétablissement au niveau du lieudit la Fraignée)
Patrimoine	Zone de présomption de prescriptions archéologiques et périmètre de protection aux abords de monuments historiques de la Forêt-Nesdeau	Zone de présomption de prescriptions archéologiques et périmètre de protection aux abords de monuments historiques de la Forêt-Nesdeau
SYNTHESE		

La variante 1 apparaît comme ayant une incidence moindre que la variante 2 sur le milieu naturel, notamment vis-à-vis des linéaires de haies impactés, 40m pour la variante 1 contre 500 m pour la variante 2. Par ailleurs, la création du passage inférieur dans la variante 2 nécessite des emprises sur des parcelles à enjeux écologique fort.

La variante 1 semble donc préférable d'un point de vue environnemental.



Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée

Comparaison des variantes – Synthèse

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Fonctionnalités, Rétablissements	Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la première section.	
Agriculture	Moins d'impact sur le foncier agricole. Rallongement de parcours pour 2 exploitants agricoles.	La variante 2 est légèrement plus favorable du point de vue des fonctionnalités agricoles, malgré des impacts fonciers plus importants
Acoustique	Légère baisse du niveau de bruit Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la première section.	
Bâti, activités économiques	Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la première section	
Environnement	40m de haies impactées. Impact sur des parcelles à enjeux écologique fort.	500 m de haies impactées. Impact supérieur à la variante 1 sur des parcelles à enjeux écologique fort.
Synthèse générale		

La variante 1 est plus favorable que la variante 2 du fait d'impacts moindres pour l'environnement, et moins favorable du point de vue des fonctionnalités agricoles. Les autres critères sont équivalents.

Plan

- 1) Contexte et objectifs du projet (pages 04 à 11)
- 2) Etat initial (pages 13 à 42)
- 3) Présentation et comparaison des variantes (pages 43 à 116)**
 - Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée (pages 45 à 62)
 - Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix (pages 63 à 80)**
 - Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé (pages 81 à 98)
 - Secteur 4 – Le Thairé / Ile-d'Elle (pages 99 à 116)
- 4) Aménagement de la traversée de l'île d'Elle (pages 117 à 128)

Présentation et comparaison des variantes

Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

LEGÈNDE

Carrefour T.A.G.	
Voirie existante	
Sens de dépassement	
Côté d'élargissement de la RD938T	
Voie de rétablissement à créer	
Voie de rétablissement existante	
Accès à la RD938T supprimé	
Zone Natura 2000	



Présentation et comparaison des variantes

Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Sur ce secteur deux variantes sont présentées. Elles ont été réalisées en tenant compte des principes suivants :

- Création de 1 ou 2 créneaux de dépassement délimités par 3 ou 4 carrefours avec voies spéciales de tourne à gauche :
 - Au niveau du croisement avec la RD 68 et La Fraignée
 - Au niveau du Bot de Velluire.
 - Au niveau de la rue des Diligences.
 - Au niveau de la rue du Pré de Guerelle
- Conservation du carrefour à sens giratoire à l'intersection entre la D25 et la RD 938T.
- Rétablissement des accès riverains et des dessertes locales notamment agricoles existants par la création de voies de rétablissement.

Les variantes diffèrent par l'élargissement de la route et la création du second créneau de dépassement de 650 m dans le sens Ile d'Elle > Fontenay-le-Comte, il est présent dans la variante 1 et absent dans la variante 2.

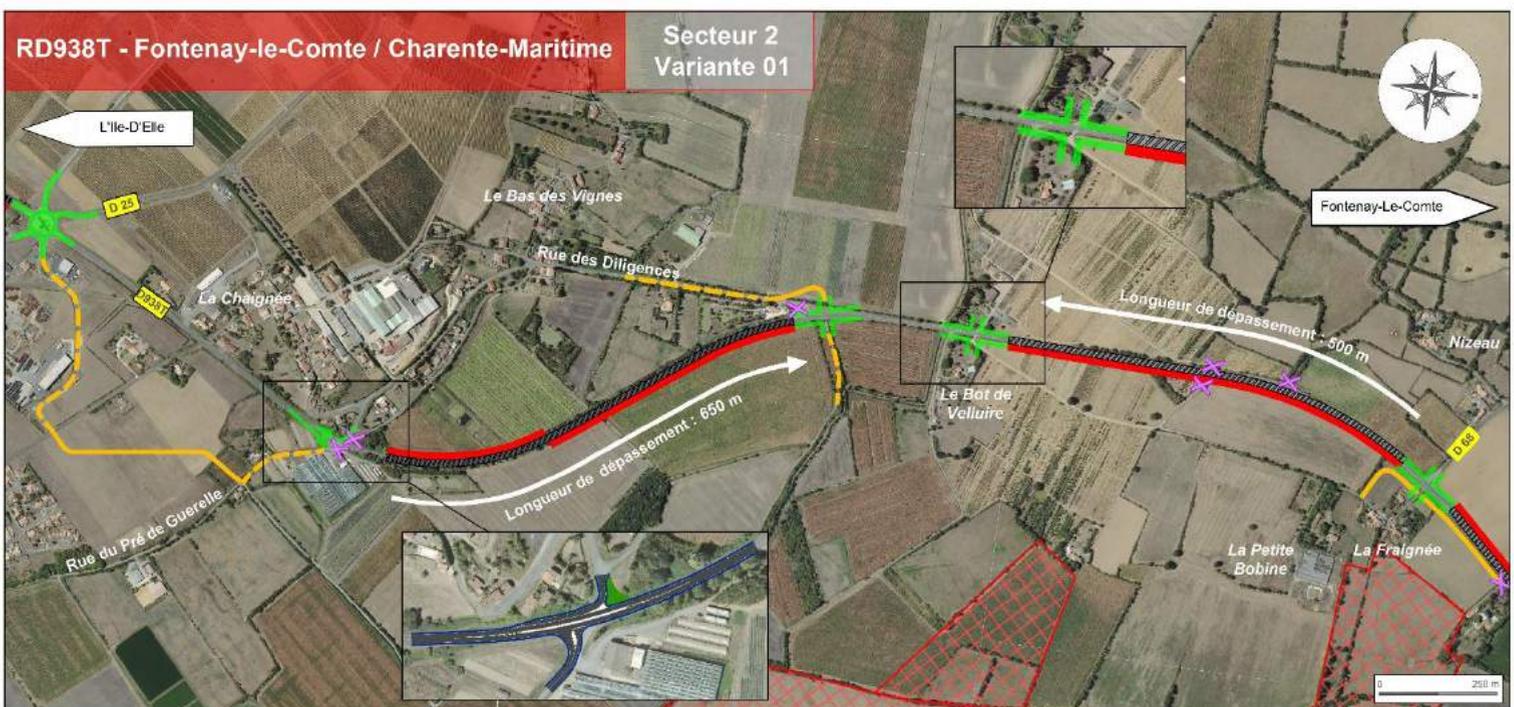
L'aménagement du carrefour donnant accès à la rue de Pré de Guerelle et à la rue des Diligences diffère également, la variante 1 propose la fermeture partielle de ce carrefour avec la création seulement d'une voie de tourne à droite vers la rue de Pré Grenelle en provenance du giratoire de Vix et une voie d'insertion à droite à partir de la rue des Diligences, tandis que la variante 2 propose la création d'un carrefour avec une voie spéciale de tourne à gauche vers la rue du Pré de Guerelle, quant à la rue des Diligences elle conserve un accès à la RD 938T vers le giratoire de Vix par une voie d'insertion à droite et un accès direct à partir de la RD 938T en provenance de Fontenay-le-Comte.



Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

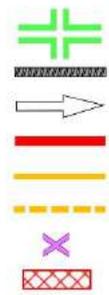
Variante 1

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

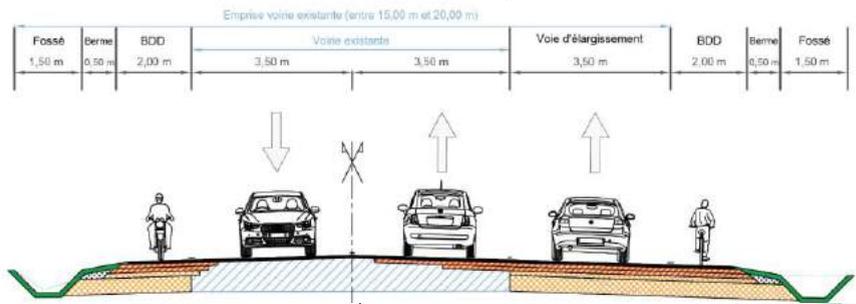


LEGENDE

- Carrefour T.A.G.
- Voirie existante
- Sens de dépassement
- Côté d'élargissement de la RD938T
- Voie de rétablissement à créer
- Voie de rétablissement existante
- Accès à la RD938T supprimé
- Zone Natura 2000



Profil en travers type



Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Variante 1

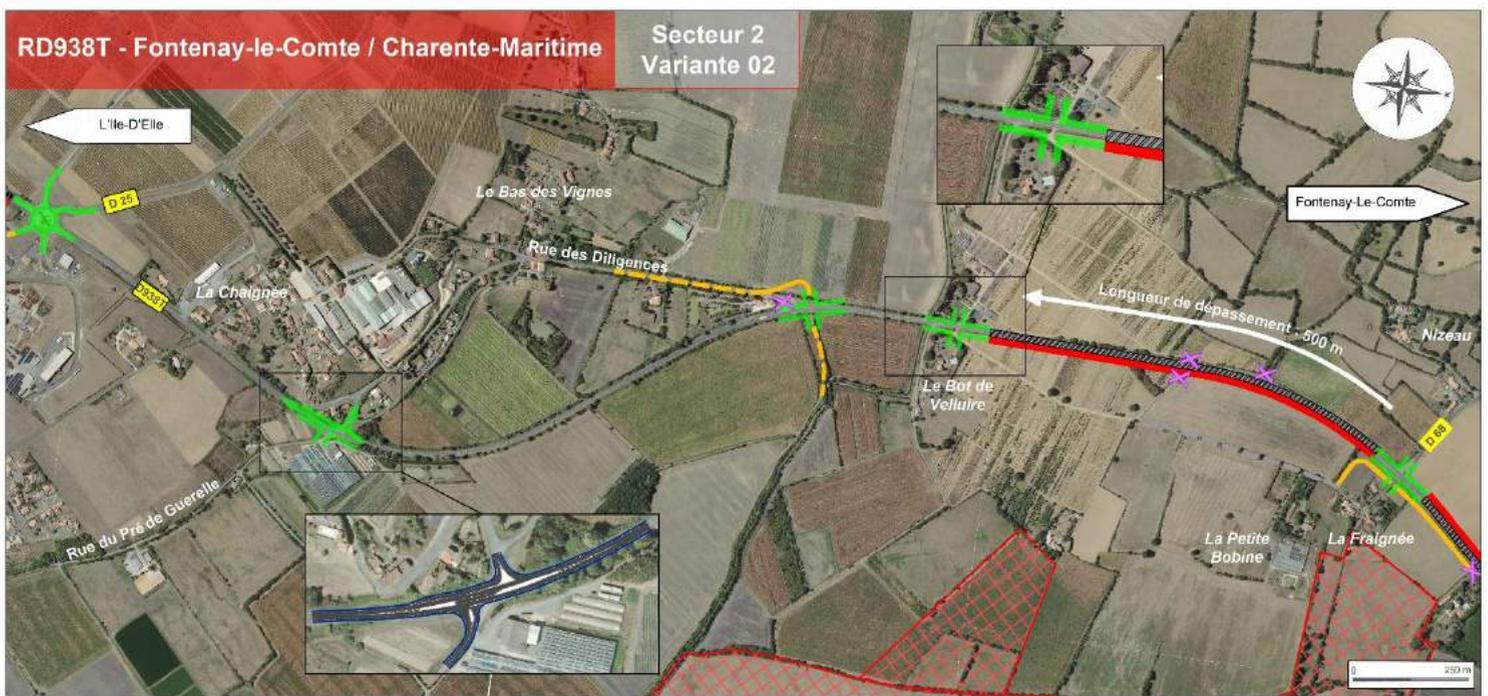
Descriptif de la variante 1 :

- 1 créneau de dépassement dans le sens Fontenay-le-Comte > Ile-d'Elle et 1 créneau de dépassement dans le sens Ile-d'Elle > Fontenay-le-Comte ;
- Les 2 créneaux de dépassement créés sont délimités par 3 Tourne-à-gauche (TAG) permettant la desserte locale et le rétablissement de chemins agricoles existants :
 - TAG au croisement avec la D68 et La Fraignée :
 - À l'ouest, voie existante raccordant la D68 vers Nizeau.
 - À l'est, voie existante raccordant la Petite Bobine et la Fraignée
 - TAG au croisement avec le Bot de Velluire:
 - A l'ouest desserte de la Pépinière de l'Atlantique
 - A l'est desserte du Bot de Velluire
 - TAG au croisement avec la rue des Diligences:
 - A l'ouest desserte de la rue des Diligences
 - A l'est desserte de la voie communale existante
- Le carrefour desservant le village de la Chaignée est supprimé et un ilot central en axe de chaussée sur la RD 938 T est mis en place ne permettant ainsi ni la traversée ni les mouvements de tourne à gauche depuis les voies secondaires. Seules subsistent à l'ouest une voie d'insertion de la rue des Diligences vers la RD 938T et à l'est une voie de tourne à droite vers la rue du Pré de Guerelle, cette rue étant raccordée au carrefour giratoire RD 938T / RD 25 desservant notamment le bourg de Vix et la ZA attenante par une nouvelle voie de rétablissement.



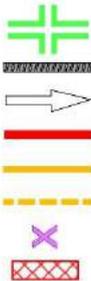
Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Variante 2

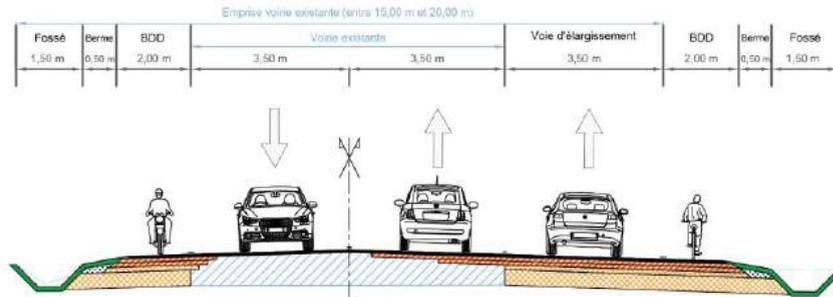


LEGENDE

- Carrefour T.A.G.
- Voirie existante
- Sens de dépassement
- Côté d'élargissement de la RD938T
- Voie de rétablissement à créer
- Voie de rétablissement existante
- Accès à la RD938T supprimé
- Zone Natura 2000



Profil en travers type



Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Variante 2

Descriptif de la variante 2 :

- 1 créneau de dépassement dans le sens Fontenay-le-Comte > Ile-d'Elle ;
- Le créneau de dépassement créé entre la RD 68 à l'ouest et le Bot de Velluire à l'est, et le tronçon de route restant sont délimités par 3 Tourne-à-gauche (TAG) permettant la desserte locale et le rétablissement de chemins agricoles existants :
 - TAG au croisement avec la D68 et La Fraignée :
 - À l'ouest, voie existante raccordant la D68 vers Nizeau.
 - À l'est, voie existante raccordant la Petite Bobine et la Fraignée
 - TAG au croisement avec le Bot de Velluire:
 - A l'ouest desserte de la Pépinière de l'Atlantique
 - A l'est desserte du Bot de Velluire
 - TAG au croisement avec la rue des Diligences:
 - A l'ouest desserte de la rue des Diligences
 - A l'est desserte de la voie communale existante
- Afin de limiter les impacts environnementaux, aucun créneau de dépassement entre le TAG au croisement avec la rue des Diligences et le carrefour existant de desserte de la rue du pré de Guerelle n'est réalisé. Un TAG est aménagé à ce carrefour avec une voie d'insertion à l'ouest et une interdiction des mouvements traversant la RD 938T et de l'accès au village de la Chaignée depuis la RD 938T dans le sens Ile-d'Elle / Fontenay-le-Comte.



Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Comparaison des variantes - Fonctionnalités

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Fonctionnalités	<p>1 créneau de dépassement supplémentaire</p> <p>3 TAG sécurisés</p> <p>Carrefour de la Chaignée limite les possibilités d'échanges</p> <p>Sécurité des mouvements tournants grâce au TAG</p>	<p>1 créneau de dépassement en moins</p> <p>3 TAG sécurisés</p> <p>Carrefour de la Chaignée plus complet qu'en variante 1, il permet plus de rétablissement et d'échanges entre la RD 938T et la voie communale.</p> <p>Sécurité des mouvements tournants grâce au TAG</p>
Rétablissements	<p>Les lieudits possédant des accès directs sur la RD 938T, ont des accès rétablis sur la RD 938T.</p> <p>L'ensemble des parcelles est désenclavé.</p>	<p>Les lieudits possédant des accès directs sur la RD 938T, ont des accès rétablis sur la RD 938T.</p> <p>L'ensemble des parcelles est désenclavé.</p>
SYNTHESE		

Les variantes permettent toutes deux le rétablissement d'accès à la RD 938T pour l'ensemble des lieudits actuellement desservis et pour l'ensemble des parcelles, tout en sécurisant les mouvements de tourne-à-gauche. Cependant la variante 2, en évitant un créneau de dépassement supplémentaire, permet plus de rétablissements par le carrefour de la Chaignée.

La variante 2 semble donc préférable d'un point de vue fonctionnalités.

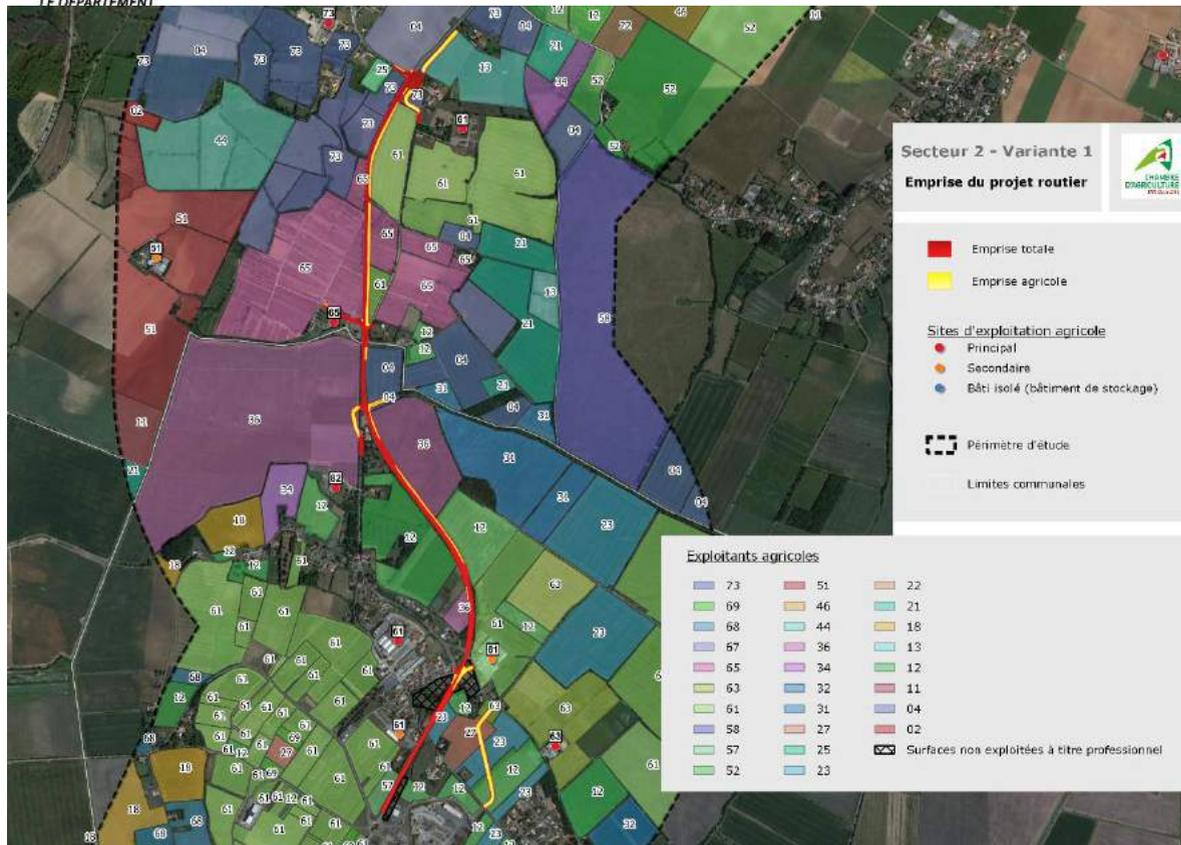


Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Comparaison des variantes – Agriculture

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Variante 1



EXPLOITATIONS AGRICOLES IMPACTÉES	SURFACE TOTALE IMPACTÉE (HA)	
04 -		0,05
12 -		0,18
13 -		0,21
23 -		0,11
27 -		0,11
36 -		0,20
61 -		0,32
63 -		0,07
65 -		0,14
73 -		0,12
TOTAL		1,51

TYPE D'IMPACTS	QUANTITE
Canalisations traversantes (nbre)	1
Fermeture de carrefours et d'accès entraînant des allongements de parcours	1
Coupure d'îlots avec destruction foncière	4
Délaissés (ha)	0,35
Difficulté d'exploitation	2

L'emprise totale de cette variante est d'environ **6,45 ha**, dont environ **1,51 ha de terres agricoles exploitées**, soit environ **25% de l'emprise totale**. Les impacts sur le foncier agricole restent contenus du fait que le projet consiste essentiellement en l'élargissement de la voie existante.

Cette variante touche **17 îlots agricoles** exploités par **10 exploitations agricoles** distinctes.

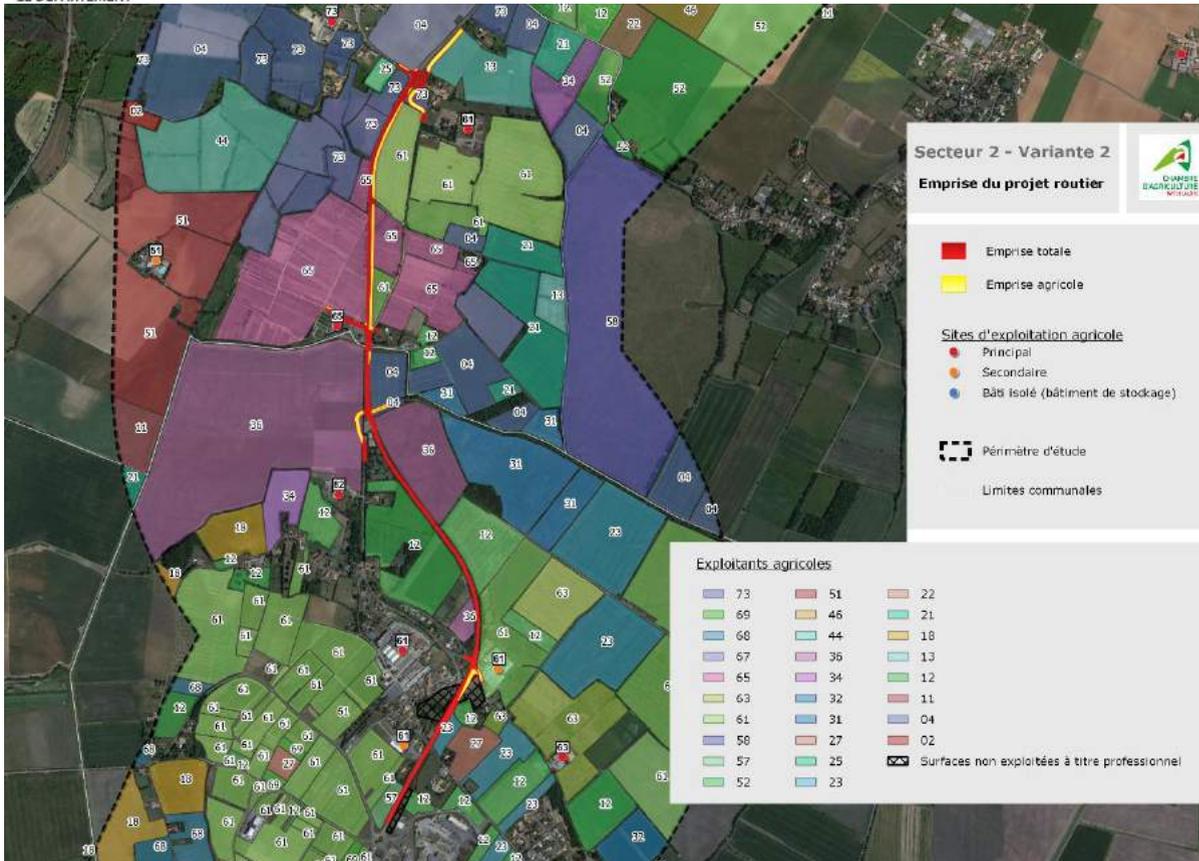


Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Comparaison des variantes – Agriculture

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Variante 2



EXPLOITATIONS AGRICOLES IMPACTÉES	SURFACE TOTALE IMPACTÉE (HA)
	0,05
	0,21
	0,12
	0,34
	0,14
	0,12
TOTAL	0,98

NATURE D'IMPACTS	QUANTITE
Realisations traversantes (nbre)	1
Mètre de carrefours et d'accès entraînant des engorgements de parcours	0
Suppression d'îlots avec destruction foncière	0
Parcelles affectées (ha)	0,35
Parcelles d'exploitation	1

L'emprise totale de cette variante est d'environ **5,13 ha (hors délaissés)**, dont environ **1ha de terres agricoles** exploitées, soit environ **21% de l'emprise totale**. Les impacts sur le foncier agricole restent contenus du fait que le projet consiste essentiellement en l'élargissement de la voie existante, ils le sont d'autant plus dans cette variante qui comporte un créneau de dépassement en moins par rapport à la variante 1.

Cette variante touche **11 ilots agricoles** exploités par **6 exploitations agricoles** distinctes.

Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Comparaison des variantes - Agriculture

	VARIANTE 1	VARIANTE 2
EMPRISE	1,51 ha	0,98 ha
DELAISSES	0,35 ha	0,35 ha
COUPURE D'ILOT	4	1
NOMBRE D' ILOTS IMPACTES	17	11
DONT ILOTS DRAINÉS	3	1
DONT ILOTS IRRIGUÉS	15 Pas d'impact sur la réserve d'irrigation	5 Pas d'impact sur la réserve d'irrigation
% IMPACT/SAU	0,2 %	0,1 %
FONCTIONNALITE AGRICOLE	Allongement de parcours moyen	Aucun allongement de parcours
SYNTHÈSE		

La variante 2 est plus favorable, l'évitement d'un créneau de dépassement en plus réduit de manière significative les incidences agricoles et supprime les effets d'allongement de parcours en offrant plus de possibilité d'accès au niveau du carrefour avec la rue de Guerelle.



Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Comparaison des variantes - Acoustique

Secteur 2 - Niveaux sonores sur récepteurs de calcul à l'horizon 2048



Légende

- RD938T
- Récepteur calcul

Récepteur	Etage	Fil de l'eau 2048		Avec projet 2048 - Variante 1		Avec projet 2048 - Variante 2		Variation Variante 1 - Fil de l'eau		Variation Variante 2 - Fil de l'eau		Variation Variante 2 - Variante 1	
		LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)
5	RDC	56.0	48.5	57.0	49.5	57.0	49.5	1	1	1	1	0	0
6	RDC	56.0	48.5	56.0	48.5	56.0	48.5	0	0	0	0	0	0
7	RDC	66.5	58.5	66.5	58.5	66.5	58.5	0	0	0	0	0	0
	1	67.0	59.0	67.0	59.0	67.0	59.0	0	0	0	0	0	0
8	RDC	60.0	52.0	60.0	52.0	60.0	52.0	0	0	0	0	0	0

L'état fil de l'eau 2048 correspond à l'état futur en l'année 2048 sans aménagement de la RD 938T

Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Comparaison des variantes - Acoustique

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Acoustique	Pas de modification significative Légère augmentation des niveaux de bruit R5 (+1 dB(A))	Pas de modification significative Légère augmentation des niveaux de bruit R5 (+1 dB(A))

Pour les deux variantes, que ce soit en période diurne ou nocturne, **le projet n'entraîne pas de modification significative des niveaux sonores.**

Les habitations sont éloignées de la RD938T sur ce secteur. Les deux variantes ont les mêmes contributions sonores.

Ce critère n'est pas discriminant pour cette section.

Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Comparaison des variantes – Coût / accès / foncier

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Activités économiques (Accès...)	Impact sur l'accès à la rue du Pré de Guerelle depuis L'Ile-d'Elle, les autres accès sont rétablis et sécurisés via les carrefours tourne à gauche notamment vers la pépinière de l'Atlantique.	Légère modification des conditions d'accès aux propriétés, accès sécurisés via les carrefours tourne à gauche notamment vers la pépinière de l'Atlantique.
Bâti	Pas de démolition de bâtiments existants.	Pas de démolition de bâtiments existants.
SYNTHESE		

La variante 2 impacte 6 propriétés de moins que la variante 1. De plus, elle rétablit un accès direct supplémentaire avec le carrefour de la Chaignée.

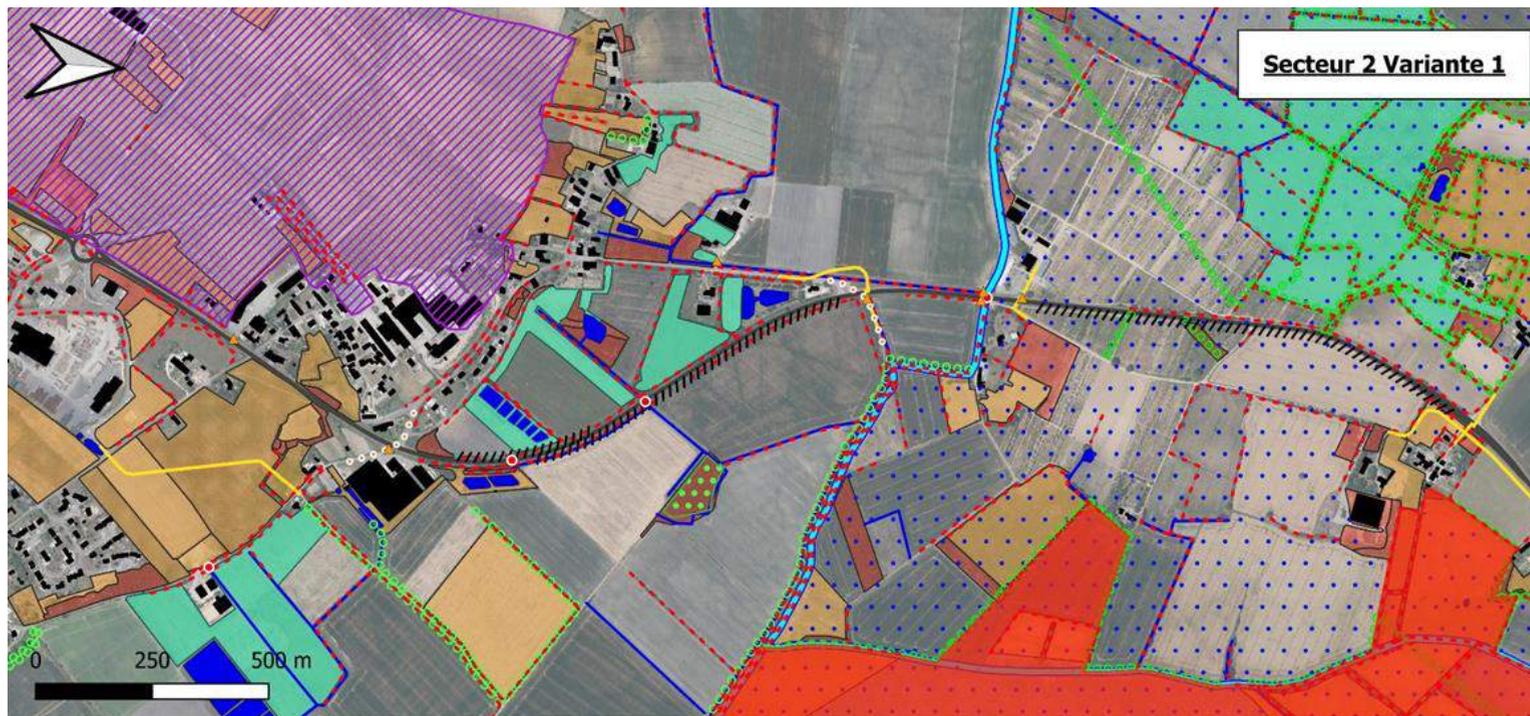
La variante 2 semble donc préférable d'un point de vue d'accès aux propriétés.



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Comparaison des variantes – Environnement



Légende

— RD938T

Projet

//// Créneau de dépassement

— Voie de rétablissement à créer

■ Bâti

— Cours d'eau DDTM

Enjeux agricoles

▲ Accès agricole

... Axe prioritaire

Enjeux écologiques

■ Site Natura 2000

- - - Réseau de haies

— Réseau hydrographique

■ Mares, plans d'eau, bassins de rétention

■ Habitats de zone humide

● Traversée connue de la Loutre d'Europe

Niveau d'enjeu

■ Fort

■ Moyen

Elements inscrits aux PLU

●●● Haie à protéger

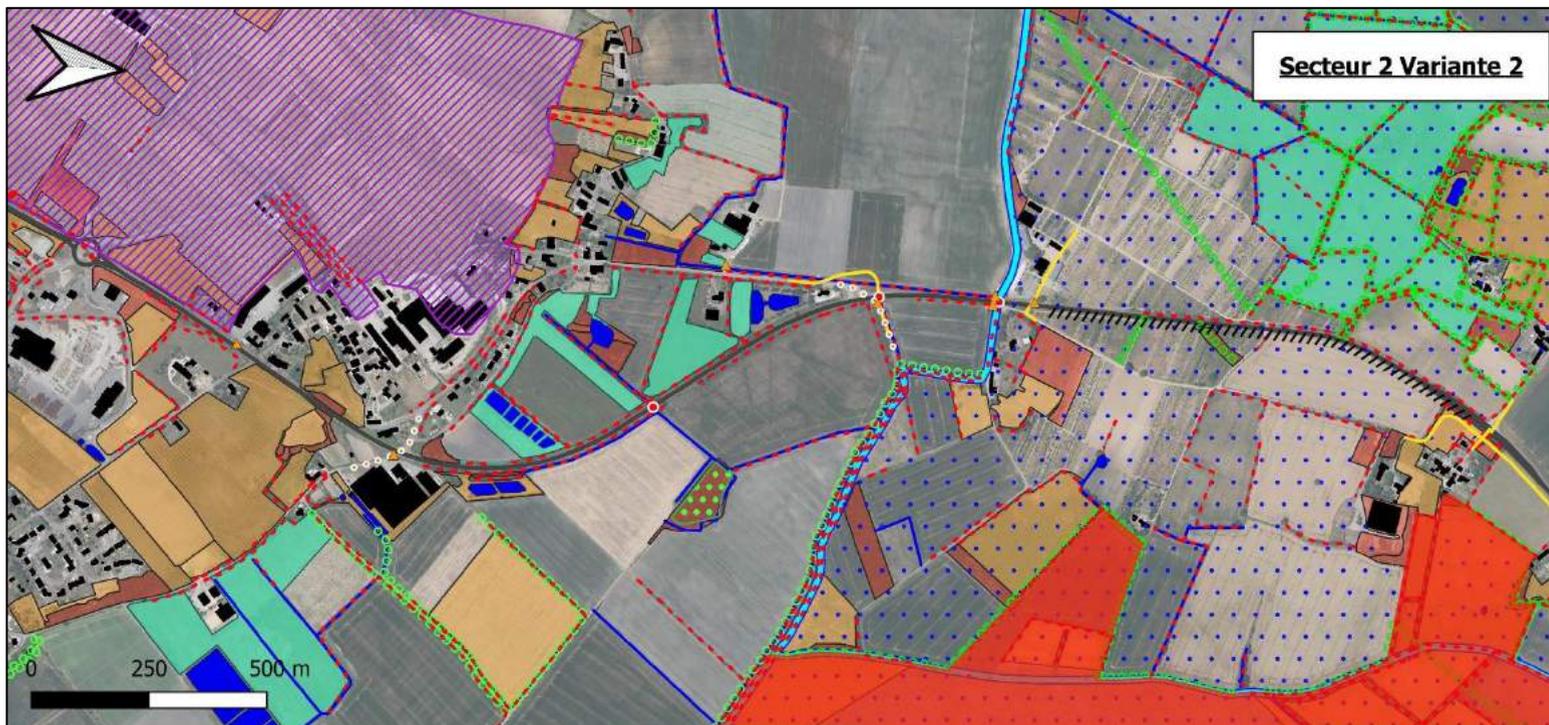
■ Espace Boisé Classé

■ Zone agricole protégée - Appellation d'Origine Fiefs Vendéens

●●● Zone humide

Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Comparaison des variantes – Environnement



Légende

— RD938T

Projet

//// Créneau de dépassement

— Voie de rétablissement à créer

■ Bâti

— Cours d'eau DDTM

Enjeux agricoles

▲ Accès agricole

... Axe prioritaire

Enjeux écologiques

■ Site Natura 2000

--- Réseau de haies

— Réseau hydrographique

■ Mares, plans d'eau, bassins de rétention

■ Habitats de zone humide

● Enjeu loutre

Niveau d'enjeu

■ Fort

■ Moyen

Elements inscrits aux PLU

●●● Haie à protéger

■ Espace Boisé Classé

■ Zone agricole protégée - Appellation d'Origine Fiefs Vendéens

●●● Zone humide



Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Comparaison des variantes – Environnement

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Milieu physique		
Réseau hydrographique réglementaire	Aucun cours d'eau traversé	Aucun cours d'eau traversé
Enjeux écologiques		
Sites Natura 2000	Évités par l'ensemble des variantes	
Zonages d'inventaires et de connaissances du milieu naturel	ZNIEFF de type 2	ZNIEFF de type 2
Réseau de haies	1 km de haies impactées	225 m de haies impactées
Réseau hydrographique	Un fossé de bord de parcelle intercepté (rétablissement rue des diligences)	Un fossé de bord de parcelle intercepté (rétablissement rue des diligences)
Zone humides inventoriées	Impact sur une zone humide critère pédologique ainsi que sur 2 zones humides critère habitat	Impact sur une zone humide critère pédologique
Enjeu écologique	Une parcelle à enjeu fort impactée et deux parcelles à enjeu moyen	Une parcelle à enjeu fort impactée
Milieu humain		
Documents d'urbanisme	Zone humide inventoriée au PLU de Velluire-sur-Vendée ainsi que 2 haies classées	Zone humide inventoriée au PLU de Velluire-sur-Vendée ainsi que 2 haies classées
Patrimoine	Zone de présomption de prescriptions archéologiques	Zone de présomption de prescriptions archéologiques
SYNTHESE		

La variante 2 apparaît comme ayant une incidence moindre que la variante 1 sur le milieu naturel, notamment vis-à-vis des linéaires de haies impactés, 225m pour la variante 2 contre 1000 m pour la variante 1. De plus, la variante 1 impacte deux zones humides critères habitats, contrairement à la variante 2. Cela s'explique par la suppression du 2^{ème} créneau de dépassement et de la voie de rétablissement vers le giratoire de Vix situées sur des zones à enjeux écologiques forts à moyens.

La variante 2 semble donc préférable d'un point de vue environnemental.



Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix

Comparaison des variantes – Synthèse

CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Fonctionnalités, Rétablissements	1 créneau de dépassement supplémentaire mais moins fonctionnelle en termes d'échanges (1 TAG en moins)	1 créneau de dépassement en moins que la variante 1 mais des rétablissements plus fonctionnels.
Agriculture	Allongement de parcours moyen Impact sur le foncier agricole 1,86 ha	Pas d'allongement de parcours Impact sur le foncier agricole 1,33 ha
Acoustique	Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la deuxième section.	
Bâti, activités économiques	Impact sur l'accès à la rue du Pré de Guerelle.	Accès à la rue du Pré de Guerelle maintenu par un TAG.
Environnement	1000m de haies impactées. Une zone humide impactée critère pédologique plus 2 zones humides impactées critère habitat	225m de haies impactées. Une zone humide impactée critère pédologique
Synthèse générale		

La variante 2 est plus favorable que la variante 1 en termes de fonctionnalités en raison de l'aménagement d'un TAG supplémentaire. Par ailleurs, c'est également la plus favorable au regard des critères agricole et environnementaux.

Plan

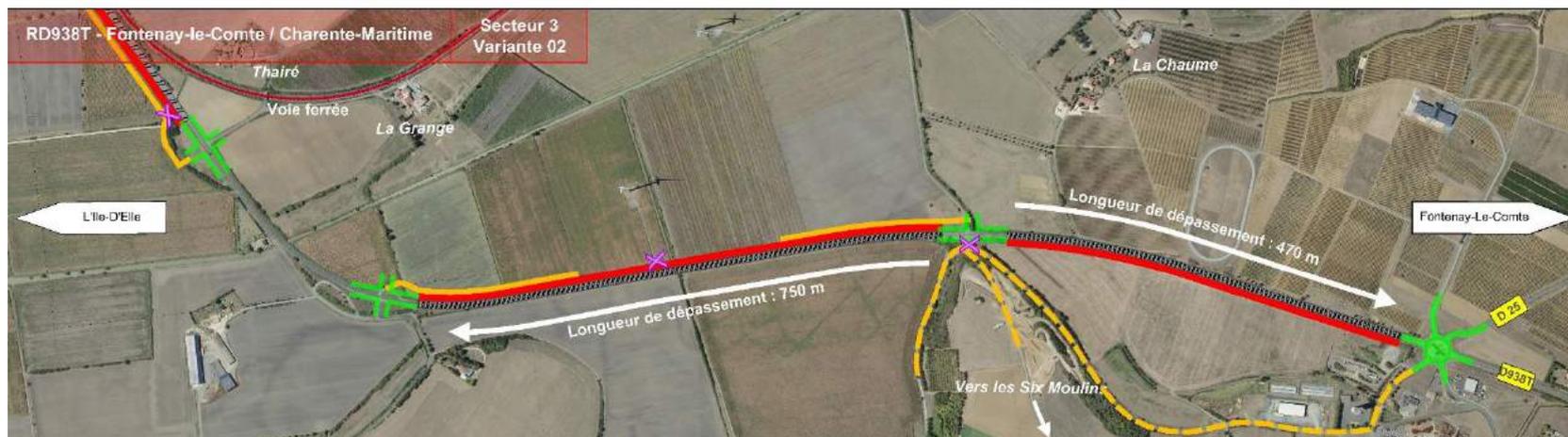
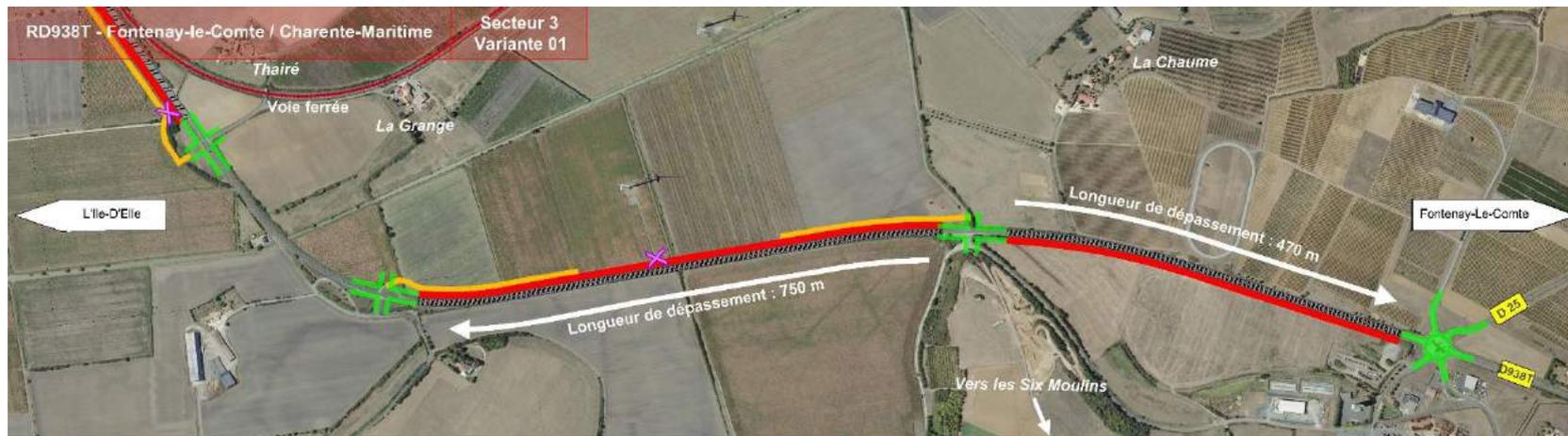
- 1) Contexte et objectifs du projet (pages 04 à 11)
- 2) Etat initial (pages 13 à 42)
- 3) Présentation et comparaison des variantes (pages 43 à 116)**
 - Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée (pages 45 à 62)
 - Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix (pages 63 à 80)
 - Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé (pages 81 à 98)**
 - Secteur 4 – Le Thairé / Ile-d'Elle (pages 99 à 116)
- 4) Aménagement de la traversée de l'île d'Elle (pages 117 à 128)

Présentation et comparaison des variantes

Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

LEGENDE

Carrefour T.A.G.	
Voirie existante	
Sens de dépassement	
Côté d'élargissement de la RD938T	
Voie de rétablissement à créer	
Voie de rétablissement existante	
Accès à la RD938T supprimé	
Zone Natura 2000	



Présentation et comparaison des variantes

Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Sur ce secteur deux variantes sont présentées. Elles ont été réalisées en tenant compte des principes suivants :

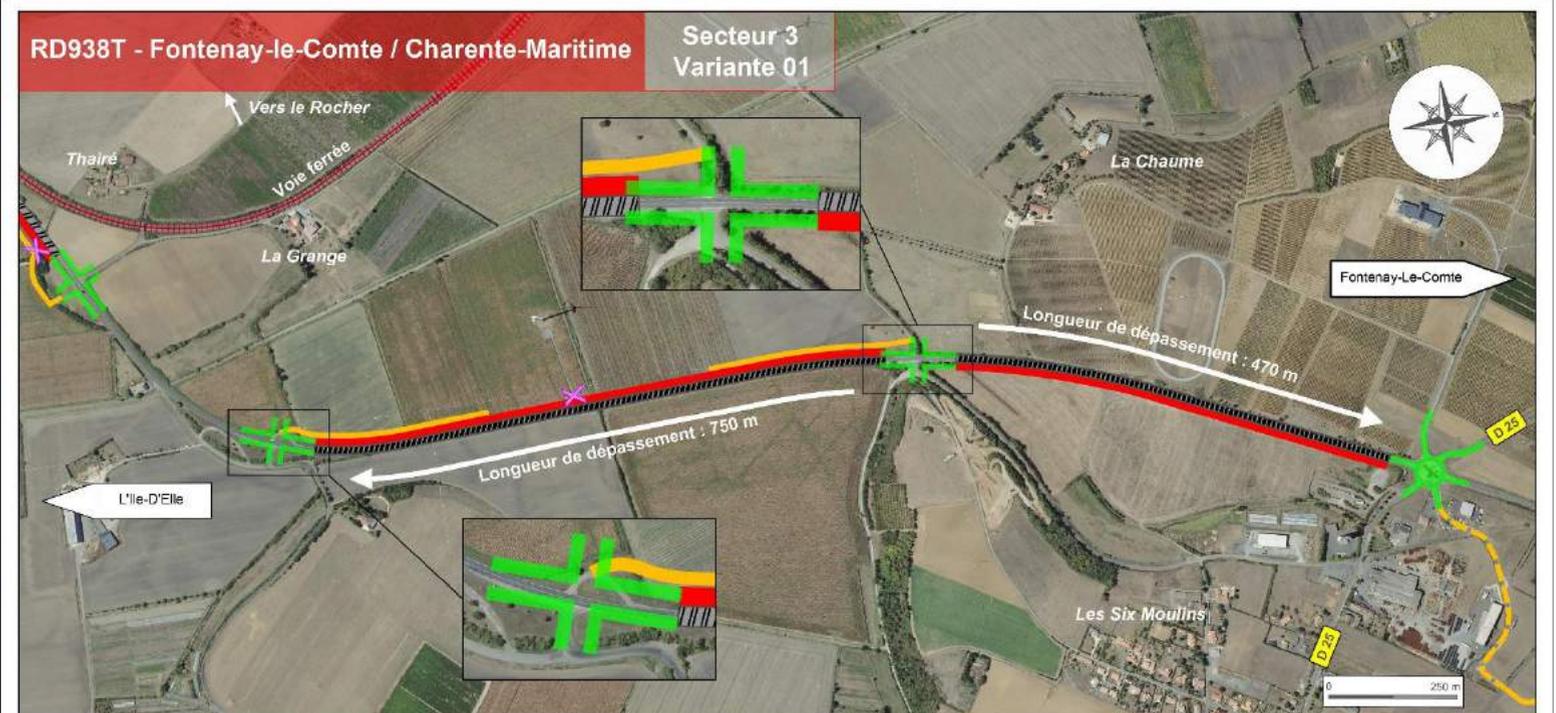
- Création de 2 créneaux de dépassement délimités par le giratoire existant RD 938T / RD 25 se raccordant au bourg de Vix et par 2 tourne-à-gauche (TAG) :
 - Au niveau des voies communales menant à la Chaume et à Vix;
 - Au niveau de la voie communale menant à la Chaussée;
- Rétablissement des accès riverains et des dessertes locales notamment agricoles existants par la création de voies de rétablissement ;

Les variantes diffèrent au niveau du carrefour TAG de la Chaume, qui est double en variante 1, et simple en variante 2. Ainsi en variante 2 la connexion entre la RD 938T et les voies communales menant vers les Six Moulins est fermée.



Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Variante 1



LEGENDE

Carrefour T.A.G.

Route d'origine

Sens de dépassement

Côté d'élargissement de la RD938T

Voie de rétablissement à créer

Voie de rétablissement existante

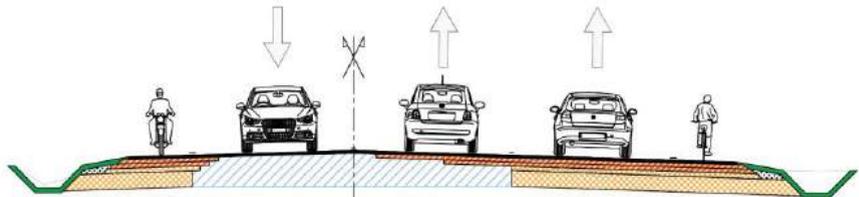
Accès à la RD938T supprimé



Profil en travers type

Emprise voie existante (entre 15,00 m et 20,00 m)

Fosse	Berge	BDD	Voie existante		Voie d'élargissement	BDD	Berge	Fosse
1,50 m	0,50 m	2,00 m	3,50 m	3,50 m	3,50 m	2,00 m	0,50 m	1,50 m



Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Variante 1

Descriptif de la variante 1 :

- 1 créneau de dépassement dans le sens Ile-d'Elle > Fontenay-le-Comte et 1 créneau de dépassement dans le sens Fontenay-le-Comte > Ile-d'Elle ;
- Les 2 créneaux de dépassement sont délimités par 2 Tourne-à-gauche (TAG) permettant la desserte locale et le rétablissement de chemins agricoles existants :
 - TAG Au niveau des voies communales menant à la Chaume et à Vix :
 - A l'ouest la voie communale existante desservant la Chaume et création d'une voie de rétablissement longeant la RD 938T avec desserte des parcelles agricoles alentours.
 - A l'est l'accès est conservé avec reconfiguration des voies communales existantes mais nécessité de créer un triangle de visibilité de chaque côté permettant d'améliorer la visibilité à l'intérieur de la courbe.
 - TAG Au niveau de la voie communale menant à la Chaussée/Mont Nommé :
 - A l'ouest, création d'une voie de raccordement avec desserte des parcelles agricoles alentours;
 - A l'est, raccordement sur la voie existante desservant 2 maisons riveraines et les parcelles agricoles alentours.



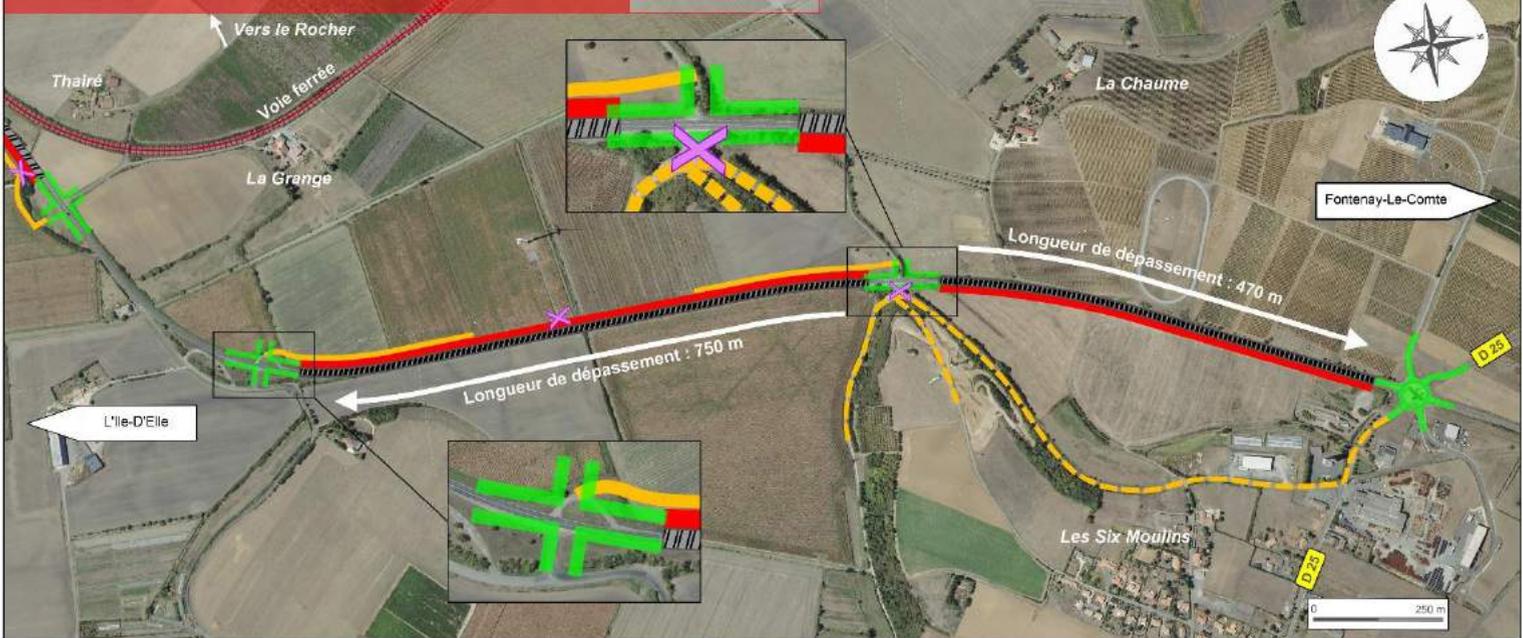
Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Variante 2

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

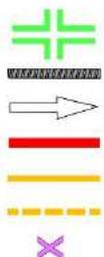
RD938T - Fontenay-le-Comte / Charente-Maritime

Secteur 3
Variante 02

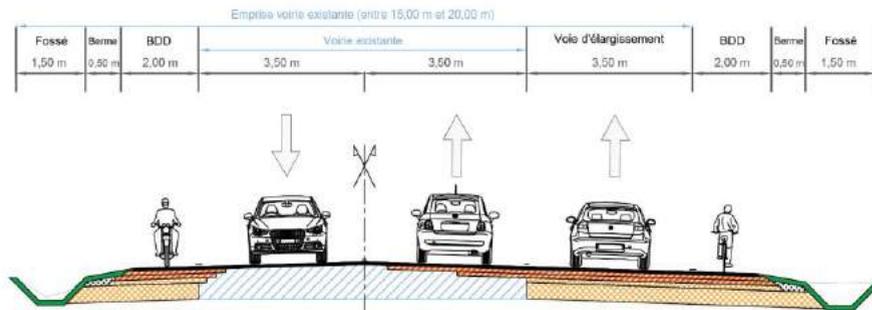


LEGENDE

- Carrefour T.A.G.
- Route d'origine
- Sens de dépassement
- Côté d'élargissement de la RD938T
- Voie de rétablissement à créer
- Voie de rétablissement existante
- Accès à la RD938T supprimé



Profil en travers type



Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Variante 2

Descriptif de la variante 2 :

- 1 créneau de dépassement dans le sens Ile-d'Elle > Fontenay-le-Comte et 1 créneau de dépassement dans le sens Fontenay-le-Comte > Ile-d'Elle ;
- Les 2 créneaux de dépassement sont délimités par 2 Tourne-à-gauche (TAG) permettant la desserte locale et le rétablissement de chemins agricoles existants :
 - TAG Au niveau des voies communales menant à la Chaume et à Vix :
 - A l'ouest la voie communale existante desservant la Chaume et création d'une voie de rétablissement longeant la RD 938T avec desserte des parcelles agricoles alentours.
 - A l'est l'accès est supprimé pour éviter les impacts sur la haie et les fourrées nécessaires au dégagement de visibilité. La desserte des voies communales existantes est dirigée vers la RD 25 et le giratoire RD 938T / RD 25.
 - TAG Au niveau de la voie communale menant à la Chaussée/Mont Nommé :
 - A l'ouest, création d'une voie de raccordement avec desserte des parcelles agricoles alentours;
 - A l'est, raccordement sur la Voie existante desservant 2 maisons riveraines et les parcelles agricoles alentours.



Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Comparaison des variantes - Fonctionnalités

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Fonctionnalités	2 TAG sécurisés Sécurité des mouvements tournants grâce aux TAG	1 TAG sécurisé et 1 TAG partiel avec accès supprimé vers Vix Sécurité des mouvements tournants grâce au TAG Allongement de parcours important pour les Six Moulins
Rétablissement	Les lieudits possédant des accès directs sur la RD 938T, ont des accès rétablis sur la RD 938T L'ensemble des parcelles est désenclavé	Les lieudits possédant des accès directs sur la RD 938T, ont des accès rétablis sur la RD 938T L'ensemble des parcelles est désenclavé.
SYNTHESE		

Les variantes permettent toutes deux le rétablissement d'accès à la RD 938T pour l'ensemble des lieudits actuellement desservis et pour l'ensemble des parcelles, tout en sécurisant les mouvements de tourne-à-gauche. Cependant la variante 2 est moins fonctionnelle en supprimant l'accès vers Vix dans le carrefour TAG au niveau des voies communales menant à la Chaume et à Vix.

La variante 1 semble donc préférable d'un point de vue fonctionnalités.



Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Comparaison des variantes – Agriculture

Variante 1



EXPLOITATIONS AGRICOLES IMPACTÉES	SURFACE TOTALE IMPACTÉE (HA)
12 - I	0,28
15 - I	0,12
21 - I	0,3
23 - I	0,06
26 - I	0,37
34 - I	0,27
69 - Surface agricole	0,11
TOTAL	1,51

TYPE D'IMPACTS	QUANTITE
Équipement, ex : canalisation, rampe... (nbre)	0
Fermeture de carrefours et d'accès entraînant des allongements de parcours	1
Coupage d'îlots avec déstructuration foncière	0
Délaissés (ha)	0,25

L'emprise totale de cette variante est d'environ **5,45 ha**, dont environ **1,51 ha de terres agricoles exploitées**, soit environ **28% de l'emprise totale**. Les impacts sur le foncier agricole restent contenus du fait que le projet consiste essentiellement en l'élargissement de la voie existante.

Cette variante touche **11 îlots agricoles exploités** par **7 exploitations agricoles** distinctes.



Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Comparaison des variantes – Agriculture

Variante 2



EXPLOITATIONS AGRICOLES IMPACTÉES	SURFACE TOTALE IMPACTÉE (HA)
12 -	0,28
15 -	0,12
21 -	0,3
23 -	0,06
26 -	0,37
34 -	0,27
69 -	0,11
TOTAL	1,51

TYPE D'IMPACTS	QUANTITE
Equipement, ex : canalisation, rampe... (nbre)	0
Fermeture de carrefours et d'accès entraînant des allongements de parcours	0
Coupage d'îlots avec destruction foncière	0
Délaissés (ha)	0,25

L'emprise totale de cette variante est d'environ **5,45 ha**, dont environ **1,51 ha de terres agricoles exploitées**, soit environ 28% de l'emprise totale. Les impacts sur le foncier agricole restent contenus du fait que le projet consiste essentiellement en l'élargissement de la voie existante.

Cette variante touche **11 îlots agricoles exploités** par **7 exploitations agricoles** distinctes.

Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Comparaison des variantes - Agriculture

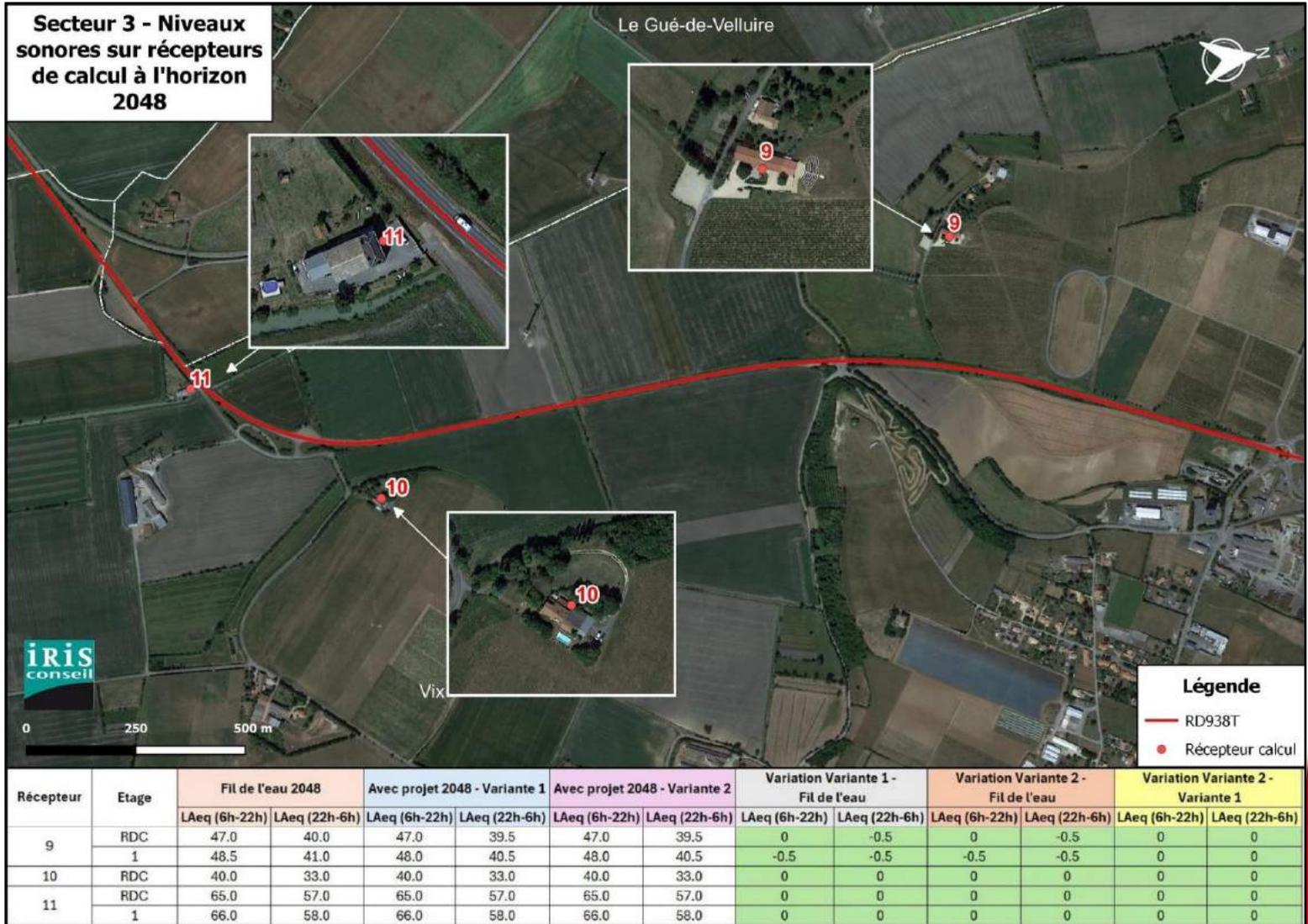
	VARIANTE 1	VARIANTE 2
EMPRISE	1,51 ha	1,51 ha
DELAISSES	0,25 ha	0,25 ha
COUPURE D'ILOT	0	0
NOMBRE D' ILOTS IMPACTES	11	11
DONT ILOTS DRAINÉS	5	5
DONT ILOTS IRRIGUÉS	0	0
% IMPACT/SAU	0,2 %	0,2 %
FONCTIONNALITE AGRICOLE	Aucun allongement de parcours	Allongement de parcours important
SYNTHÈSE		

Les 2 variantes diffèrent uniquement sur le carrefour de la Chaume (TAG simple en variante 2 et double en variante 1), seul le critère fonctionnalité agricole diffère. **La variante 1 avec le TAG complet vers la Chaume est donc plus favorable que la variante 2 du point de vue agricole.**



Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Comparaison des variantes - Acoustique



L'état fil de l'eau 2048 correspond à l'état futur en l'année 2048 sans aménagement de la RD 938T



Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Comparaison des variantes - Acoustique

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Acoustique	Pas de modification significative Légère diminution des niveaux de bruit R9 (-0.5 dB(A))	Pas de modification significative Légère diminution des niveaux de bruit R9 (-0.5 dB(A))

Pour les deux variantes, que ce soit en période diurne ou nocturne, **le projet n'entraîne pas de modification significative des niveaux sonores.**

Les habitations sont éloignées de la RD938T sur ce secteur. L'impact acoustique des deux variantes est équivalent pour ce secteur.

Ce critère n'est pas discriminant pour cette section.



Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Comparaison des variantes – Coût / accès / foncier

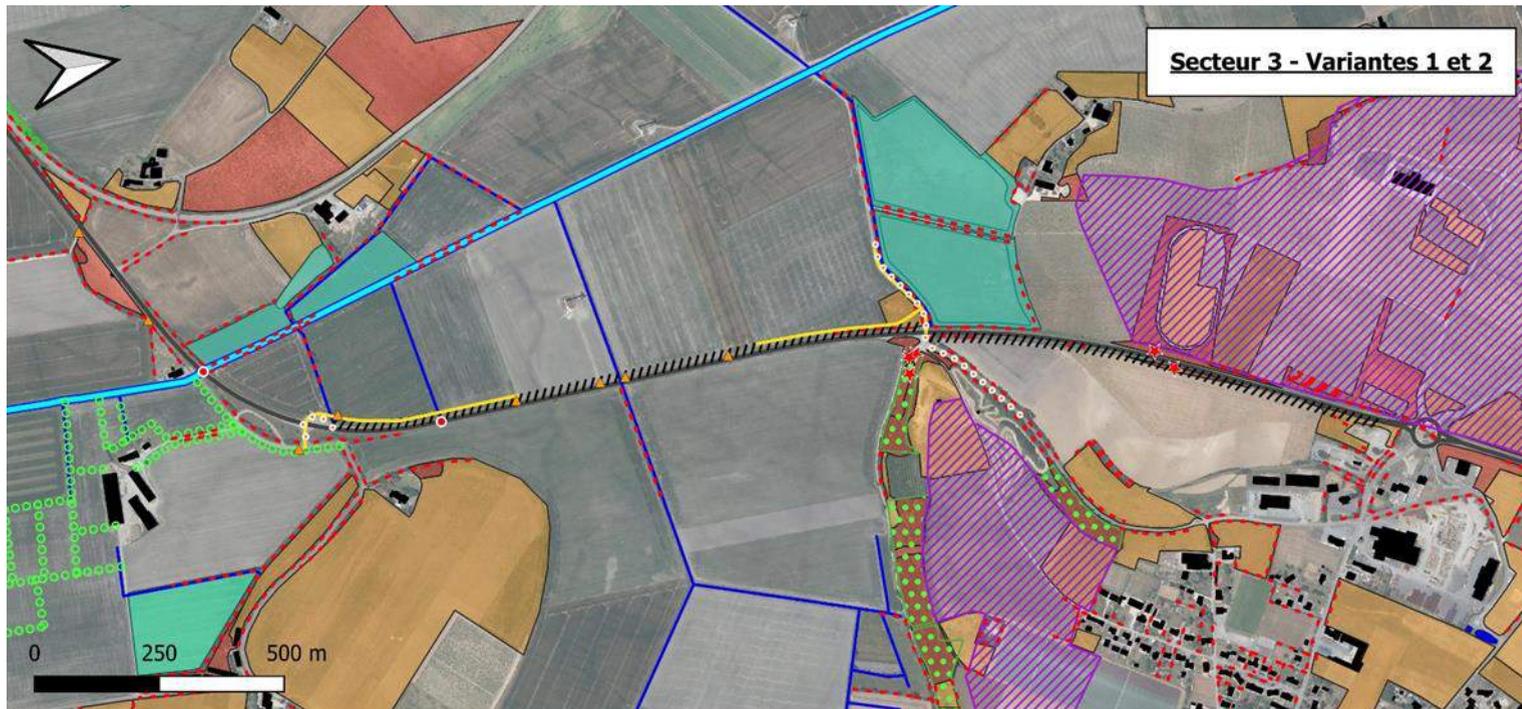
SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Activités économiques (Accès...)	Légère modification des conditions d'accès aux propriétés, accès sécurisés via les carrefours tourne à gauche.	Impact sur l'accès au Sud de Vix et au Six Moulins depuis la RD 938T, les autres accès sont sécurisés via les carrefours tourne à gauche.
Bâti	Pas de démolition de bâtiments existants.	Pas de démolition de bâtiments existants.
SYNTHESE		

La variante 2 entraîne un allongement de trajet pour rejoindre le Sud de Vix et les Six Moulins depuis la RD 938T en raison de la condamnation d'un accès. L'impact sur le foncier et les coûts de mise en œuvre sont similaires entre les variantes.

La variante 1 semble donc préférable d'un point de vue accès aux propriétés.

Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Comparaison des variantes – Environnement



Légende

— RD938T

Projet

//// Créneau de dépassement

— Voie de rétablissement à créer

■ Bâti

— Cours d'eau DDTM

Enjeux agricoles

▲ Accès agricole

... Axe prioritaire

Enjeux écologiques

--- Réseau de haies

— Réseau hydrographique

■ Mares, plans d'eau, bassins de rétention

■ Habitats de zone humide

* Flore remarquable

• Traversée connue de la Loutre d'Europe

Niveau d'enjeu

■ Fort

■ Moyen

Elements inscrits aux PLU

●●● Haie à protéger

■ Espace Boisé Classé

■ Zone agricole protégée - Appellation d'Origine Fiefs Vendéens

NB : Pour des questions de lisibilité et de comparaison des variantes, seules les zones humides critère habitat sont représentées sur les cartographies. Des zones humides pédologiques ont été inventoriées sur la quasi-totalité des secteurs 2, 3 et 4.

Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Comparaison des variantes – Environnement

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Milieu physique		
Réseau hydrographique réglementaire	Aucun cours d'eau traversé	Aucun cours d'eau traversé
Enjeux écologiques		
Sites Natura 2000	Evités par l'ensemble des variantes	Evités par l'ensemble des variantes
Zonages d'inventaires et de connaissances du milieu naturel	ZNIEFF de type 2	ZNIEFF de type 2
Réseau de haies	250 m de haies impactées	250 m de haies impactées
Réseau hydrographique	3 fossés interceptés	3 fossés interceptés
Zone humides inventoriées	Impact sur zones humides critère pédologique	Impact sur zones humides critère pédologique
Enjeu écologique	Même impact sur des parcelles à enjeu moyen et à enjeu fort Présence d'une plante remarquable Cette variante a plus d'impacts sur la haie et les fourrées au carrefour de la Chaume, pour permettre un dégagement de visibilité	Même impact sur des parcelles à enjeu moyen et à enjeu fort Présence d'une plante remarquable
Milieu humain		
Documents d'urbanisme	Aucun élément protégé	Aucun élément protégé
Patrimoine	Zone de présomption de prescriptions archéologiques	Zone de présomption de prescriptions archéologiques
SYNTHESE		

Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Comparaison des variantes – Environnement

La variante 2 apparaît comme ayant une incidence moindre que la variante 1 sur le milieu naturel, notamment vis-à-vis de la haie et des fourrées impactés au carrefour de la Chaume permettant un dégagement de visibilité en provenance des Six Moulins.

La variante 2 semble donc légèrement plus favorable d'un point de vue environnemental.



Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé

Comparaison des variantes – Synthèse

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Fonctionnalités, Rétablissements	Variante 1 plus fonctionnelle – Tourne-à-gauche de la Chaume complet	Suppression de l'accès vers Vix du tourne-à-gauche de la Chaume
Agriculture	Pas d'allongement de parcours Même impact sur le foncier agricole	Allongement de parcours moyen Même impact sur le foncier agricole
Acoustique	Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la deuxième section.	
Bâti, activités économiques	Légère modification des conditions d'accès aux propriétés	Impact sur l'accès au Sud de Vix et au Six Moulins
Environnement	Plus d'Impact que la variante 2, sur la haie et les fourrées au carrefour de la Chaume, pour permettre un dégagement de visibilité	
Synthèse générale		

La variante 1 est plus favorable en termes de fonctionnalité en raison de l'aménagement d'un accès supplémentaire sur TAG à la Chaume.

Plan

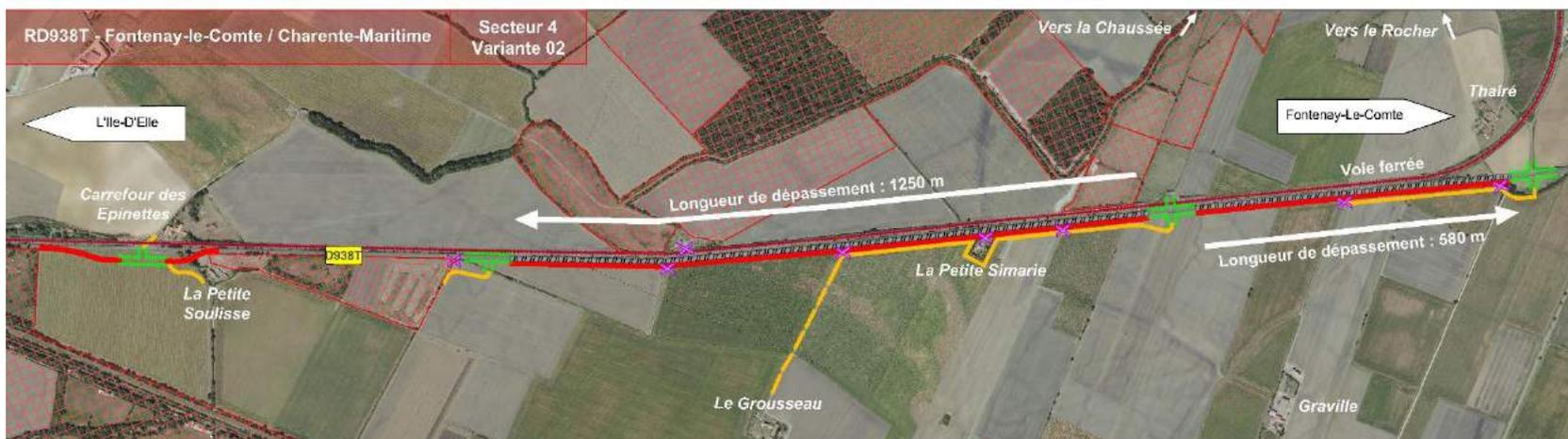
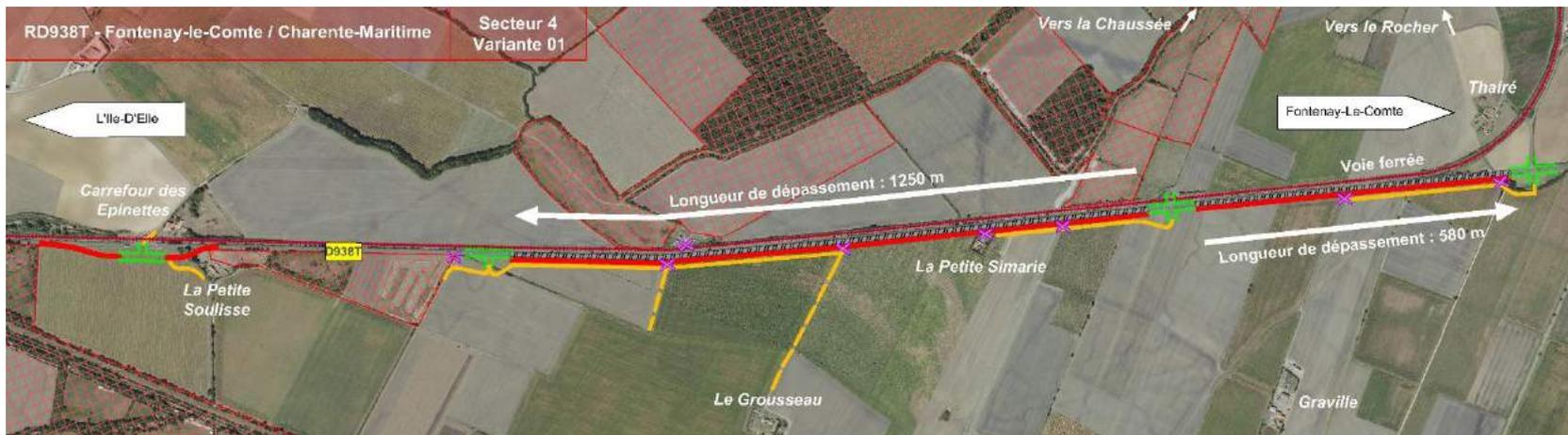
- 1) Contexte et objectifs du projet (pages 04 à 11)
- 2) Etat initial (pages 13 à 42)
- 3) Présentation et comparaison des variantes (pages 43 à 116)**
 - Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée (pages 45 à 62)
 - Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix (pages 63 à 80)
 - Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé (pages 81 à 98)
 - Secteur 4 – Le Thairé / Ile-d'Elle (pages 99 à 116)**
- 4) Aménagement de la traversée de l'île d'Elle (pages 117 à 128)

Présentation et comparaison des variantes

Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

LEGENDE

Carrefour T.A.G.	
Voirie existante	
Sens de dépassement	
Côté d'élargissement de la RD938T	
Voie de rétablissement à créer	
Voie de rétablissement existante	
Accès à la RD938T supprimé	
Zone Natura 2000	



Présentation et comparaison des variantes

Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

Sur ce secteur deux variantes sont présentées. Elles ont été réalisées en tenant compte des principes suivants :

- Création de 2 créneaux de dépassement délimités par 3 carrefours avec voies spéciales de tourne à gauche :
 - Au niveau de la voie communale menant à Thairé et au Rocher.
 - Au niveau de la voie communale la Cabane Blanche.
 - Au niveau du chemin agricole longeant la zone Natura 2000 avant le carrefour des Epinettes.
- Rétablissement des accès riverains et des dessertes locales notamment agricoles existants par la création de voies de rétablissement ;
- Aménagement et sécurisation du carrefour des Epinettes (passage à niveau).
- Les variantes diffèrent sur la desserte de la Petite Simarie et du lieudit le Grousseau

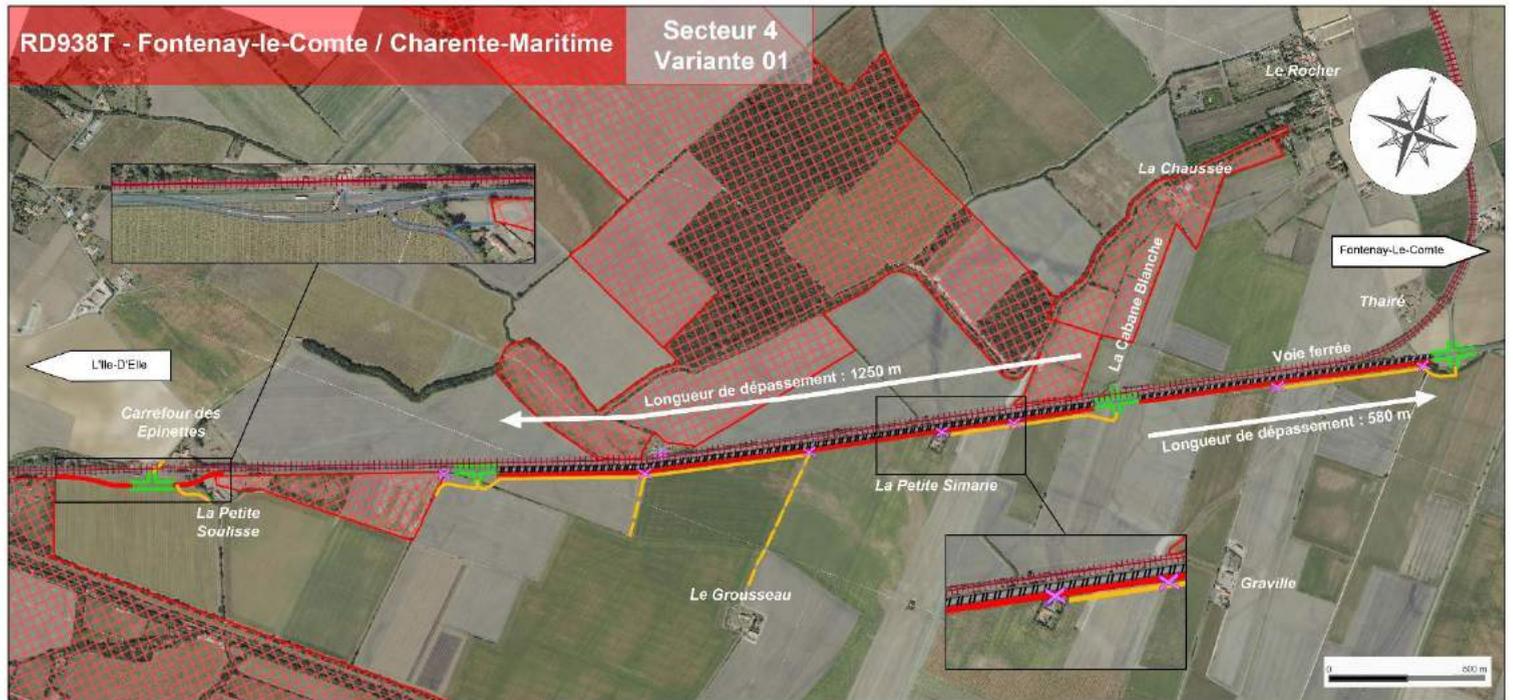
Dans les 2 variantes, le Département fait le choix d'éviter tout impact sur la zone Natura 2000. L'aménagement des créneaux à 3 voies s'arrête donc au TAG avant la zone Natura 2000 de La Petite Soulisse.



Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

Variante 1

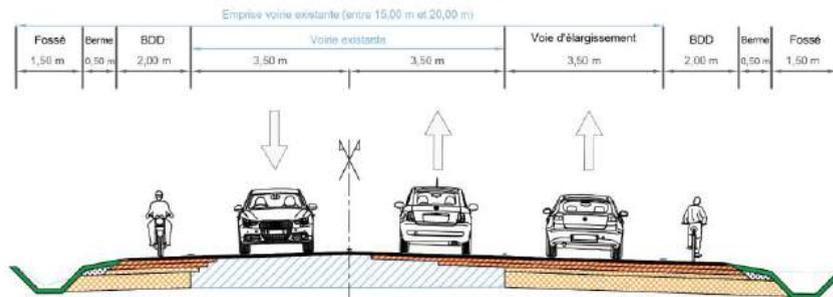
VENDÉE
LE DÉPARTEMENT



LEGENDE

- Carrefour T.A.G. 
- Voirie existante 
- Sens de dépasement 
- Côté d'élargissement de la RD938T 
- Voie de rétablissement à créer 
- Voie de rétablissement existante 
- Accès à la RD938T supprimé 
- Zone Natura 2000 

Profil en travers type



Descriptif de la variante 1 :

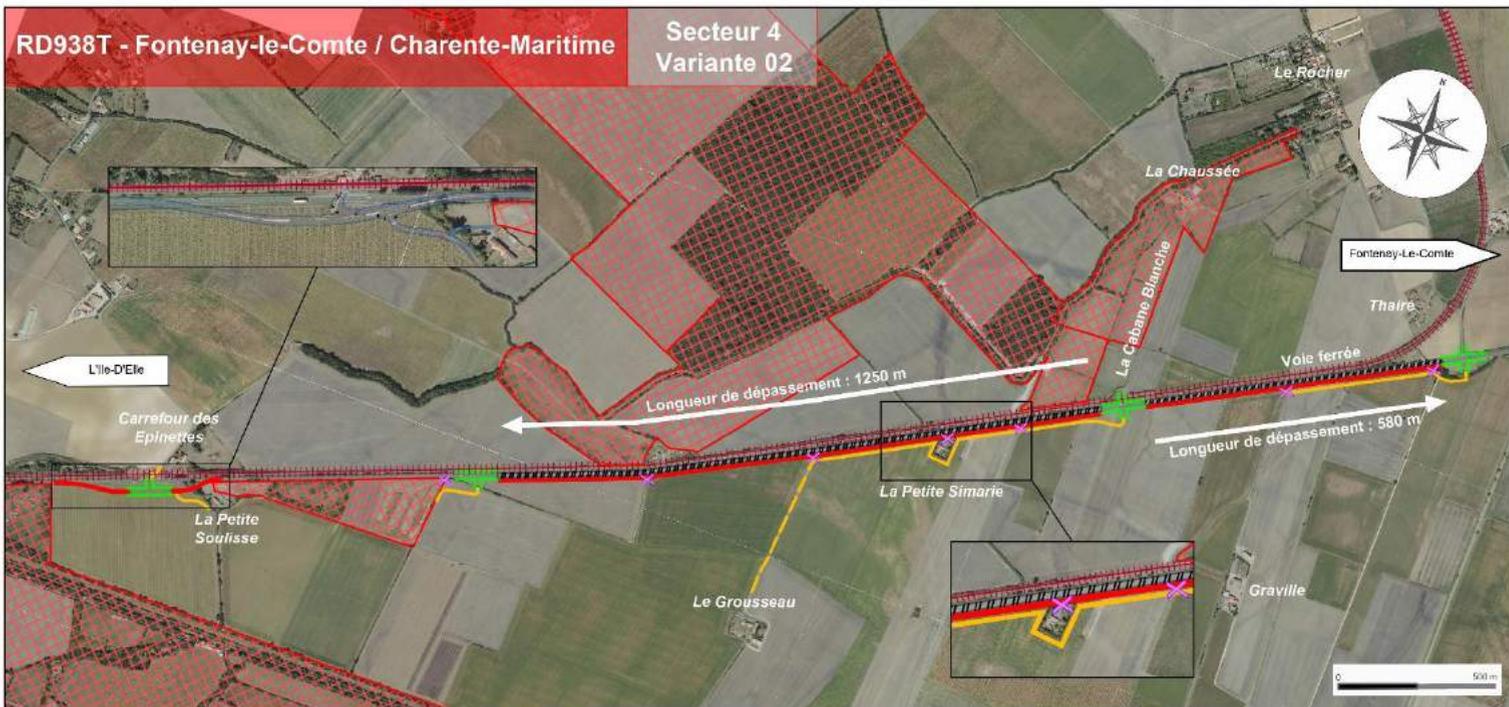
- 2 créneaux de dépassement, un dans le sens Fontenay-le-Comte > Ile-d'Elle et un dans l'autre sens ;
- Les créneaux de dépassement sont délimités par 3 Tourne-à-gauche (TAG) permettant la desserte locale et le rétablissement de chemins agricoles existants :
 - TAG Au niveau de la voie communale menant à Thairé et au Rocher desservant :
 - Au Nord la voie existante reliant Thairé et desservant le Rocher.
 - Au Sud création d'une voie de raccordement desservant les parcelles agricoles alentours.
 - Au niveau de la voie communale la Cabane Blanche :
 - Au Nord la voie communale existante desservant la Cabane Blanche et les parcelles agricoles alentours.
 - Au Sud création d'une voie de raccordement longeant la RD 938T desservant la Petite Simarie et permettant l'accès aux parcelles agricoles alentours.
 - Au niveau du chemin agricole longeant la zone Natura 2000 avant le carrefour des Epinettes :
 - Au Sud création d'une voie de raccordement longeant la RD 938T desservant le Grousseau et permettant l'accès aux parcelles agricoles alentours.
- Aménagement et sécurisation du carrefour des Epinettes en déportant la route de 20 m par rapport à la voie ferrée et en ajoutant un TAG vers le Nord desservant les Epinettes, le Chail et vers le sud la Petite Soulisse et les parcelles agricoles alentours.



Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

Variante 2

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT



LEGENDE

Carrefour T.A.G.

Voirie existante

Sens de dépasement

Côté d'élargissement de la RD938T

Voie de rétablissement à créer

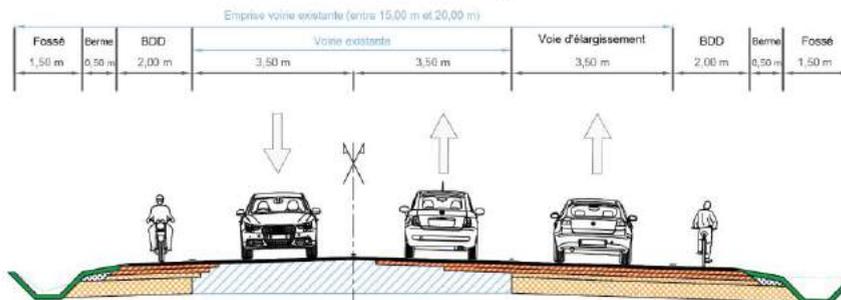
Voie de rétablissement existante

Accès à la RD938T supprimé

Zone Natura 2000



Profil en travers type



Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

Variante 2

Descriptif de la variante 2 :

- 2 créneaux de dépassement, un dans le sens Fontenay-le-Comte > Ile-d'Elle et un dans l'autre sens ;
- Les créneaux de dépassement sont délimités par 3 Tourne-à-gauche (TAG) permettant la desserte locale et le rétablissement de chemins agricoles existants :
 - TAG Au niveau de la voie communale menant à Thairé et au Rocher desservant :
 - Au Nord la voie existante reliant Thairé et desservant le Rocher.
 - Au Sud création d'une voie de raccordement desservant les parcelles agricoles alentours.
 - Au niveau de la voie communale la Cabane Blanche :
 - Au Nord la voie communale existante desservant la Cabane Blanche et les parcelles agricoles alentours,.
 - Au Sud création d'une voie de raccordement longeant la RD 938T desservant la Petite Simarie ainsi que le Grousseau et permettant l'accès aux parcelles agricoles alentours.
 - Au niveau du chemin agricole longeant la zone Natura 2000 avant le carrefour des Epinettes :
 - Au Sud création d'une voie de raccordement longeant la RD 938T et permettant l'accès aux parcelles agricoles alentours.
- Aménagement et sécurisation du carrefour des Epinettes en déportant la route de 20 m par rapport à la voie ferrée et en ajoutant un TAG vers le Nord desservant les Epinettes, le Chail et vers le sud la Petite Soulisse et les parcelles agricoles alentours.



Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

Comparaison des variantes - Fonctionnalités

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Fonctionnalités	Suppression des accès directs donc absence de ralentissement Sécurité des mouvements tournants grâce au TAG	Suppression des accès directs donc absence de ralentissement Sécurité des mouvements tournants grâce au TAG
Rétablissements	Les lieudits possédant des accès directs sur la RD 938T, ont des accès rétablis sur la RD 938T L'ensemble des parcelles est désenclavé	Les lieudits possédant des accès directs sur la RD 938T, ont des accès rétablis sur la RD 938T L'ensemble des parcelles est désenclavé
SYNTHESE		

Les deux variantes permettent toutes deux le rétablissement d'accès à la RD 938T pour l'ensemble des lieudits actuellement desservis et pour l'ensemble des parcelles.

Par ailleurs, les variantes permettent toutes deux d'assurer la fluidité de la circulation sur la RD 938T tout en sécurisant les mouvements de tourne-à-gauche.

Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la quatrième section.

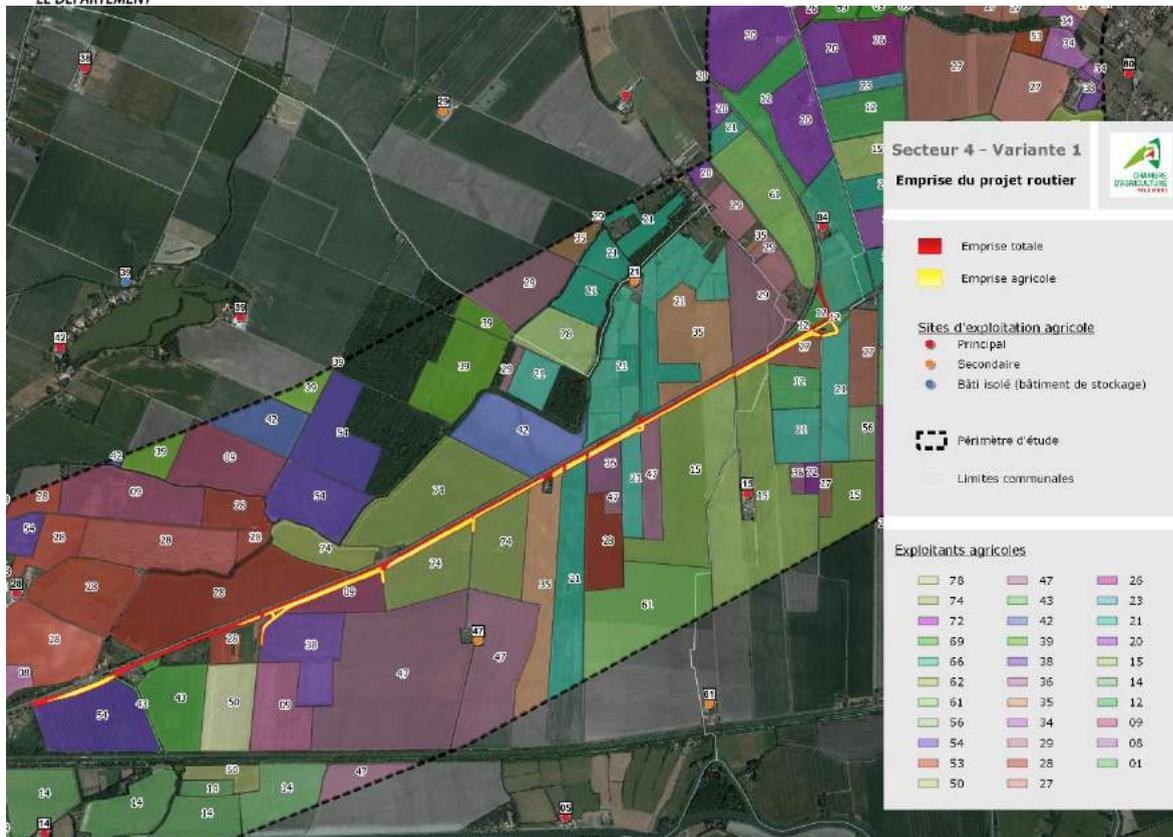


Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

Comparaison des variantes – Agriculture

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Variante 1



EXPLOITATIONS AGRICOLES IMPACTÉES	SURFACE TOTALE IMPACTÉE (HA)
09	1,01
12	0,11
15	0,56
21	0,49
27	0,49
28	0,07
29	0,16
36	0,30
38	0,18
43	0,02
47	0,10
54	0,46
74	1,07
TOTAL	5,05

TYPE D'IMPACTS	QUANTITE
Equipement, ex : canalisation, rampe... (nbre)	0
Fermeture de carrefours et d'accès entraînant des allongements de parcours	6
Coupure d'îlots avec destruction foncière	0
Délaissés (ha)	0,60

L'emprise totale de cette variante est d'environ **9,96 ha**, dont environ **5,05 ha** de terres agricoles exploitées, soit environ **50% de l'emprise totale**. La moitié de l'emprise de cette variante se situe sur des terres agricoles, ce qui s'explique par plusieurs rétablissements agricoles sur un long linéaire et un écartement plus important par rapport à l'emprise de la voie existante, dans des fins de sécurisation, notamment d'un passage à niveau accidentogène.

Cette variante touche **17 îlots agricoles exploités** par **13 exploitations agricoles** distinctes.

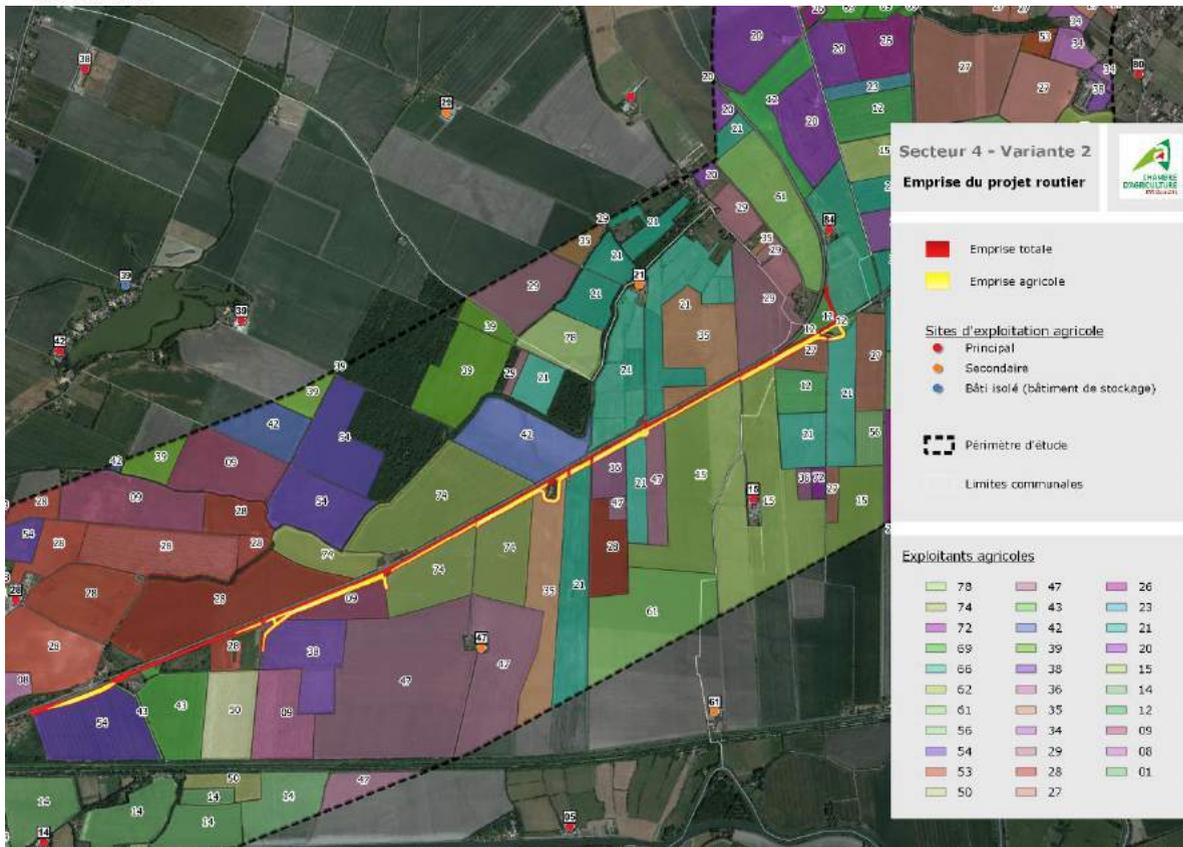


Secteur 4 – Le Thairé / Ile D’Elle

Comparaison des variantes – Agriculture

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Variante 2



EXPLOITATIONS AGRICOLES IMPACTÉES	SURFACE TOTALE IMPACTÉE (HA)
2	1,01
2	0,11
5	0,59
1	0,52
7	0,49
8	0,07
5	0,50
6	0,31
8	0,18
3	0,02
7	0,11
4	0,46
4	0,85
4	0,85
TOTAL	5,12

TYPE D'IMPACTS	QUANTITE
Équipement, ex : canalisation, rampe... (nbre)	0
Fermeture de carrefours et d'accès entraînant des allongements de parcours	6
Coupure d'îlots avec déstructuration foncière	0
Délaissés (ha)	1,12

L'emprise totale de cette variante est d'environ **10 ha**, dont environ **5,12 ha** de terres agricoles exploitées, soit environ 50% de l'emprise totale. La moitié de l'emprise de cette variante se situe sur des terres agricoles, ce qui s'explique par plusieurs rétablissements agricoles sur un long linéaire et un écartement plus important par rapport à l'emprise de la voie existante, dans des fins de sécurisation, notamment d'un passage à niveau accidentogène.

Cette variante touche **17 îlots agricoles exploités** par **13 exploitations agricoles** distinctes.

Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

Comparaison des variantes - Agriculture

	VARIANTE 1	VARIANTE 2
EMPRISE	5,05 ha	5,12 ha
DELAISSES	0,80 ha	1,12 ha
COUPURE D'ILOT	0	0
NOMBRE D' ILOTS IMPACTES	17	17
DONT ILOTS DRAINÉS	15	15
DONT ILOTS IRRIGUÉS	0	0
% IMPACT/SAU	0,3 %	0,3 %
FONCTIONNALITE AGRICOLE	Allongement de parcours moyen	Allongement de parcours moyen Accès plus fonctionnel pour l'exploitant au Sud
SYNTHÈSE		

La variante 2 est plus favorable, du fait d'un accès plus fonctionnel pour l'exploitant au Sud, malgré des impacts fonciers légèrement plus importants.

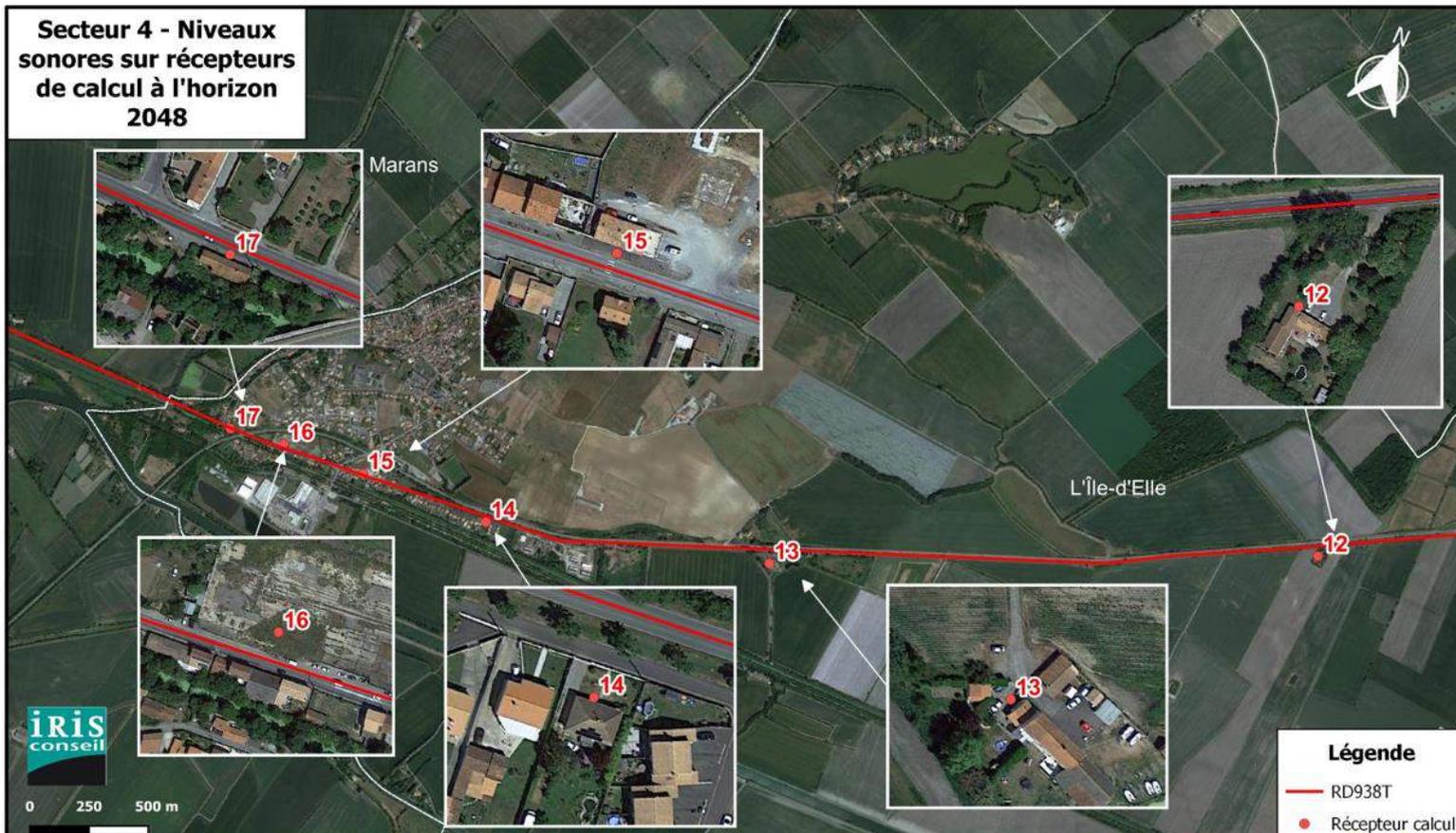


Secteur 4 – Le Thairé / Ile D’Elle

Comparaison des variantes - Acoustique

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Secteur 4 - Niveaux sonores sur récepteurs de calcul à l'horizon 2048



Récepteur	Etage	Fil de l'eau 2048		Avec projet 2048 - Variante 1		Avec projet 2048 - Variante 2		Variation Variante 1 - Fil de l'eau		Variation Variante 2 - Fil de l'eau		Variation Variante 2 - Variante 1	
		LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)	LAeq (6h-22h)	LAeq (22h-6h)
12	RDC	58.5	51.0	58.5	51.0	58.5	51.0	0	0	0	0	0	0
13	RDC	55.5	48.0	55.5	48.0	55.5	48.0	0	0	0	0	0	0
14	RDC	61.0	53.0	61.0	53.0	61.0	53.0	0	0	0	0	0	0
15	RDC	68.0	60.5	68.0	60.5	68.0	60.5	0	0	0	0	0	0
16	Libre	60.5	52.5	60.5	52.5	60.5	52.5	0	0	0	0	0	0
17	RDC	68.5	60.5	68.5	60.5	68.5	60.5	0	0	0	0	0	0

L'état fil de l'eau 2048 correspond à l'état futur en l'année 2048 sans aménagement de la RD 938T



Secteur 4 – Le Thairé / Ile D’Elle

Comparaison des variantes - Acoustique

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Acoustique	Pas de modification significative Habitations en zone d’ambiance sonore modérée au droit de l’aménagement.	Pas de modification significative Habitations en zone d’ambiance sonore modérée au droit de l’aménagement.

Les habitations sont éloignées de la RD938T sur ce secteur (hors Ile d’Elle). L’impact acoustique des deux variantes est équivalent pour ce secteur.

Dans le centre de L’Ile-d’Elle, l’état future en l’année 2048 sans aménagement montre une ambiance sonore non modérée de jour (≥ 65 dBA) et de nuit (≥ 60 dBA) pour les habitations en front bâti direct de la RD 938T (récepteurs 15 et 17), et une ambiance sonore modérée de jour (< 65 dBA) et modérée de nuit (< 60 dBA) pour les habitations en retrait de la RD 938T (récepteurs 14 et 16).

Pour les deux variantes, que ce soit en période diurne ou nocturne, **le projet n’entraîne pas de modification significative des niveaux sonores.**

Ce critère n’est pas discriminant pour cette section.



Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

Comparaison des variantes – Coûts / Accès / Foncier

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Activités économiques (Accès...)	Légère modification des conditions d'accès aux propriétés, accès sécurisés via les carrefours tourne à gauche.	Légère modification des conditions d'accès aux propriétés, accès sécurisés via les carrefours tourne à gauche.
Bâti	Impact sur une propriété bâti ne nécessitant pas de démolition.	Impact sur une propriété bâti ne nécessitant pas de démolition.
SYNTHESE		

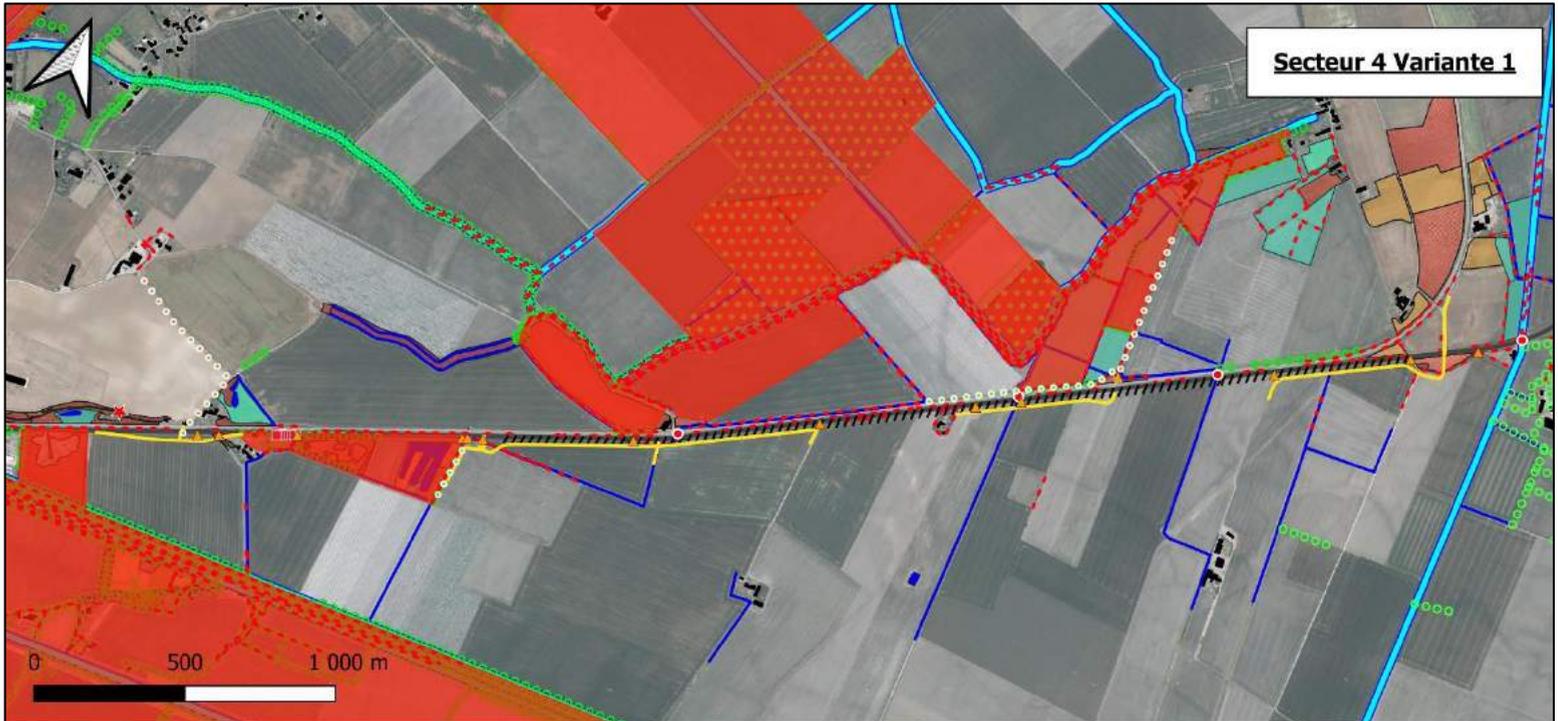
Les deux variantes comportent toutes deux des accès aux propriétés peu impactés et rétablis.

Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la quatrième section.



Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

Comparaison des variantes – Environnement



Légende

— RD938T

Projet

----- Créneau de dépassement

— Voie de rétablissement

■ Bâti

— Cours d'eau DDTM

Enjeux agricoles

▲ Accès agricole

▲ Accès agricole

— Axe prioritaire

Enjeux écologiques

■ Site Natura 2000

--- Réseau de haies

— Réseau hydrographique

■ Mares, plans d'eau, bassins de rétention

■ Habitats de zone humide

● Enjeu loutre

■ Arbres remarquables

★ Flore remarquable

Niveau d'enjeu

■ Fort

■ Moyen

Elements inscrits aux PLU

● Haie à protéger

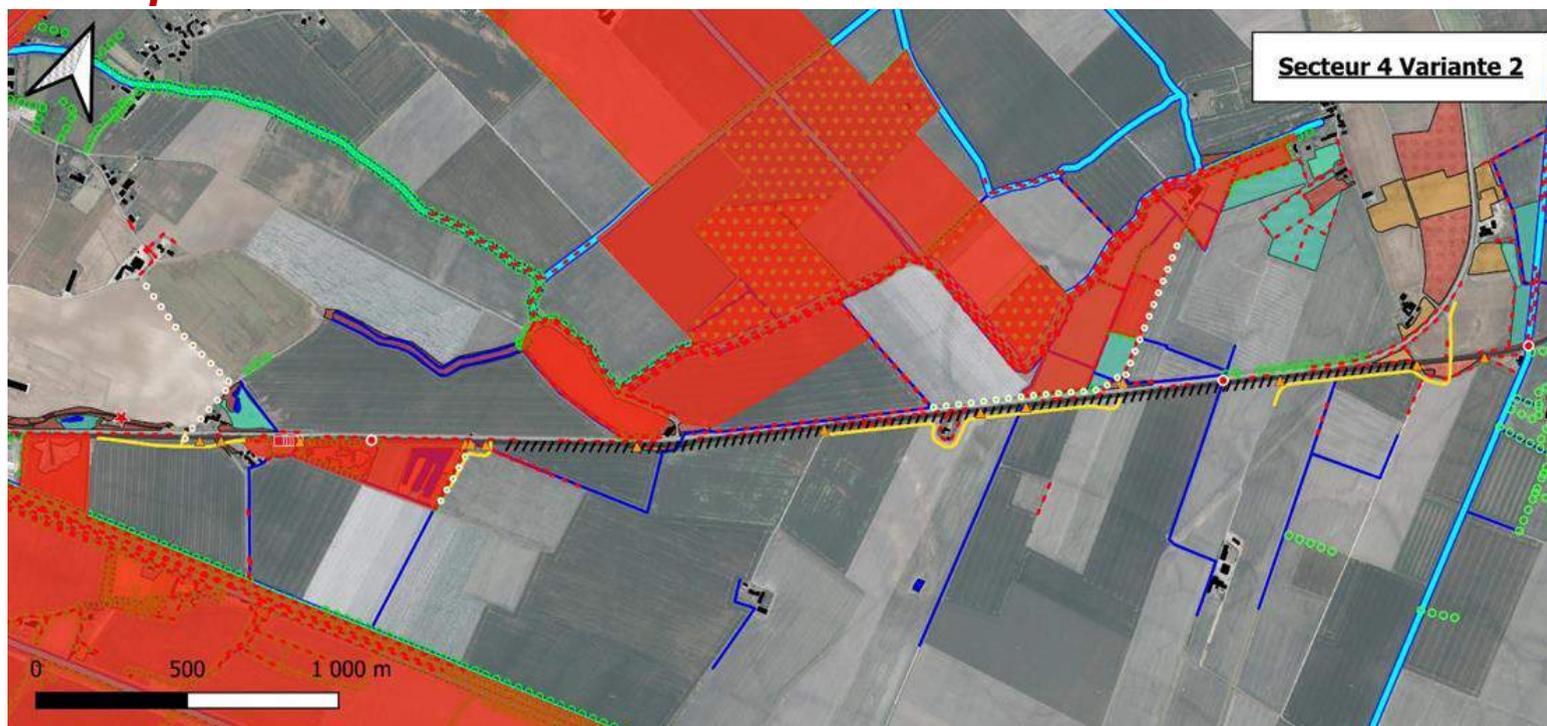
■ Espace Boisé Classé

■ Zone agricole protégée - Appellation d'Origine Fiefs Vendéens

NB : Pour des questions de lisibilité et de comparaison des variantes, seules les zones humides critère habitat sont représentées sur les cartographies. Des zones humides pédologiques ont été inventoriées sur la quasi-totalité des secteurs 2, 3 et 4.

Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

Comparaison des variantes – Environnement



Légende

— RD938T

Projet

//// Créneau de dépassement

— Voie de rétablissement à créer

■ Bâti

— Cours d'eau DDTM

Enjeux agricoles

▲ Accès agricole

--- Accès agricole

--- Axe prioritaire

Enjeux écologiques

■ Site Natura 2000

--- Réseau de haies

— Réseau hydrographique

■ Mares, plans d'eau, bassins de rétention

■ Habitats de zone humide

■ Arbres remarquables

★ Flore remarquable

● Traversée connue de la Loutre d'Europe

Niveau d'enjeu

■ Fort

■ Moyen

Elements inscrits aux PLU

○ Haie à protéger

■ Espace Boisé Classé

NB : Pour des questions de lisibilité et de comparaison des variantes, seules les zones humides critère habitat sont représentées sur les cartographies. Des zones humides pédologiques ont été inventoriées sur la quasi-totalité des secteurs 2, 3 et 4.

Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

Comparaison des variantes – Environnement

SOUS-CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Milieu physique		
Réseau hydrographique réglementaire	Aucun cours d'eau traversé	Aucun cours d'eau traversé
Enjeux écologiques		
Sites Natura 2000	Evités par l'ensemble des variantes	
Zonages d'inventaires et de connaissances du milieu naturel	ZNIEFF de type 2	ZNIEFF de type 2
Réseau de haies	240 m de haies impactées	240 m de haies impactées
Réseau hydrographique	5 fossés interceptés	5 fossés interceptés
Zone humides inventoriées	Impact sur zones humides critère pédologique	Impact sur zones humides critère pédologique
Enjeu écologique	Même impact sur des parcelles à enjeu moyen et à enjeu fort	Même impact sur des parcelles à enjeu moyen et à enjeu fort
	Présence de flore et d'arbres remarquables	Présence de flore et d'arbres remarquables
Milieu humain		
Documents d'urbanisme	Pas d'élément protégé au PLU	Pas d'élément protégé au PLU
Patrimoine	Zone de présomption de prescriptions archéologiques	Zone de présomption de prescriptions archéologiques
SYNTHESE		

La variante 1 et la variante 2 ont un impact identique en termes d'environnement et de milieu impacté en raison de la similarité des deux variantes.

Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la quatrième section.



Secteur 4 – Le Thairé / Ile D'Elle

Comparaison des variantes – Synthèse

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Fonctionnalités, Rétablissements	Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la quatrième section.	
Agriculture	Allongement de parcours moyen	Accès plus fonctionnel de l'exploitant au Sud
Acoustique	Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la quatrième section.	
Bâti, activités économiques	Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la quatrième section.	
Environnement	Ce critère n'est pas discriminant pour les variantes de la quatrième section.	
Synthèse générale		

Les variantes diffèrent uniquement sur le critère agricole. La variante 2 apparaît comme étant plus favorable que la variante 1.

Plan

- 1) Contexte et objectifs du projet (pages 04 à 11)
- 2) Etat initial (pages 13 à 42)
- 3) Présentation et comparaison des variantes (pages 43 à 116)
 - Secteur 1 – Fontenay-le-Comte / La Fraignée (pages 45 à 62)
 - Secteur 2 – La Fraignée / Giratoire de Vix (pages 63 à 80)
 - Secteur 3 – Giratoire de Vix / Le Thairé (pages 81 à 98)
 - Secteur 4 – Le Thairé / Ile-d'Elle (pages 99 à 116)
- 4) Aménagement de la traversée de l'Ile d'Elle (pages 117 à 128)**

Aménagement de la traversée de l'île d'Elle

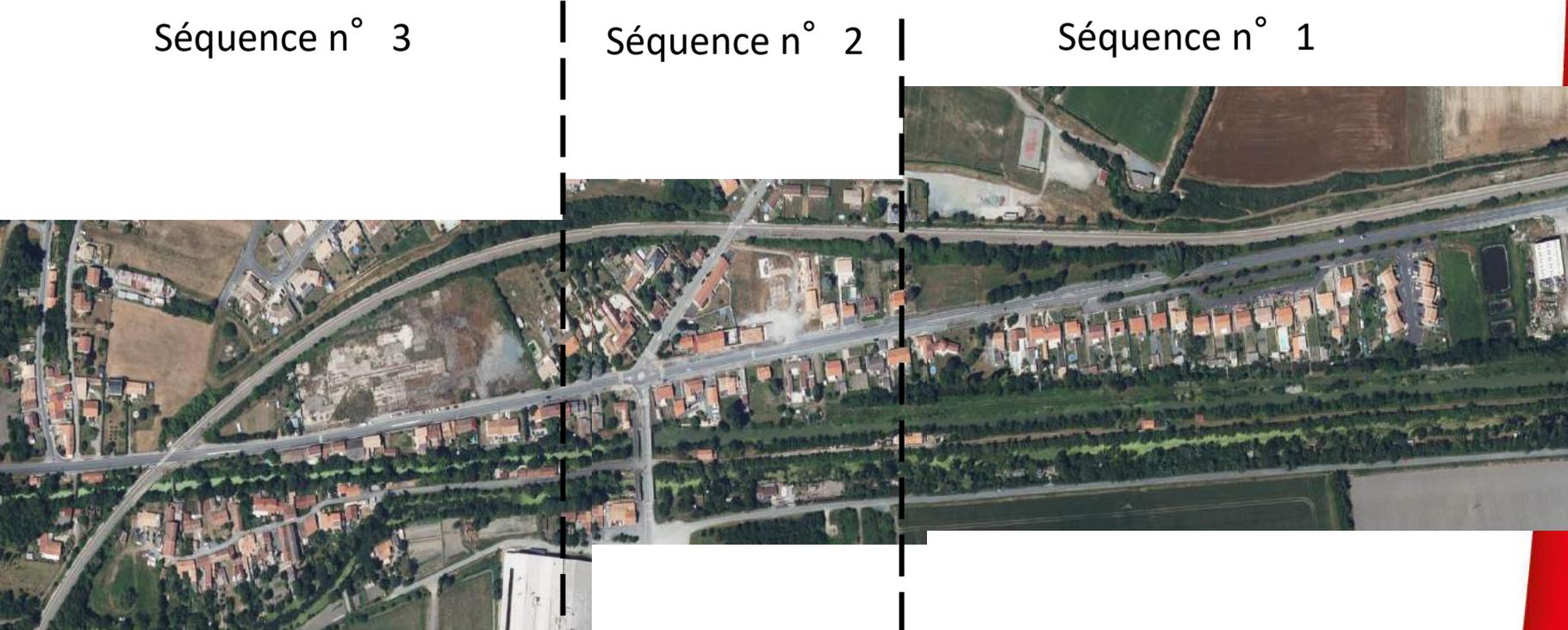
Le diagnostic

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Séquence n° 3

Séquence n° 2

Séquence n° 1



Aménagement de la traversée de l'île d'Elle

Le diagnostic – séquence 1



Cette première séquence débute à l'entrée en agglomération côté Fontenay-le-Comte jusqu'à la fin du TAG desservant le lotissement au Sud, elle caractérisée par :

- Un milieu urbain peu perceptible en entrée d'agglomération,
- Une vitesse élevée des véhicules circulant sur la RD 938T,
- Une voie plutôt routière avec une séparation franche des modes de déplacement,
- Un 1er élément marquant : le TAG desservant le lotissement au Sud.

Aménagement de la traversée de l'île d'Elle

Le diagnostic – séquence 2



Cette séquence débute au premier front bâti de chaque côté de la route jusqu'à la fin du giratoire, elle caractérisée par :

- Un milieu urbain plus dense,
- Stationnements de véhicules notamment poids lourds anarchiques sur les trottoirs,
- Aménagements paysagers le long de la route peu qualitatifs,
- Vitesses des véhicules non adaptée,
- Des cheminements doux peu confortable et des traversées peu ou pas sécurisées.

Aménagement de la traversée de l'Île d'Elle

Le diagnostic – séquence 3



Cette séquence débute après le giratoire jusqu'à la sortie d'agglomération direction Marans, elle caractérisée par :

- Une entrée d'agglomération marquée par le passage à niveau,
- Un front bâti relativement proche de la route côté sud,
- Des visibilitées en sortie de carrefour relativement médiocre,
- Des cheminements doux moins large et peu confortable.

Aménagement de la traversée de l'Île d'Elle

Les enjeux

Les enjeux de la traversée de l'Île d'Elle sont les suivants :

- Apaiser la circulation routière par des aménagements maîtrisant la vitesse ;
- Prendre en compte la circulation des modes actifs (piétons, vélos) et sécuriser les traversées ;
- Organiser le stationnement des véhicules lié aux commerces et habitations riveraines.

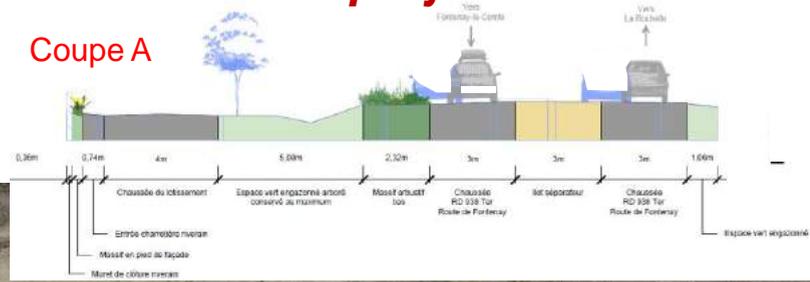


VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Aménagement de la traversée de l'île d'Elle - *Le projet*

Séquence 1

Coupe A



Projet communal : Aire de covoiturage et de pique-nique

Coupe A



Place de stationnement

Massif paysager

Accès riverain

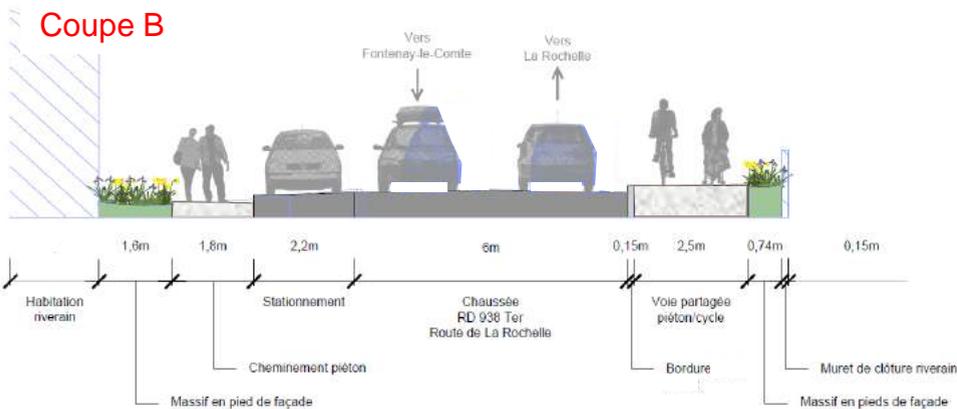
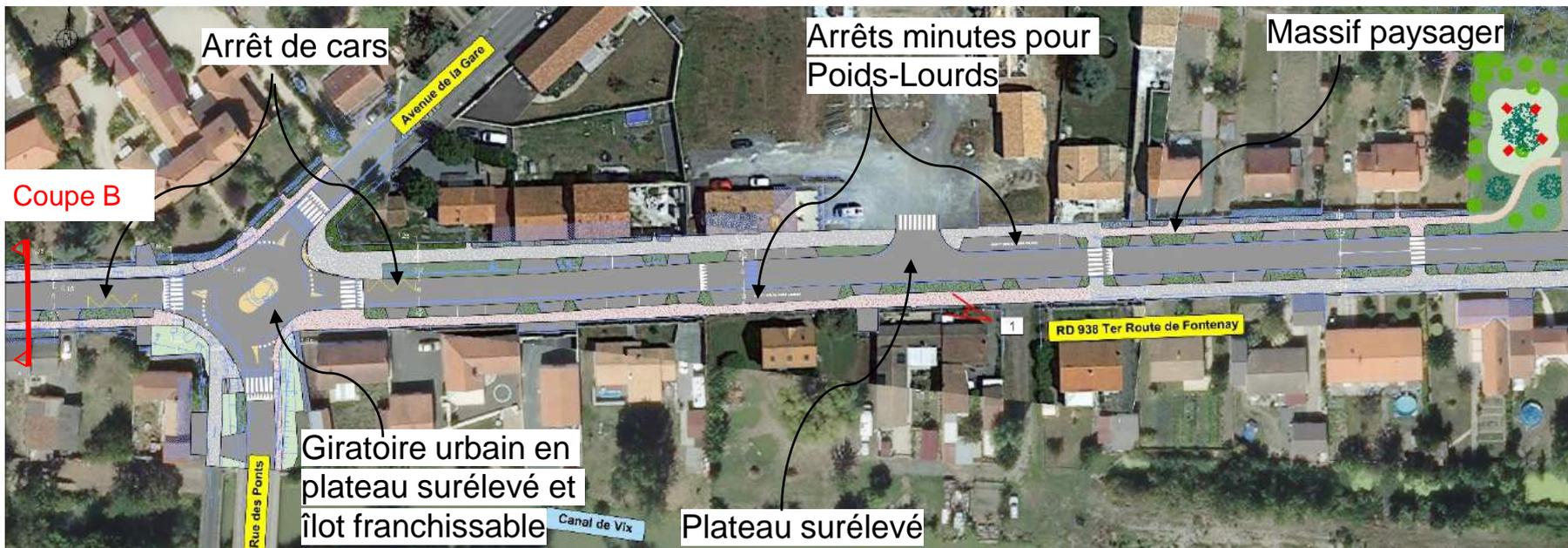
Légende

	Chaussée		Table pique-nique
	Ilot directionnel		Arbre conservé
	Résine		Arbre abattu
	Trottoir		Arbre d'alignement
	Cheminement partagé piéton/cycle		Arbre d'ombrage
	Massif paysager		
	Espace engazonné		



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Aménagement de la traversée de l'île d'Elle - *Le projet* *Séquence 2*



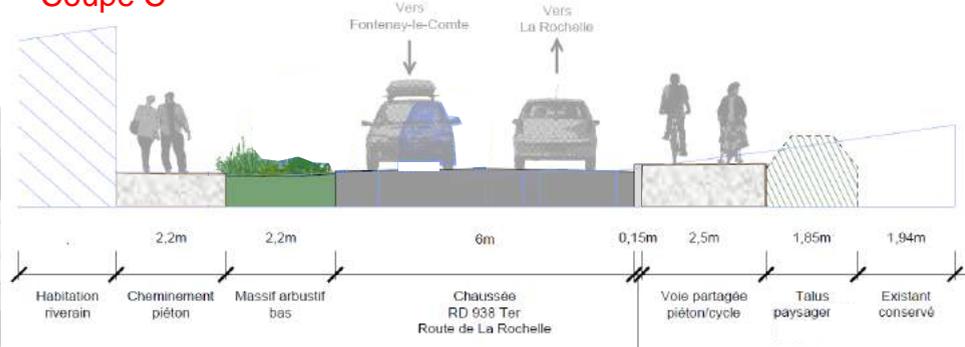
Légende

	Chaussée		Table pique-nique
	Îlot directionnel		Arbre conservé
	Résine		Arbre abattu
	Trottoir		Arbre d'alignement
	Cheminement partagé piéton/cycle		Arbre d'ombrage
	Massif paysager		
	Espace engazonné		

Aménagement de la traversée de l'île d'Elle - *Le projet*

Séquence 3

Coupe C



Coupe C

Accès futur
lotissement
communal



Légende

	Chaussée		Table pique-nique
	Ilot directionnel		Arbre conservé
	Résine		Arbre abattu
	Trottoir		Arbre d'alignement
	Cheminement partagé piéton/cycle		Arbre d'ombrage
	Massif paysager		
	Espace engazonné		



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Aménagement de la traversée de l'Île d'Elle

Photo-montage à proximité de la boulangerie

Avant



Après

Espace de stationnement minute pour PL

3 places de stationnement

Entrée riverain

Boulangerie
La Pétrie





VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Aménagement de la traversée de l'Île d'Elle

Photo-montage à proximité de l'ancienne briquetterie

Avant



Après



Entrée
garage



Place de
stationnement



Aménagement de la traversée de l'Île d'Elle

La réponse aux enjeux

- Apaiser la circulation routière par des aménagements maîtrisant la vitesse
 - En entrée côté Fontenay-le-Comte : marquage spécifique, îlots centraux, traitement plus urbain du tourne à gauche accéder au lotissement
 - En entrée côté Charente-Maritime : marquage spécifique, îlots centraux en peinture
 - Mise en place de plateaux
 - Réduction de la vitesse maximale autorisée
- Prendre en compte la circulation des modes actifs (piétons, vélos) et sécuriser les traversées
 - Aménagements piétons des deux côtés sur l'ensemble de la traversée de l'Île d'Elle, aménagement partagé cycle/piéton côté sud jusqu'à la boulangerie puis côté nord
 - Des traversées sécurisées et marquées
- Organiser le stationnement des véhicules liés aux commerces et habitations riveraines
 - Mise en place de stationnement devant chaque habitation, deux stationnement PL à proximité de la Boulangerie en « arrêt minute »
- Assurer la compatibilité avec les projets de la commune : aménagement d'une aire de covoiturage / pique-nique et lotissement dans le site de l'ancienne Briqueterie.